

M E R C U R E
F R A N Ç A I S,

HISTORIQUE, POLITIQUE
ET LITTÉRAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

*Du décadi 10 Prairial, an cinquième
de la République Française.*

(Lundi 29 Mai 1797, vieux style.)

T O M E X X I X .



A P A R I S,

Au bureau du Mercure, rue des Poitevins,
n°. 18.

TABLÉ des Matières Littéraires du Tome XXVIII.

R écit d'une expédition contre les Nègres, etc.	Page 3.
Voyage dans l'intérieur des Etats-Unis l'an 1792.	161— 80.
Plaintes d'un vieux Bibliomane	25.
Félix Nogaret aux Rédacteurs, sur une pièce de vers de F. J. B. Nogaret.	28.
La Bergerie des Vosges, par François (de Neufchâteau).	35.
Jugement de la Société royale des sciences de Dane- marck, sur différens ouvrages, etc.	65.
Projet d'une bibliothèque universelle, à l'Institut national.	67.
Réflexions sur l'opinion de Gibert Desmolières, relative au droit de garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent.	89.
Hommage rendu à la critique, par Delile et Lebrun. Gallus, X ^e . Eglogue de Virgile, par F. Didot.	98. 99.
Histoire de la révolution de Pologne en 1794.	129.
Septième lettre sur l'Origine des Cultes, etc.	143 + 202.
Notice des mémoires de physique, etc.	154.
L'évocation d'Odin, ode trad. de l'ancien danois, avec des notes, par Hwass, fils.	161.
Exegi monumentum, ode par Lebrun.	170.
De la variété originelle du genre humain, par J. B. Blumenbach	193— 257.
Epit. à l'Ayle que j'aurai, etc. par mde. de Genlis.	210.
Notice des mem. de mathématiques, par Prony.	216.
Sur la salle de l'Odéon, par Peyre fils.	221.
Le Meunier de Sans-Souci, par Andrieux.	226.
Notice des mém. de la Classe des sciences morales et politiques, par Lebreton.	271.
Notice des mémoires de la Classe de littérature et beaux-arts, par Fontanes.	277.
Description histor. et chron. des monum. de sculp- ture, etc. par A. Lenoir, conservateur, etc.	285.
Socrate instruit par des enfans, fable.	293.
Peregrinus Protée, trad. de l'allemand de Wieland, par Labaume.	321.
La politique d'Aristote, trad. par Champagne.	335.
Mém. ou Essais sur la Musique, par Grétry, 1 ^{er} . Ext.	346.
Les deux Rats, fable traduite et imitée d'Horace, par Fergus, et F. Nogaret.	356.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADÉ 10 PRAIRIAL, l'an cinquième de la République.

(Lundi 29 Mai 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

*Memorie di matematica e fisica della Societa Italiana, etc.**Mémoires de mathématiques et de physique de la Société**Italique : tom. VII^o. A Vérone, chez DENIS ROMANZINI.*

L'ÉLOGE d'Eustache Zanotti par M. Angiolo Fabroni, associé honoraire, est contenu dans le troisième volume des *Éloges*, et se rapporte à celui des *Mémoires* que nous annonçons.

Dans le premier de ces *Mémoires*, M. Delanges traite du mouvement *concret* des solides, c'est-à-dire du mouvement *de fait*. Pour en déterminer les lois, il faut calculer, non par le raisonnement, mais par l'expérience, la résistance des milieux dans lesquels se meuvent les corps, et celle des frottemens qu'ils éprouvent. La première peut être regardée comme suffisamment éclaircie par les recherches des géomètres, particulièrement en ce qui concerne l'air : mais il n'en est pas de même de la seconde, la différence des opinions étant énorme sur ce sujet. Ainsi donc, M. Delanges, après avoir, dans sa *mécanique pratique*, déterminé les lois de la résistance qui tient au frottement des solides dans leur état d'équilibre, qu'il

A 2

appelle *équilibre mécanique*, recherche maintenant les lois de cette même résistance, en supposant les solides en mouvement. Il a imaginé pour la mesurer, une machine ingénieuse qui ne doit point ressentir les effets produits par d'autres causes, et qu'il nomme *phorometre*. Par son moyen, il croit avoir obtenu des résultats certains. Il rend compte des expériences dont il les a tirés; et il croit pouvoir conclure généralement, que les lois du mouvement concret des solides, relatives à la résistance du frottement, se conforment aux lois de la résistance dans l'état d'équilibre mécanique.

Dans le second *Mémoire*, l'on trouve des recherches curieuses du chevalier Lorgna, touchant l'origine du *natrum*, ou alkali marin natif. L'auteur commence par quelques notions générales sur le *natrum*, sur l'usage qu'en faisaient les anciens, sur les endroits où il se formait et se forme encore spontanément. Il se propose ensuite de rechercher quelle peut être la cause productrice ou la source d'une substance répandue si abondamment sur le globe, soit libre, soit en état de combinaison. Il examine à quoi peuvent tenir les efflorescences qui se rencontrent dans tous les souterrains des fortifications de Véronne, et particulièrement dans ceux du château de Saint-Félix; efflorescences qu'on a reconnu être du véritable *natrum*, et qui se renouvellent incessamment. A une distance de soixante milles de la mer, et à une hauteur assez considérable au-dessus de son niveau, puisqu'il en résulte dans celle du mercure, une différence de plus de quatre lignes, on ne peut attribuer leur production à la décomposition des sels contenus dans ce

grand réservoir commun. D'où viennent-elles donc ? Dépendraient-elles de circonstances particulières au sol de Véronne ? et le *natrum* y serait-il véritablement natif ? M. Lorgna a examiné séparément toutes les substances qui composent la colline, les terrasses et les fortifications ; et il s'est assuré que cet alkali qui s'y présente par-tout, soit en efflorescences, soit en état lexiviel, ne provient que des animaux marins dont le sol contient abondamment les débris. Ainsi, suivant son opinion, le *natrum* ou les matériaux qui le produisent, résident dans ces animaux. Pour constater encore mieux la solidité de sa conclusion, il a fait et répété diverses expériences sur les mêmes animaux vivans, c'est-à-dire sur les poissons de mer, soit testacés, soit poissons proprement dits ; et il a trouvé que les uns et les autres, ainsi que leurs analogues pétrifiés en différens endroits de la terre, contiennent le *natrum* libre. Ce n'était pas tout : il s'agissait encore d'examiner si le *natrum* est essentiel à ces corps, ou s'il vient d'ailleurs, et ne se trouve ici que par accident. D'autres expériences faites avec le même soin, ont prouvé qu'il appartient originairement et essentiellement à toute substance animale marine, dans l'intime composition de laquelle il entre comme partie constituante. D'après cela, l'on ne doit plus s'étonner que le *natrum* se trouve en si grande abondance, répandu dans la nature, et notamment dans beaucoup d'endroits fort éloignés de la mer, qui renferment des restes entassés d'animaux marins. Car par-tout où l'on rencontre les dépouilles de ces animaux, il doit se développer chaque jour du *natrum*. L'auteur a même remarqué que plusieurs

efflorescences salines, qu'on découvre spécialement dans les terrains maritimes, et qu'on a coutume de prendre pour du nitre pur, contiennent un *natrum* abondant et libre.

Par ses découvertes sur le *natrum*, M. Lorgna s'est trouvé conduit à rechercher l'origine de la magnésie. Il croit pouvoir conclure de beaucoup d'expériences bien faites, que cette terre saline est également propre aux substances animales qui se forment dans les mers; que son principe est le même que celui du *natrum*; et que les deux matières ne diffèrent que par la condition saline-alkaline qui caractérise la dernière; que l'une et l'autre se retirent directement des animaux marins vivans, sans aucune action du feu à laquelle on puisse attribuer leur formation; qu'enfin l'on peut, avec quelque fondement, regarder la magnésie comme formant l'intermédiaire entre la terre calcaire pure et l'alkali marin. Et à ce sujet, il n'est peut-être pas inutile d'observer que les chymistes les plus habiles distinguent la magnésie de la terre calcaire, qui résulte aussi de la décomposition des animaux, sur-tout de ceux de la mer. Ainsi donc, ces derniers contiennent trois substances différentes, le *natrum*, la terre calcaire, et la magnésie.

Il est aisé de voir que cette vérité bien établie explique un assez grand nombre de phénomènes fort obscurs jusqu'à présent.

De-là, l'auteur passe à l'examen des eaux de la mer. Les sels que ces eaux contiennent le plus abondamment, et qu'on peut regarder comme leur étant véritablement propres, sont les deux bases de *natrum* et de magnésie: ainsi, Lorgna se croit suffisamment

autorisé à conclure que l'acide muriatique, les produits directement en se combinant avec les débris des substances animales qui contiennent les deux bases toutes formées : et d'un autre côté, comme la destruction journalière de ces animaux est immense, il ne voit pas qu'on ait besoin de recourir à tant d'autres causes insuffisantes, et même quelques-unes assez ridicules, pour expliquer la *salure* des eaux de la mer.

Les eaux de la mer ne contiennent aucune substance bitumineuse ; elles ont pourtant une amertume et une saveur nauséabonde mucide, avec une apparence obscure qui ne se rencontrent point dans l'eau distillée, où l'on dissout en quantité correspondante, les sels qu'elles ont fournis. Suivant les observations et les expériences de Lorgna, ces qualités dépendent des matières grasses et huileuses dont les animaux en se décomposant impregnent sans cesse l'eau de la mer, et qui par l'agitation continuelle qu'elles éprouvent, et par l'action des sels, soit neutres, soit purement alkalis, qui les pénètrent en tout sens, y prennent une espèce de forme savonneuse, et deviennent miscibles à l'eau. Des procédés analogues à ceux de la nature donnent une eau artificielle qui ne se distingue point de celle de la mer. L'auteur emploie pour cela des substances animales marines préparées avec soin, comme on peut le voir par le détail de ses expériences.

De cet état particulier des eaux de la mer, il déduit encore les lumières nocturnes phosphoriques qui se montrent, non-seulement à leur superficie, mais dans l'épaisseur entière de leur masse, toutes les

fois qu'elle est fortement agitée ; lumières qui se font sur-tout remarquer dans les profonds sillons tracés par des vaisseaux qui voguent rapidement, où les plis de l'eau s'enflamment, pour ainsi dire, en se heurtant et se brisant les uns contre les autres, à mesure que l'eau remplit de nouveau la place des sillons. Il ne nie cependant point que ce phénomène puisse dépendre, quelquefois, ou de l'entassement de certains animaux phosphoriques, ou de la dissolution des matières gluantes qui composent les mollusques, ou de la putréfaction des poissons plus animalisés, ou même, enfin, de plusieurs autres causes qu'ont indiquées les physiciens.

« Nous sommes donc convaincus, dit l'auteur, par le raisonnement et par les faits, de la présence de ces matières dissoutes dans l'eau de la mer : elles y sont combinées et répandues par-tout ; et nous ne pouvons douter qu'elles ne contiennent une quantité considérable de feu, même une quantité la plus grande possible ; au point que j'oserais les regarder comme un réservoir primitif de lumière, laquelle se développe par l'agitation de la mer, et dépend évidemment de l'action et de l'état de liberté où le feu se trouve mis. Car il est certain que sa plus vive manifestation a lieu toutes les fois que les parties dans lesquelles il réside sous forme huileuse, éprouvent un violent frottement. Dans la circonstance dont nous parlons, la masse entière de l'eau reçoit un mouvement d'oscillation ou de vibration intestiné qui se communique à toutes ses parties, et qui est d'autant plus fort que la commotion extérieure est plus impétueuse ou plus vive. De-là doit

résulter nécessairement un certain degré de chaleur dans l'eau, tel précisément qu'il serait produit dans tout autre corps solide en des circonstances d'ailleurs parfaitement semblables. En effet, Phips a trouvé que le mercure d'un thermomètre, qui peu de momens auparavant était au 50°. degré dans l'eau de la mer non agitée, était monté au 62°. dans la même eau soulevée par une violente tempête. Mais il paraît à peine nécessaire de confirmer par de semblables expériences, ce que des faits plus directs établissent si pleinement. C'est en proportion de l'intensité de cette chaleur, et de la dilatation successive de la substance savonneuse répandue dans l'eau de la mer, que le feu qu'elle contient se dégage de ses chaînes, se rend plus ou moins libre, plus ou moins actif, et se manifeste au dehors; la quantité d'air vital nécessaire pour cela, lui étant fournie par l'eau elle-même, ou par l'atmosphère qui touche sa superficie. En un mot, ici l'on trouve tout ce qui sert à dégager le principe inflammable des corps, et le transformer en éclair. »

Nous ne ferons aucune observation sur ce feu principe dont plusieurs grands chymistes mettent l'existence en question, et que d'autres considèrent sous des points de vue assez difficiles à mettre d'accord avec les idées de Lorgna. C'est à ses expériences et à leurs résultats les plus simples que nous attachons une véritable importance: et quant à ses hypothèses, les lecteurs instruits n'ont pas besoin sans doute de nos réflexions pour les apprécier.

M. Lorgna fait encore quelques remarques sur le feu combiné dans les eaux de la mer, et sur ses

effets en différentes circonstances : nous sommes encore moins tentés de le suivre au milieu de ce brouillard de nouvelles conjectures. Nous ajouterons seulement qu'il traite fort en détail de la décomposition du sel marin , et qu'il indique pour l'extraction de son alkali , plusieurs procédés utiles à la chymie et aux arts.

Viennent ensuite deux mémoires de Vincent Malacarne. Dans le premier, cet anatomiste célèbre commence l'exposition descriptive et physiologique des organes urinaires : son travail ne sera terminé que dans le volume suivant. Il s'attache à quatre points principaux , qui sont comme la base de son mémoire. Il décrit d'abord l'état général d'une vessie pleine de calculs qui n'avaient causé aucune douleur pendant la vie. Il recherche ensuite la direction des fibres dans cette même vessie ; ce qui lui donne occasion de parler des changemens accidentels que les maladies ou d'autres causes comprimantes peuvent occasionner dans la forme des organes. Les tuniques internes dont la vessie humaine est revêtue lui fournissent aussi des détails intéressans. Enfin , il traite de l'ouraque d'une manière beaucoup plus complète qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Quelques-unes des observations de l'auteur sont faites sur les cadavres humains, dans la situation renversée qu'on leur donne ordinairement pour la dissection des visceres. Mais les autres l'ont été sur des cadavres couchés en avant, auxquels il avait enlevé, avec les précautions convenables, la moitié postérieure des os innominés , avec l'os sacrum et toutes les ver-

tebres lombaires, sans ouvrir l'abdomen antérieurement. Cette méthode lui paraît infiniment préférable à la première ; et il pense qu'elle l'a mis à portée de mieux voir plusieurs objets essentiels.

Dans son second mémoire, il continue l'exposition du cerveau des oiseaux, en commençant par décrire ses enveloppes, et passant ensuite à l'examen détaillé de toutes ses parties. Il rapporte en même temps ce qu'en ont dit Willis et Haller, dont il éclaircit les descriptions imparfaites, et combat quelques assertions.

Nous allons nous borner à donner le titre des trois mémoires de géométrie qui suivent. L'un du père Gregorio Fontana, présente plusieurs théorèmes sur les séries infinies convergentes, formées des produits de nombres impairs, divisés par les produits des nombres pairs correspondans. Le second, du chevalier Lorgna, a pour objet l'intégration de la formule, $Qdx + Py^2 dx + dy = 0$. Le troisième est de M. Giordano Riccati. Il traite de la figure de l'arrêt ou retenue d'eau qui se forme autour d'une ouverture circulaire, pratiquée dans le fond d'un vase cylindrique rempli de ce fluide.

M. Slop de Cademberg revient encore sur les oppositions d'Uranus.

Son mémoire est suivi de celui de M. l'abbé Jean-Baptiste Venturi sur l'optique, lequel contient plusieurs remarques curieuses et intéressantes. Dans la première partie, l'auteur s'attache à prouver l'infidélité de la méthode employée par les physiciens, pour mesurer la dispersion des rayons dans les diverses substances réfringentes ; et il se croit en état de

donner la véritable théorie des franges colorées du prisme, théorie entièrement contraire à celle que M. Beguelin a exposée dans les mémoires de Berlin pour l'année 1764. Dans la seconde partie, il recherche par l'expérience, si les humeurs de l'œil forment une combinaison acromatique parfaite, ainsi que tous les observateurs l'ont pensé jusqu'à présent; il assure que non; et va jusqu'à donner la mesure de leur aberration de refrangibilité, laquelle, selon lui, n'est pas moindre que celle qui s'observe dans le verre, et par conséquent ne doit pas être négligé dans les calculs et dans la fabrication des instrumens d'optique, comme on le fait encore aujourd'hui.

M. l'abbé Léonard Ximènes, dans deux mémoires dont ce recueil ne contient que le premier, veut déterminer la véritable densité des planètes, proposer que leur demi-diamètre exige une réduction, et soumettre à l'examen, les hypothèses de leur noyau. Les auteurs de physique astronomique mettent au rapport parfait entre la chute de la lune dans son orbite, et la chute des graves sur la surface de la terre. Mais ils partent pour cela de deux principes defectueux, du moins si l'on veut procéder avec exactitude. D'abord ils supposent que la distance moyenne de la lune est de soixante demi-diamètres, tandis qu'en effet elle est sensiblement moindre; et secondement, que la chute lunaire, à cette distance, est de 15,10P. dans une minute, tandis qu'elle est bien moindre encore. Comment donc accorder ces observations avec les lois incontestables de la gravitation universelle? L'unique moyen de compensation, suivant l'auteur, est de rapporter les mouvemens lu-

naires à une terre un peu plus petite que la nôtre ; et il a trouvé qu'en raccourcissant le demi-diamètre actuel de la terre, d'un 32^e, et rapportant les chûtes lunaires à ce demi-diamètre ainsi réduit, tout concorde parfaitement. Mais d'après quels motifs, et suivant quels principes sommes-nous autorisés à réduire le demi-diamètre de la terre ? Si ce globe planétaire, dit l'auteur, au lieu d'avoir dans toutes ses couches de la superficie au centre, une densité toujours constante et uniforme, comme on le suppose pour l'explication des phénomènes célestes et terrestres, allait en se condensant de plus en plus, à mesure que les couches sont plus voisines du centre, on serait alors forcé, pour avoir dans les calculs cette densité uniforme dont on a besoin, d'imaginer les couches supérieures plus denses qu'elles ne le sont en effet, c'est-à-dire de supposer une terre fictive plus petite que la réelle, et à laquelle les chûtes lunaires pourraient se rapporter alors. Mais de plus, si la terre avait dans son sein de vastes excavations remplies d'air ou de vapeurs, ou d'amas d'eaux, ou même, si l'on veut, d'un feu central ; ou un mot de matières d'une moindre densité que celle de la terre solide, il faudrait la rapetisser encore pour pouvoir la mettre en rapport exact avec une autre remplie de matière uniforme et d'une égale densité. A ces deux observations qui paraissent concluantes, l'auteur en joint une troisième qui peut n'être pas sans fondement : si, dit-il, enfin dans le centre il se trouvait un noyau rempli lui-même de matière plus dense, ou d'une petite gravité spécifique, ne serait-on pas encore forcé d'imaginer pour la

précision des calculs, une terre moindre que la nôtre, laquelle étant supposée d'une matière homogène, et servant de point de rapport pour déterminer la gravité lunaire, ferait cadrer parfaitement les principes théoriques avec les faits.

Dans un autre mémoire, l'auteur se propose de poursuivre ce même genre de recherches sur Jupiter et sur Saturne rapprochés de leurs satellites.

La suite au numéro prochain.

BEAUX-ARTS.

Mémoires ou Essais sur la Musique, par le cit. GRÉTRY, membre de l'Institut national de France. Trois volumes in-8°. A Paris, de l'imprimerie de la République; chez Bouteur, boulevard de la Comédie Italienne, n°. 340; chez PLASSAN, libraire, rue du Cimetière-André-des-Arcs, n°. 10.

SECOND EXTRAIT.

Le cit. Grétry a connu J. J. Rousseau; il est bon juge des talens de cet homme célèbre, comme musicien; ses ouvrages annoncent d'ailleurs un esprit d'observation et un tact d'après lesquels on doit être curieux de savoir quelle est son opinion sur le moral du philosophe genevois. Cet écrivain, calomnié si bassement par les ennemis de la philosophie, et loué démesurément par d'ignorans et de fougueux démagogues, mérite d'être enfin apprécié.

Voici quelques détails singuliers sur J. J. Rousseau,

extraits des *Mémoires sur la Musique* ; c'est aussi de cet ouvrage que nous extrairons le jugement du *sig. Grétry* sur ce philosophe. — Depuis sa mort, cent femmes m'ont dit : J'aurais aimé ce *Jean-Jacques*, tel vieux qu'il fût ; mais quelle était sa figure, sa tournure ? — Celle d'un paysan vêtu proprement ; dans le tems que je l'ai vu, il avait les yeux vifs, un peu enfoncés ; il marchait avec une grosse canne longue, la tête baissée ; il n'était ni grand, ni petit ; il parlait peu, mais toujours bien, et avec une vivacité concentrée. Voilà ce que j'ai vu par moi-même, et ce que j'ai recueilli de ceux qui l'ont vu souvent. — Je l'aurais aimé, vous dis-je, et à la folie. — Il cherchait aussi un cœur qui voulût partager ses tendres sentimens, et il est mort, je crois, sans l'avoir trouvé. Mais prenez-y garde, il voulait être aimé plus qu'admiré, sur-tout des femmes ; et vous avez pour lui moins d'amour véritable que d'admiration. J'ai connu, lens disais-je, une fille très-ordinaire, que *Jean-Jacques* allait voir souvent, et elle demeurait dans la même maison que lui, rue *Plâtrière* (aujourd'hui rue *Jean-Jacques-Rousseau*). — Il y a, même dit-on, jour cette fille, un bon homme logé tout là-haut, qui, entre souvent chez moi, lorsqu'en descendant il m'entend chanter (elle se destinait au théâtre italien). Quel est cet homme, lui dis-je ? Quel est son nom ? — Je n'en sais rien ; il m'a dit qu'il me donnerait des avis sur mon talent ; je l'ai regardé en riant. Est-ce que vous chantez, vous, lui-ajje dit ? Oui, m'a-t-il répondu ; je compose même quelquefois de la musique. — Quelles sont vos conversations ? — Il me regarde beaucoup, et ne dit presque rien. — Et vous ? Ma

foi, je fais mes affaires du ménage; je chante, et le laisse dans son coin. L'autre jour, comme je chantais, il me dit que je ne disais pas bien certaines paroles; je le demanderai à mon maître, lui répondis-je, et je ne voulus pas dire autrement. — Eh bien? — Il riait comme un fou chaque fois que je répétais ce passage-là. Dernièrement j'eus une bonne scène avec lui. — Ah! dites; je vous en prie, et n'oubliez rien. — Est-ce que vous le connaissez cet homme? — Je crois qu'oui; venons donc à la scène. — Il était là sur cette chaise; et comme j'allais sortir, je m'habillai, et je mis mon rouge. — Vous êtes bien plus jolie, me dit-il, sans cette enluminure. — Oh! pour ça non, lui dis-je; on a l'air d'une morte. — A votre âge, on n'a pas besoin d'art; j'ai peine à vous reconnaître. — Bon, bon, à tout âge, quand on est pâle, il faut mettre du rouge. Vous devriez en mettre, vous. — Moi? — Oui. Je saute à l'instant sur ses genoux, et je lui mets du rouge, malgré lui. Il s'est sauvé en l'essuyant; et j'ai cru qu'il étoufferait dans l'escalier à force de rire.

Voilà, dit Grétty, comme il aimait à être traité. Il avait de l'amour-propre, même beaucoup; mais fatigué d'éloges, souvent dégoûtans, il était heureux, il était de bon cœur, quand on le forçait à sortir de lui-même et de ses réflexions sérieuses. La petite folle; dont je viens de parler, ne sut pas de moi le trésor qu'elle possédait chaque jour, et que nos belles dames lui eussent envié; elle changea de logement, sans faire ses adieux à son voisin...

— J'aime à me rappeler que ce fut à une représentation de la *Fausse Magie*, que l'on me présenta

à J. J. Rousseau.... Que je suis aise de vous voir, me dit-il ; depuis long-tems je croyais que mon cœur s'était fermé aux douces sensations que votre musique me fait encore éprouver. Je veux vous connaître, monsieur, ou pour mieux dire „ je vous connais déjà par vos ouvrages ; mais je veux être votre ami. Ah ! monsieur , lui dis-je , ma plus douce récompense est de vous plaire par mes talens. — Êtes vous marié ? — Oui. — Avez-vous épousé ce qu'on appelle une femme d'esprit ? — Non. — Je m'en doutais ! — C'est une fille d'artiste ; elle ne dit jamais que ce qu'elle sent , et la simple nature est son guide. — Je m'en doutais : oh ! j'aime les artistes ; ils sont enfans de la nature. Je veux connaître votre femme , et vous voir souvent. — Je ne quittai pas Rousseau pendant le spectacle : il me serra deux ou trois fois la main pendant la *Fausse Magie* ; nous sortîmes ensemble : j'étais loin de penser que c'était la première et la dernière fois que je lui parlais ! En passant par la rue Française , il voulut franchir des pierres que les paveurs avaient laissées dans la rue ; je pris son bras , et lui dis : Prenez garde , M. Rousseau. — Il le retira brusquement , en disant : Laissez-moi me servir de mes propres forces. — Je fus anéanti par ces paroles ; les voitures nous séparèrent , il prit son chemin , moi le mien , et jamais depuis je ne lui ai parlé.

— J'étais un jour dans la voiture de l'ambassadeur de Suede avec un homme de lettres ; je vis Rousseau qui cheminait avec sa grosse canne sur les trottoirs du pont Royal , résistant avec peine aux secousses du vent et de la pluie ; je fis un mouvement invo-

lentaire, en m'enfonçant dans la voiture comme pour me cacher. Qu'avez-vous, me dit mon compagnon ? — Voilà *J. Jacques*, lui dis-je. — Bon, me dit le philosophe, il est plus fier que nous. — Il disait vrai ; mais il avait la fierté que donne le talent naturel, et non cette morgue insolente que l'on remarque dans ceux qui, par un travail pénible ou un hasard heureux, ont su prendre une place que la nature ne leur destinait pas. Un enfant, le plus petit insecte, la feuille d'un arbre, auraient suffi pour amuser et arrêter les idées de *Rousseau*, parce que toutes ces choses sont vraies ; mais tout ce qui tenait aux conventions morales, tout ce qui avait l'empreinte de la main des hommes lui était suspect. Il se chagrînait du bien qu'on lui voulait faire, parce que, né libre et sensible, il devait s'élever en lui un combat entre l'homme naturel et l'homme social, dont le premier sortait toujours vainqueur. Un tel être sans doute devait exciter l'envie des hommes riches et puissans ; l'on courait après la reconnaissance de *Rousseau*, avec la même ardeur que l'on veut moissonner la fleur qui se cache sous le voile de la pudeur ; mais son unique bien était l'indépendance ; si elle eût été l'effet de la vanité, on la lui eût ravie, et nous l'eussions vu esclave : c'était par sentiment qu'il était libre ; toutes les ruses des hommes ont échoué.

— D'ailleurs *Rousseau* repoussait peut-être le bien qu'on voulait lui faire, dans la crainte d'être ingrat ; et il aurait dû l'être par la faute même de ceux qui cherchaient à l'obliger avec trop de chaleur.

.

lorsque *Rousseau* eut écarté la foule qui cherchait à l'obliger, et qui, selon lui, cherchait à lui nuire, parce qu'on voulait le forcer à renoncer à son indépendance (car un bienfait oblige celui qui le reçoit, quoique le donateur ne l'exige pas); lorsque *Rousseau*, dis-je, eut lui-même élevé la barrière qui le séparait du reste des hommes, il dut se trouver encore plus malheureux que lorsqu'il combattait; car alors il vivait de ses triomphes; mais livré à lui-même, accablé d'infirmités et de vieillesse; ayant usé les ressorts puissans de son ame altière, il redevint homme ordinaire: il reçut enfin l'asyle que lui offrit *Girardin*, et mourut peut-être de regret de l'avoir accepté. Un tel homme est rare, mais il est dans la nature. On dit qu'il se contredit sans cesse dans ses écrits: je croirai à cette accusation, lorsqu'on m'aura prouvé qu'une même cause, sur-tout au moral, peut se montrer deux fois sans être accompagnée de circonstances et d'effets différens.

— On n'a pu ravir à *Rousseau* ni sa liberté, ni ses ouvrages littéraires; la première était son appanage: *Vitam impendere vero*. Ses ouvrages étaient à lui, parce que nul homme n'a pu être mis à sa place, mais on voulut lui contester son *Devin du Village*; s'il eût menti une seule fois en face du public, l'apôtre de la vérité n'était en tout qu'un imposteur, et il perdait son premier droit à l'immortalité. Comment un tel homme eût-il pu forger et soutenir un tel mensonge? J'ai examiné la musique du *Devin du Village* avec la plus scrupuleuse attention; par-tout j'ai vu l'artiste peu expérimenté, auquel le sentiment révèle les règles de l'art... J'ai fréquenté exprès l'homme de

B 1

Lyon que les littérateurs envieux de Jean-Jacques nommaient le principal auteur de cette production légère ; je n'ai rien trouvé dans le moral de cet homme qui annonçât qu'il eût pu en avoir fait une phrase de chant.

On trouve souvent dans ces *Mémoires* des réflexions fines qui font penser le lecteur. — Un auteur, Voltaire, je crois, a dit quelque part à-peu-près ceci : « Avec du tems, l'esprit qu'il faut, et sur-tout de la patience, tout homme peut se faire empereur. Comme les tems sont changés ! Aujourd'hui, il faudrait autant d'esprit pour se défaire d'une couronne.

— Voulez-vous voir un des tableaux les plus pathétiques que puisse offrir l'amour maternel ? La scène s'est passée sous mes yeux, et elle est restée dans mon cœur. Dans un village de la Basse-Normandie, à Montmartin, j'étais chez le curé du lieu, M. Lémonier. Pour suivre l'exemple de cet homme, connu par sa bienfaisance que par ses œuvres de littérature (une excellente traduction de *Térence*, et des fables d'une naïveté piquante), je m'étais en quelque sorte associé à lui, lorsqu'il visitait les cabanes du pauvre. Attiré par les cris d'un enfant et les soupirs d'une femme que je crus aisément être la mère, je me trouvai dans une chaumière : c'était un enfant joufflu, bien portant, qui s'était blessé légèrement au front ; l'écorchure saignait. La mère me frappa bien plus que l'enfant. Qu'on se figure une jeune femme, plutôt un squelette d'environ 22 ans, pâle et livide comme la mort qui l'attendait ; la malheureuse

lait pleurer, ses traits se décomposaient ; mais ses yeux n'avaient plus de larmes à répandre, elles étaient taries avec toutes les substances de son corps. — Ah ! monsieur, me dit-elle, d'une voix enrôlée, c'est ma fille, elle s'est blessée, voyez son sang ! — C'est peu de chose lui dis-je ; songez plutôt à vous, et ne vous effrayez pas. Voici sa réponse : « Moi ! je suis résignée, je vais rejoindre mes sœurs qui sont mortes de là poitrine. » O amour d'une mère ! ô femme admirable ! tu dédaignes de songer à ton existence, et tu sais que la mort va te frapper ! La tombe qui t'attend ne refroidit pas ton amour ! et tes derniers instans, ta tendre sollicitude, sont pour un enfant plein de vie, qui n'a pas même assez de raison pour te regretter !

Avec quel intérêt on lira l'anecdote suivante de Benoist XIV, philosophe digne d'un meilleur pays et de la fin de ce siècle. — Pendant mon séjour à Rome, on m'a rendu compte d'une absolution singulièrement donnée par le pape Benoît XIV, qui, comme on sait, était homme d'esprit. Une femme se jette à genoux sur le pont Saint-Ange, pendant que le pontife passait dans son carrosse, elle crie en soulevant un enfant de deux ou trois ans : *Santissimo Padre, ecc il figlio del mio figlio*. Le pape lui donna aussitôt sa bénédiction. — Votre sainteté a-t-elle compris les paroles de cette femme, dirent les cardinaux qui accompagnaient le pape ? — Oui, répond-il, j'ai remarqué aussi qu'elle est pauvre, qu'elle porte un costume étranger ; elle vient de loin et à pied, sans doute ; elle a fait une longue pénitence, et méritait son pardon.

Par-tout le cit. Grétry se déclare ennemi des difficultés musicales, l'ami des chants purs, simples et les plus voisins de la déclamation. — J'aime ce mot du baron de Gleken, ministre de Danemarck, Un musicien exécutait une sonate de violon de la plus grande difficulté. — Avouez, lui dit une dame, que ce qu'il joue est bien difficile. — Oûi, madame, répondit-il, je voudrais même que cela fût impossible.

Ces différentes citations mettent le lecteur à même de juger le style du cit. Grétry. Nous ne pouvons cependant résister au plaisir de transcrire un morceau de chapitre intitulé *le Désordre* (de l'ame, s'entend). Sans avoir lutté avec l'auteur du *Dictionnaire de Musique*, et moins encore avec le sublime article du *Génie*, notre musicien s'est placé souvent très-près de lui, soit comme écrivain, soit comme moraliste.

— Son ami (faut-il profaner ce titre sacré) son ami lui dit : — Tu es vif, plein d'infirmités, que fais-tu de cette maîtresse qui te trompe ? — Elle m'empêche de dormir seul, répond-il..... Suivre les femmes dans leur désordre, vous trouverez plus encore que dans le scélérat auquel la force, la vigueur de l'âge, l'endurcissement, impriment un caractère aussi mâle qu'effrayant. L'on conçoit que l'énergie de l'homme puisse quelquefois l'égarer et le jeter dans les excès ; mais la femme faible, livrée davantage à son instinct, douce dans tous ses traits, comme dans ses manières et le son de sa voix, doit être, dans le désordre, l'être le plus accablé, le plus isolé de la nature. Voyez-la au milieu du luxe, fruit de son libertinage ; elle court après toutes les jouissances, et

ne jouit de rien ; trompant tous ceux qui l'aiment , et trompée par celui qu'elle chérit par vanité et jamais par sentiment ; la dissimulation , le mensonge , sont les principes et les seuls points d'appui de sa morale. Elle contracte l'habitude de violer la nature à tel point , qu'elle rougit et verse des larmes à volonté. Le mensonge a tellement pris en elle le ton de la vérité , qu'on ne peut gueres juger de l'un que par l'autre : elle semble dire vrai , donc elle ment ; elle semble mentir , donc elle dit vrai : Voilà la règle la plus sûre pour la juger. Son opulence lui reste , mais en jouira-t-elle ? Tout bien mal acquis laisse un souvenir désagréable , et rappelle ce qu'il a coûté à acquérir. Sa belle figure est l'idole qu'elle aime encore à parer ; mais la première ride lui annonce déjà que l'enfer restera dans son cœur pour remplacer sa beauté. —

- Dans le III^e. volume on trouve un chapitre sur les *Songs nocturnes*. La saine philosophie que l'auteur a montrée dans son ouvrage , a sommeillé dans cet endroit. Le cit. Grétry après avoir distingué l'homme de la nature , de l'homme factice que produit la société , donne à entendre qu'il y a deux sortes de rêves relatifs à ces deux hommes. — En général , donc les rêves directs ou indirects qui nous révèlent le bien , sont de bons rêves , et l'on peut y croire ; c'est l'instinct qui a combattu les préjugés , c'est la vertu qui a vaincu le vice. Ces rêves ressemblent au premier mouvement de l'homme , qui est toujours pour le bien ; le mal a besoin de combinaisons et de réflexions. Quant aux rêves qui ne sont pas un résultat

de notre instinct, il ne faut pas y croire; s'ils se confirment, c'est par hasard.

Voici une assertion aussi extraordinaire. — Il est des rêves qui nous viennent par l'influence des corps qui nous environnent, et auxquels on ne doit pas plus s'attacher. Par exemple, si dans un hiver rigoureux, vous vous couvrez d'une peau de bête féroce, telle que celle du lion, de la panthère, de l'ours ou du tigre; il est probable que pendant la nuit vous voyagerez dans les forêts; on vous appercevra quelques animaux de cette espèce. L'esprit de vie de l'animal se conserve, au-delà de ce qu'on peut imaginer, dans ces fourrures épaisses; et c'est, en quelque sorte, vivre avec les animaux, que de s'envelopper de leurs émanations.

Le cit. Grétry demande avec raison aux musiciens ses confrères, quand nous prendrons le parti de substituer des indications françaises aux mots italiens (*amoroso*, *crescendo*, etc.). — Il est tems que nous oublions de nos propres ailes, et que nous ajoutions aux dénominations connues, toutes celles dont l'expression dramatique nous indiquera la nécessité. Si l'on pouvait substituer des signes aux mots, ce n'en serait que mieux.

Terminons cet extrait en donnant à l'imprimerie de la République les éloges qu'elle mérite pour l'exécution typographique de ces Mémoires. Mais elle en mérite de plus grands pour l'IMPRESSION des morceaux de musique qui y sont renfermés. Bel exemple à suivre pour les compositeurs de musique, qui préfèrent, par routine sans doute, de faire graver plutôt qu'imprimer leurs productions!

L I T T É R A T U R E .

*Lettre au Rédacteur du Mercure sur l'Aristenete grec
et sur l'Aristenete français.*

Il est des auteurs dont la destinée est bien singulière. Une obscurité impénétrable semble répandue sur ce qui les concerne ; on jouit du fruit de leurs veilles, sans pouvoir payer à leur mémoire le tribut de reconnaissance qui lui est dû. L'auteur grec des *Lettres galantes*, désigné sous le nom d'Aristenete, est de ce nombre. Plusieurs savans ont fait de profondes recherches sur celui qui a véritablement écrit ces lettres. Peut-être que son vrai nom nous est encore inconnu.

Le savant Fabricius, dans sa *Bibliothèque grecque*, attribue les *Lettres galantes* à un Aristenete, ami de Libanius qui l'appelle son maître. Ce philosophe eut un emploi à Nicomédie où il périt par un tremblement de terre, l'an 356 de l'ère chrétienne. Jean Cornille de Pauw réfute ce sentiment dans la *Préface* de l'édition qu'il a donnée en 1736 des *Lettres galantes*.

Moréri prétend que l'auteur des *Lettres de galanterie*, qu'il nomme aussi Aristenete, a vécu vers le milieu du cinquième siècle.

L'abbé Joly, chanoine à Dijon, dans une lettre adressée aux journalistes de Trévoux, en juin 1768, assure que le prétendu Aristenete n'a jamais existé. Il fixe le siècle où l'auteur des *Épîtres* a vécu entre le

Grand Constantin et Sidonius Apollinaris. Cette opinion se rapproche de celle de Josias Mercier, qui a publié en 1596 une édition de ces *Lettres* avec une version latine et d'excellentes notes. Celui-ci croyait que les *Lettres galantes* ont été attribuées à un Aristenete; parce que la première porte pour inscription : *Aristenetus Philocalo*.

Quoi qu'il en soit, les sçavans ont toujours estimé les *Lettres* que nous passons sous le nom d'Aristenete. Comme elles contiennent nombre de pensées tirées de Platon, Lucien, Philostrate, et d'autres bons auteurs, ils les croient composées à loisir par quelque habile grammairien, pour donner à la jeunesse des modèles de *Lettres* élégamment écrites. Ces *Lettres* parurent, pour la première fois, en grec, l'an 1566, à Anvers par les soins de J. Sambuc. La version latine de Josias Mercier a eu jusqu'à ce jour au moins cinq éditions. Jean Cornuille de Pauw y a ajouté de nouvelles notes. En 1749, Frédéric-Louis Abrecht y a joint aussi, outre ses *Commentaires*, ceux de plusieurs autres sçavans.

Nous avons en notre langue plusieurs traductions ou imitations d'Aristenete. L'imitation la plus récente est celle de Felix Nogaret, réimprimée depuis peu à Versailles chez Cosson, et intitulée *l'Aristotele français*, deux volumes in-16.

Cet auteur parle, dans un *Avertissement*, d'une manière si confuse de ses compatriotes qui ont travaillé avant lui sur Aristenete, que bientôt les nuages qui couvrent le nom de l'auteur grec, s'étendraient sur ceux de ses traducteurs français. Je crois qu'il est

utile de rectifier les erreurs qui lui sont échappées.
Voici ses expressions :

« Les littérateurs qui connaissent Aristenete ver-
ront que je le donne ici en entier ; ce que
personne n'a fait jusqu'à-présent dans notre
langue.....

« Je viens après trois autres vous offrir l'ouvrage
de ce philosophe et le mien. J'ai été précédé dans
cette carrière par un légiste et par un capucin....

Il ajoute dans une note : « Consultez au surplus
le grec, le latin et les imitations tronquées de
1695 et de 1752 que je dépose à la bibliothèque
nationale pour la satisfaction des savans.

« Je n'y mets pas la soi-disant imitation d'Alain-
René le Sage, qui, osant se charger des inepties
de l'imitateur de 1695, l'a copié mot pour mot,
sans en changer un seul, et s'est impudemment
donné pour l'auteur de cet opuscule.

« On n'y trouvera pas non plus (ou du moins je
ne l'y dépose pas) l'imitation faite par Borenger,
non encore de la totalité, mais de la plus grande
partie des récits épistolaires d'Aristenete. Cette
esquisse rapide d'un littérateur aussi savant qu'ai-
mable, insérée dans le *Manuel des Boudoirs* (trois
volumes in-18), a seule de l'intérêt. »

Dans le II^e. volume, ayant de rapprocher deux
morceaux latins des deux mêmes morceaux mis en
français par l'anonyme de 1752, il dit : « Je ne ci-
terai pas des morceaux de la capucinade dont j'ai
parlé, parce que l'on serait fondé à me reprocher
que je prends trop mon avantage. Je vais mettre
sous les yeux du lecteur deux traductions latines

de Jean Corneille de Pauw (1), et de suite les traductions françaises des mêmes morceaux par l'anonyme de 1752, et dont Alain-René le Sage (ainsi que je l'ai dit dans l'*Avertissement*) s'est dernièrement attribué l'ouvrage en totalité, sans y changer un mot, ce qui prouve qu'il le trouve excellent.

Félix Nogaret assure venir après trois autres nous offrir l'ouvrage du philosophe grec. Les détails dans lesquels il entre, prouvent que les trois prédécesseurs dont il parle sont l'imitateur de 1695, l'anonyme de 1752, et Berenger, comme auteur du *Manuel des Boudoirs*, ouvrage imprimé en 1787 ou 1788. Je ne parle pas d'Alain-René le Sage, qui, selon Félix Nogaret, tantôt s'est chargé des inepties de l'imitateur de 1695, et tantôt s'est attribué l'ouvrage de l'anonyme qui écrit en 1752.

En jettant les yeux sur les différentes éditions des traductions ou imitations d'Alistenète, on voit que l'imitation de 1695 a été insérée en entier dans la compilation intitulée *Manuel des Boudoirs*. D'ailleurs, c'est Alain-René le Sage qui est auteur de cette imitation de 1695. Elle porte à la vérité le titre de Rotterdam. Mais elle a été imprimée à Chartres par les soins de Danchet, ami de le Sage. En réduisant donc les expressions de Félix Nogaret à leur juste valeur, il n'aurait d'autres prédécesseurs que le Sage et Moreau, procureur du roi au châtelet, qui est auteur de la traduction publiée en 1752. Mais dès 1597, Cyre Foucault sieur de la Coudrière publia

(1) Lisez Josias Mercier.

une traduction entière d'Aristenete. Elle est précédée de deux piéces de vers grecs en l'honneur du traducteur. Les éditeurs des *Œuvres choisies de le Sage*, en quinze volumes in-8°, observent qu'avant le Sage, Marcassus avait inséré plusieurs *Lettres d'Aristenete dans un Recueil de Lettres politiques, morales et amoureuses tirées des anciens*, 1629, in-8°.

Le Sage n'a traduit ou plutôt imité que quarante-deux *Lettres* de l'original qui en contient cinquante. Moreau n'en a traduit que quarante-huit. Il a d'ailleurs omis nombre de passages dans celles qu'il a traduites. Félix Nogaret a fait des *Lettres grecques* un ouvrage tout nouveau. Dans son *Aristenete français*, les récits dont le titre est suivi d'une étoile, ainsi figurée (*), annoncent une imitation simple et approchant de la traduction littérale.

Deux (**), annoncent une imitation avec addition de faits et embellissemens.

Trois (***) donnent à connaître que le récit est de pure invention dans le genre de l'auteur grec.

Les partisans de l'ancienne galanterie française ne contesteront pas à Félix Nogaret le titre qu'il se donne d'*Aristenete français*. Mais les amis de la morale lui rappelleront que l'*Aristenete grec* a peint le dérèglement des anciens; et qu'en l'embellissant, il a ajouté à sa licence. Des ouvrages plus graves, sortis depuis de la plume de l'auteur, tels que l'histoire intéressante de *Cange*, son poëme sur *Fleurus*, et sa cantate à l'*Éternel*, ont prouvé son amour pour l'humanité souffrante, son enthousiasme pour les triomphes des Français, et son respect pour les idées véritablement religieuses. Ce retour à la gravité des mœurs

républicaines honore le cœur de l'*Aristenete français*. Son ouvrage se trouve à Paris chez Deroi, rue Hautefeuille, n°. 34; et chez Lepetit, quai des Augustins. Il y a quelques exemplaires en vélin.

26 floréal an V.

A. BARBIER.

N É C R O L O G I E.

Le 28 floréal, la république des lettres a perdu le cit. Sédaine, âgé de 78 ans. Sa mort avait été faussement annoncée dans plusieurs journaux. On y regrettait le doyen des hommes de lettres, l'auteur de tant de drames qui, pendant 40 ans, ont fait les plaisirs de toute la France, et qui, à un talent original, piquant, varié, et toujours naturel, avait uni les qualités sociales les plus estimables. On y rappelait ses succès presque continuels sur la scène; ceux de *Félix*, de *Richard*, de *Rose et Colas*, du *Déserteur*, de *Aucassin et Nicolette*, du *Philosophe sans le savoir*, de *la Gageure imprévue*, de *la Reine de Golconde*, et de *Guillaume Tell*, etc.

Les cœurs sensibles ne seront peut-être pas fâché d'apprendre que l'un de ces journaux tomba entre ses mains pendant sa maladie, et qu'il put jouir innocemment par cette lecture des marques non suspectes, et par-là si touchantes de l'estime et de l'affection publique. C'était en quelque façon se survivre à soi-même, se placer d'avance dans l'avenir, et assister à sa célébrité. Mais ce qui était inf-

niment plus doux pour l'homme de bien , c'étoit de recueillir dans sa conscience , et sur son lit de mort , quand les idées de gloire s'évanouissent , la plus solide et la plus précieuse des consolations , l'honorable témoignage de n'avoir jamais séparé les mœurs des talens , et l'amour de la renommée de la vertu.

Michel-Jean Sédaine naquit à Paris le 4 juin 1719. Son pere , qui étoit architecte , ayant dissipé toute sa fortune , son fils fut obligé à 13 ans de quitter ses études dans lesquelles il faisait de grands progrès ; et il a souvent répété dans le sein de sa famille , que cette cessation lui avait été bien amere , et qu'il en avait versé beaucoup de larmes. Il suivit dans le Berri son pere , à qui l'on avait procuré la faible ressource d'un emploi dans les forges. Ce malheureux pere ne tarda pas à y mourir de chagrin. Après lui avoir rendu les derniers devoirs , le jeune Sédaine vint retrouver à Paris sa mere qu'il y avait laissée avec un de ses freres. Il mit dans le coche son petit frere qui l'avait accompagné dans le Berri. La place payée , il lui restait 15 francs. Il suivit la voiture à pied. Il faisait froid , il ôta sa veste , et en fit revêtir son frere. Tous les voyageurs en furent touchés ; le conducteur le fit monter à côté de lui. Arrivé à Paris , il s'y trouva avec deux freres , dont il étoit l'aîné , et avec sa mere veuve et pauvre. Pour la soutenir , il tailla la pierre ; et ce ne fut qu'à force de travail et d'études qu'il parvint à lui procurer dans la ville de Montbar une pension honnête dans un couvent où elle mourut tranquille et heureuse.

Après un pareil trait , on ne demande plus si

Sédaine était né sensible ; au seul récit d'une belle action d'humanité, ou de courage, ses yeux se couvraient d'abord de larmes. La fortune avait fait tout ce qui dépendait d'elle, pour étouffer les talens qui devaient l'illustrer un jour ; mais la nature fut plus forte. Elle en avait fait un poète dramatique, et il le fut malgré tant d'obstacles. Son talent lui venait d'elle seule. Il en avait reçu le don de l'observer dans les passions et les faiblesses du cœur humain ; et sur le grand théâtre du monde et de la société. Il avait cet esprit calme et pénétrant qui voit, pressent ou devine cette sensibilité, qui ne se trompe jamais, parce qu'elle est toujours véritable ; ce jugement qui, ayant mis tout à sa place, considère d'avance tous les effets, et jusqu'aux contradictions mêmes que les nouveautés et les hardiesses peuvent rencontrer dans les spectateurs ; il ne s'étonna jamais des murmures qui semblerent quelquefois contrarier ses succès aux premières représentations. Il savait que les nuages devaient se dissiper, et les nuages se dissipèrent par degrés pour ne plus laisser voir son tableau que comme il l'avait envisagé lui-même. Il ne revenait pas vers le public, c'était le public qui revenait vers lui. Il aimait passionnément Molière, Montagne et Shakspeare. Il y trouvait ce fond immense de naturel, de raison, de force, de grace, de variété, de profondeur et de naïveté qui caractérise ces grands hommes ; aussi était-il né avec un sens exquis et une âme excellente. C'était tout naturellement qu'il voyait juste, comme s'était tout bonnement qu'il était bon.

Sans parler de plusieurs jeunes personnes pour lesquelles

lesquelles leur sexe, leur situation et leur vertu lui avait donné un cœur de père; ce fut lui qui prévit les talens du jeune David, qui lui mit à la main les premiers crayons; qui, lorsqu'il obtint un logement au Louvre, lui en offrit ce qui pouvait convenir à ses études, et donna peut-être à la France le peintre immortel des Horaces et des Brutus. Il avait un tact pour deviner le génie, comme il avait son penchant à faire du bien. Il est inutile de dire qu'avec un pareil caractère il ne connut jamais l'intrigue; aussi lui fut-elle toujours étrangère. Quand la nation française accorda par ses députés des indemnités aux hommes de lettres qui en avaient le plus pressant besoin, comment réfuta-t-il quelques erreurs qui lui prétaient si gratuitement de la fortune? Il donna l'état de son bien, et il eut part aux indemnités.

Tout le monde sait qu'il n'entra que fort tard dans la ci-devant académie française. Le succès prodigieux de *Richard Cœur-de-Lion* lui en ouvrit enfin les portes. Il y trouva Lémire, son ancien ami, ce bon, cet excellent homme, d'une verve et d'une gaieté si franche, à qui il échappa des mots si heureux, sans jamais blesser personne, qu'il suffit de nommer quand on veut rappeler la probité délicate, la candeur spirituelle, et toutes les qualités qui gagnent le cœur. Il était intimement lié avec de Wailly et le défunt cit. Peyre, auxquels nous devons la belle salle du Théâtre-français, avec Pajou, avec Houdon, avec Ducis, qui sentaient vivement son caractère et son génie; ce sont eux qui, avec son fils, avec David son élève, ou plutôt son second fils, l'ont accompagné à sa dernière demeure. Il était pensif, intérieur, très-

sensible, nécessairement susceptible sans être difficile et sans se plaindre; vif, mais capable d'empire sur lui-même; connaissant trop les hommes pour compter beaucoup sur leur reconnaissance, et pour ne pas s'attendre à leurs injustices, mais sachant les faire et les pardonner.

Un grand bonheur lui fut réservé dans sa longue carrière; il le sentit bien, et jusqu'à son dernier soupir. Il eut trente ans de bonheur, sans nuage, avec une femme que la nature avait véritablement faite pour lui, et qui, par sa tête, son cœur, et tous ses goûts, possédait éminemment tout ce qu'il fallait pour connaître parfaitement son mari, et pour l'en aimer davantage.

Ce citoyen respectable est mort dans les bras de sa femme, de son fils, de ses deux filles, pleuré de ses amis, regretté de tous ceux qui l'ont connu; il laisse après lui peu de fortune, du nom qui ne mourra point, et le souvenir d'une vie calme et vertueuse que la calomnie même n'oserait ternir.

DUCIS.

POÉSIE.

COMPLAINTÉ DE HARALD-LE-VAILLANT.

Ode traquité de l'ancien danois.

CETTE Ode de Harald-le-Vaillant, prince de Norwège se trouve conservée dans l'ancienne Chronique islandaise nommée *Knyttlinga Saga*, et dans la littérature runique de Wormius. Elle est en vers de sept syllabes et en strophes régulières.

Harald y fait un détail de ses exploits et de ses talens, et se plaint de ce que tant de mérite et de gloire n'a pu toucher la belle Elissif, fille de Jarialat, roi de Russie.

Harald-le-Vaillant était un des plus illustres guerriers de son tems. Il avait parcouru toutes les mers du Nord, et piraté dans la Méditerranée et sur les côtes d'Afrique. Il fut pris ensuite, et détenu quelque tems prisonnier à Constantinople.

COMPLAINTÉ DE HARALD.

Q. D. R.

Mes superbes vaisseaux, au gré d'un vent tranquille,
 Labouraient en voguant les mers de la Sicile ;
 Fiers de leurs grands exploits, chargés de gloire et d'or,
 Mes guerriers retournaient vers les climats du Nord ;
 Et moi, joyeux alors, brillant et magnifique,
 Je revenais vainqueur aux bords de la Baltique,
 Mon nom est immortel, rien ne peut l'effacer ;
 Et la belle Elissif ose me repousser !

Jadis près de Drontheim signalant mon courage,
 Jeune et vaillant, suivi d'intrépides soldats,
 De leurs morts entassés je couvris le rivage,
 Et le jour s'éteignit sans finir nos combats.
 Je méprisai leur nombre et leur fureur guerrière,
 Et leur chef abattu roula dans la poussière.
 Mon nom est immortel, rien ne peut l'effacer ;
 Et la belle Elissif ose me repousser !

Un jour, abandonné sur la mer orageuse,
 Mon navire, battu par la vague écumeuse,
 S'entrouvrait, et les flots et les vents déchainés
 N'offraient plus que la mort aux guerriers consternés.

C 2

Moi seul j'osai braver tout l'effort de l'orage,
 Et mon bras vigoureux les sauva du naufrage.
 Mon nom est immortel, rien ne peut l'effacer ;
 Et la belle Élisif ose me repousser !

Je suis en longs patins franchir les monts de glace ;
 Je sais dans les combats lancer les javelots ;
 D'un coursier indompté je sais vaincre l'audace,
 Et la rame à la main fendre et pousser les flots.
 Je gravis le sommet des plus hautes montagnes,
 Je cours d'un pas rapide au loin dans les campagnes.
 Mon nom est immortel, rien ne peut l'effacer ;
 Et la belle Élisif ose me repousser !

Dans cet heureux climat qui voit naître Pélore,
 J'ai livré des combats et cueilli des lauriers.
 Inflexible beauté, peux-tu nier encore
 Ma valeur éclatante et mes travaux guerriers ?
 Des monuments fameux attestent ma victoire,
 Et les siècles futurs garderont ma mémoire.
 Mon nom est immortel, rien ne peut l'effacer ;
 Et la belle Élisif ose me repousser !

Je suis né sur les monts de la froide Norwege,
 Sur ces monts hérissés que recouvre la neige,
 Où les guerriers armés de l'arc retentissant
 Frappent et l'ours sauvage et le cerf bondissant ;
 Mais moi, j'ai préféré l'Océan solitaire,
 Et mes vaisseaux légers voguent loin de la terre.
 Mon nom est immortel, rien ne peut l'effacer ;
 Et la belle Élisif ose me repousser !

Par C. HWASS fils, Danois.

 É N I G M E .

Je suis de courte taille et de dure matière ;
 Toujours d'un bras nerveux je provoque l'effort.
 Rarement au travail on me voit sans mon frère ;
 Mais aussi-tôt que j'entre, on l'aperçoit qui sort.

L O G O G R I P H E .

Peu de mortels échappent à ma loi ;
 J'ai sur eux de tous tems exercé mon empire :
 L'un dit du bien, l'autre du mal de moi ;
 Plus d'un lecteur sensé ne saura trop qu'en dire.
 Mais avant de rien décider
 Il faut chercher à me connaître :
 Courage... allons... je vais t'aider
 A deviner qui je peux être.
 Trouve un oiseau dont le caquet
 Ne cede rien au perroquet ;
 Le chef d'une brave milice ,
 Appui de l'Empire ottoman ;
 De vastes eaux dont le caprice
 Est funeste à plus d'un marchand ;
 Du serein le chant ordinaire ;
 Ce qui te fait penser, vouloir ;
 Ce que tu vois dans ton miroir ;
 Un saint ; un élément ; et de doux le contraire.
 Encor deux mots, tu seras bien instruit :
 Par moi, le genre humain se peuple, se féconde ;
 Je suis ancien comme le monde,
 Et ne finirai qu'avec lui.

Explications de l'Énigme et Logogriphe du N^o. 24.

Le mot de l'Énigme est le *Danseur de Cordes*; celui du Logogriphe est *Gorge*, dans lequel on trouve or, org.

A N N O N C É S.

De la Famille considérée comme l'élément des sociétés; par T. Guiraudet, secrétaire général des relations extérieures. In-8^o. Prix, 2 liv. 8 sous., et 3 liv. franc de port. A Paris, chez Desenne, palais Egalité, n^{os}. 1 et 2.

Épanchemens de l'âme, ou Essai de Philosophie morale; par Sh. de la Serrie, de la société littéraire du Lycée des Arts, avec des planches dessinées et gravées de la main de l'auteur. Brochure in-8^o. De l'imprimerie de Didot jeune, quai des Augustins.

Opinions sur le Divorce et sur les Ministres des Cultes; par Félix Faulcon, député de la Vienne au conseil des Cinq-cents. A Paris, chez les marchands de nouveautés.

Il y a des cas dans toutes les langues, et c'est une erreur de croire qu'il n'y en a point dans les noms français; dissertation philosophique qui jette un grand jour sur la *Syntaxe* générale dont elle simplifie les règles, et qui par des applications et des conséquences pratiques facilite singulièrement l'étude des langues: ouvrage lu et soumis à l'Institut national par J. B. Bertrand, membre du Lycée des Arts, et directeur d'une maison d'éducation. A Paris, chez l'auteur, rue Saint-Dominique, n^o. 228, vis-à-vis Belle-chasse, fauxbourg Saint-Germain. L'an V. 1797.

Une Journée de Paris; in-18, beau papier. Prix, 20 sous, et 25 sous franc de port. A Paris, chez Johanneau, libraire, rue du Coq-Honoré, n^o. 134; et au Lycée des Arts, n^o. 28.

Lycée des Bibliophyles et des Nouvellistes, ou Cabinet littéraire et politique. On vient d'ouvrir, rue de Vernueil, fauxbourg Germain, n^o. 839, entre celle du Bacq et de Beaune, un fort beau Cabinet littéraire. La distribution et les décorations ne

laissent rien à désirer ; on y trouve tous les journaux, gazettes de France et étrangères, toutes les brochures nouvelles, et une bibliothèque composée de plusieurs milliers de volumes, ouvrages des hommes les plus célèbres, tels que *Voltaire*, *Rousseau*, *Raynal*, *Mably*, *Buffon*, etc.

On a joint au Cabinet littéraire un fort beau sallon de société, où il y a jeux d'échecs, trictacts, dames et autres, ainsi qu'une salle de billard. On y trouve aussi toutes sortes de rafraichissemens, et, au besoin, une table bourgeoise ; cette table sera régulièrement composée de dix couverts ; le prix de la pension est modique, et le service de la table sera réglé de gré à gré entre les convives. Les Abonnés auront la facilité d'y diner, en se faisant inscrire, dans la matinée, à l'office.

On donnera aussi, une fois par décade, un concert d'amateurs, gratis pour les abonnés ; chacun d'eux aura la faculté d'amener deux personnes.

Tout est séparé et distinct, de manière que, dans le Cabinet littéraire, le lecteur y jouit de la plus grande tranquillité.

L'abonnement est de 6 liv. par mois ; les séances au Cabinet littéraire et politique, pour les non-abonnés, sont de 6 sous.

Les directeurs de cet établissement, hommes de loi, qui ont rempli avec distinction des emplois honorables dans les tribunaux et les diverses administrations de la République, se chargent de toute espede d'affaires contentieuses, et même des ventes de meubles et immeubles, placemens de fonds, demandes en indemnités et rédactions de mémoire ; de la poursuite des affaires près le Directoire, les ministres et les différentes administrations ; des demandes en main-levée ; de séquestre sur les biens des émigrés ; des partages à faire entre la République et les intéressés.

Leur bureau est ouvert tous les jours pour cet objet.

Du Lycée de la Jeunesse. Cet intéressant établissement prend tous les jours de la consistance. La nouvelle manière d'enseigner du cit. Valant, qui en est le directeur (et dont le principal collaborateur est un ingénieur-géographe, homme d'un mérite distingué), lui a valu, de la part de l'Institut national, une lettre également obligeante et honorable. Cet établissement est situé, jusqu'an 15 juillet prochain (v. st.) fauxbourg Saint-Martin, 175. A partir de cette époque, il sera situé, fauxbourg Saint-Denis, n°. 65, dans une grande et agréable maison, avec cour et jardin, laquelle ne sera occupée que par les personnes attachées au Lycée de la Jeunesse.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 10 avril 1797.

SMYRNE vient d'être le théâtre d'une horrible catastrophe qui a réduit en cendre presque tous les établissemens francs de cette ville. Voici le récit qui nous en a été transmis.

« Les nations franques formant l'échelle florissante de Smyrne, avaient fait la faute de laisser établir dans leur rue une troupe de baladins : des janissaires, proposés pour la garde des consuls, furent chargés par eux de la police de ce théâtre. Une dispute s'engage entre eux et une troupe de Cephaloniotés et de Zantiotes qui voulaient forcer l'entrée ; un janissaire est tué d'un coup de pistolet. A cette nouvelle, tout le corps des janissaires s'assemble, et demande que le meurtrier leur soit livré. Le consul vénitien, M. Franchini, s'y refuse, et il fait répandre parmi les Turcs que l'assassin est Russe et non pas Vénitien. On le demande au consul russe, M. Franceschi, qui renvoie au consul vénitien. Les janissaires indignés menacent de mettre le feu au quartier franc, et d'exterminer tous les Chrétiens, si on ne leur rend pas justice. Les magistrats et commandans de la ville s'assemblent, et mandent les consuls des différentes nations ; pour leur représenter le danger auquel ils s'exposent eux et leurs compatriotes, en voulant sauver un assassin, et pour aviser avec eux aux moyens d'apaiser une soldatesque furieuse et capable de se porter à tous les excès. Les consuls tremblent ; mais loin de se rendre à cette invitation, les uns se hâtent de s'embarquer sur les vaisseaux de la rade, les autres

le disposent à en faire autant ; aucun ne se rend chez le *musselem* (gouverneur de la ville) qui les avait mandés. Enfin, après avoir attendu deux jours la justice qu'ils réclamaient, le 15 du mois dernier, à 9 heures du matin, les janissaires marchent vers le quartier franc, armés de fusils et de matières combustibles.

» Cependant, avant de se porter à aucune voie de fait, ils envoient encore une députation de treize des leurs, pour faire aux Francs les dernières sommations : mais ces treize janissaires, en passant devant un *khan* (espece d'hôtellerie), où plusieurs Zantiotes et Cephaliotes étaient retranchés, sont assaillis de coups de fusils, et deux d'entr'eux restent sur la place. Alors la fureur des janissaires est au comble ; le feu est mis à plusieurs endroits à la fois ; et ils tirent sur ceux qui font des efforts pour l'éteindre, ou qui traversent la rue pour s'embarquer. On se fera sans peine une idée de l'horreur d'une pareille scène. De toute la rue des Francs, trois maisons seulement ont été sauvées, et la perte est incalculable. Pour comble de disgrâce, ces mêmes hommes qui avaient donné lieu à cette scène horrible, les Zantiotes, Cephaliotes, etc., profitant du désordre général, se forment en bandes armées, et vont dépouiller les malheureux négocians qui sauvaient leurs effets les plus précieux du milieu des flammes ; ils enfoncent même les magasins que le feu avait respectés, pour en arracher les objets qu'on y avait déposés. Le feu ayant gagné le quartier grec et arménien, on évalue à 7 ou 8 mille le nombre des maisons brûlées ; on porte à 1300 le nombre des malheureux qui ont péri ; et il est à remarquer que ce sont presque tous des Grecs ou des Arméniens, et sur-tout des insulaires comme Tiniotes, Sciotes, etc. désignés généralement ici sous le nom de *Taouschans*. Les Francs sont restés pendant plusieurs jours à bord des vaisseaux qui étaient en rade ; une fois la rage des janissaires assouvie, tout a été tranquille ; et les Francs sont revenus s'établir à terre, c'est à-dire, dans les villages des environs. La Porte a expédié un officier supérieur des janissaires, et elle a donné l'ordre à Kara-Osman-

Oglou qui est dans le voisinage, et qui a toujours à sa disposition des forces imposantes, de marcher à la tête d'un nombre de troupes assez considérable pour en imposer aux mutins. »

Les fêtes du Baïram, pendant lesquelles on craignait quelque désordre dans cette capitale, se sont passées avec tranquillité. Les ambassadeurs, que la Porte avait destinés pour Paris et pour les cours de Londres, Vienne et Berlin, sont tous partis pour leur mission respective. Les deux premiers font leur voyage par mer.

Plusieurs pachas sont en état de rébellion. Mais celui de Romélie, Passuan-Oglou, homme singulièrement ambitieux et turbulent, donne à la Porte les plus sérieuses inquiétudes. Son armée est, dit-on, composée de 30 mille hommes, et l'on assure que ses avant-postes s'étendent jusqu'à Andrinople. Il a pris le titre d'Osman IV, afin d'en imposer davantage. Avant de le combattre, le grand-seigneur croit devoir chercher à le ramener à la soumission par les négociations; il lui a fait offrir le gouvernement de la province la plus considérable de l'Empire. Mais on peut craindre que cette offre, en lui faisant connaître combien on le redoute, loin de lui faire déposer les armes, ne serve qu'à l'encourager dans sa révolte.

Mais si l'Empire ottoman est exposé à des agitations intérieures, on peut présumer que sa paix extérieure, du moins avec la puissance dont il redoutait le plus les entreprises, ne sera point troublée. Il paraît en effet qu'il existe entre le cabinet russe et le divan une réciprocité d'égards et de ménagemens qui annoncent de part et d'autre l'intention de vivre en bonne intelligence. On s'en convaincra par les deux faits suivans.

M. Kotschubey, ambassadeur de Russie, a fait présent au capitain-pacha d'une tabatière enrichie de brillans, et où se trouvent différentes miniatures ingénieusement adaptées. L'on y voit entre autres, sur deux côtés, les pavillons turc et russe placés alternativement l'un sur l'autre.

Ces jours derniers, il arriva une frégate russe dans le canal. Le capitain-pacha se rendit à bord de ce vaisseau, et il fut reçu avec tous les honneurs dus à un grand amiral de la Porte.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 15 mai 1797.

La cérémonie du couronnement du nouvel empereur russe eut lieu le 16 du mois dernier dans l'église principale de Moscou, qui était presque toute remplie, quoiqu'on n'y eût admis que les deux premières classes de l'Empire. Paul I^{er}., accompagné de son épouse, était arrivé dans son ancienne capitale dès le 15 du mois précédent. Il y avait été reçu par les sénateurs, les magistrats et tous les principaux personnages de la ville, aux acclamations du peuple. Le premier département du sénat dirigeant avait précédé son arrivée, et commencé ses séances dès le 13. Ce ne sera que le 14 de ce mois que l'empereur quittera Moscou pour se rendre à Astracan; l'impératrice partira le même jour, et prendra directement la route de Pétersbourg.

L'empereur de Russie craint la propagation de la doctrine qui pourrait donner à ses sujets quelques idées de la liberté, plus méconnue parmi eux que chez aucun autre peuple. Un officier, le lieutenant Fedostjew, avait voulu répandre cette doctrine. Il vient d'être puni de la manière la plus sévère. Il a reçu publiquement le *knout* à Pétersbourg, a été dégradé de noblesse, et condamné, pour le reste de ses jours, à travailler dans les mines de Hortschinski. Ces exemples peuvent produire des effets absolument contraires à ceux qu'on en attend; et l'expérience a prouvé que les mesures prises par le despotisme, pour assurer sa conservation, ont souvent accéléré sa ruine.

Nous apprenons de la nouvelle Prusse orientale, que toute la partie qui a été récemment acquise par le roi de Prusse, aura son évêque particulier du rit

romain, qui sera nommé incessamment. Il y aura aussi des changemens relativement à la juridiction épiscopale dans cette portion de la Pologne qui comprend Varsovie, et qu'on appelle, depuis la réunion, Prusse méridionale. Tout ce qui a été détaché de l'évêché de Posnân va former désormais un diocèse particulier. La Pologne va se trouver ainsi, dans tous les sens, rayée de la surface du globe; le nom de ses anciennes provinces, leurs anciennes circonscriptions, tant au spirituel qu'au temporel, tout a disparu.

Le relevé des morts et des naissances, dans l'année 1796, donne un résultat très-satisfaisant pour tous les états du roi de Danemarck. Il s'y est célébré 19,600 mariages; il y est né 71,617 enfans, dont 36,817 garçons, et 34,817 filles; il y est mort 28,772 hommes, 26,748 femmes: total, 55,520; en sorte que le nombre des naissances a surpassé de 16,099 celui des morts. Cette proportion favorable se trouve plus ou moins forte dans chacune des possessions particulières du Danemarck, si ce n'est dans la ville d'Altona où il est mort 8 personnes de plus qu'il n'en est né.

De Heidelberg, le 15 mai. Tous les membres du congrès militaire que devaient tenir ici les généraux français et autrichiens, se sont trouvés réunis le 10. Le congrès s'est ouvert aussi-tôt, et s'est dissous le 12. Il y a paru, du côté de l'empereur, le général comte de Bellegarde, deux officiers de l'état-major de l'armée du Haut-Rhin et un de celle du Bas-Rhin; et du côté de la France, le général de division Reynier, chef de l'état-major de l'armée de Rhin et Moselle; et pour l'armée de Sambre et Meuse, l'adjutant-général Doltanne, l'un et l'autre accompagnés d'un adjoint. On ne sait au reste rien de ce qui a été déterminé dans ce congrès, si ce n'est que la ligne de démarcation, pendant l'armistice, a été fixée ainsi que le nombre de troupes nécessaires, des deux côtés, pour garnir suffisamment cette ligne. C'est l'archiduc qui préside lui-même aux mesures à prendre pour retirer dans l'intérieur les deux armées du Haut et du Bas-Rhin.

Les Etats voisins, notamment le pays de Wurtemberg, sont obligés de se prêter à leur marche rétrograde, et de supporter encore ce fardeau, le dernier sans doute que leur imposera cette fatale guerre. Déjà le Rhin, depuis Mayence jusqu'à Cologne, commence à respirer de ce fléau. Sa navigation vient de se s'ouvrir.

D'un autre côté, depuis que les généraux Hoche et Lefebvre ont reçu, chacun par un courier de Paris, l'avis que le Directoire avait ratifié les préliminaires, on se flatte, dans les pays occupés par les armées françaises, que toutes les contributions auxquelles ils étaient assujettis vont cesser, et que désormais tout ce dont les armées auront besoin sera payé argent comptant. Cet espoir paraît chimérique. La ratification des préliminaires n'améliore pas tout-à-coup les circonstances qui ont rendu ces contributions nécessaires.

De Vienne, le 30 avril. L'empereur a fait annoncer à ses sujets la signature des préliminaires, dans une proclamation qui porte en substance :

« Que S. M. I. verra tous ses vœux comblés, si elle parvient à faire cesser tout-à-fait l'effusion du sang, par une paix définitive et convenable; mais que par la signature des préliminaires et la retraite des troupes françaises, la Basse-Autriche se trouvant hors de tout danger prochain, S. M. ne veut pas faire supporter plus long tems le fardeau de l'armement aux braves et fidèles sujets qui se sont rassemblés en si grand nombre pour la défense de leur prince et de la patrie, et qu'elle ordonne en conséquence que la levée en masse se dissolve sur-le-champ. »

En conséquence, les préparatifs de guerre ont cessé; les ouvriers qui travaillaient aux retranchemens ont été renvoyés, et les levées suspendues. Le conseil aulique a repris ses séances, et déjà les fonds publics ont haussé de 10 pour 100. Nous apprenons que, de son côté, l'armée française se retire de nos provinces.

Nous savons plus positivement encore, que notre

son a, de toutes manières, beaucoup à se féliciter de la promptitude de ce dévouement, et que, quoique cette multitude immense de défenseurs qui sont accourus de toutes parts à son secours devait, en lui prouvant la fidélité de ses sujets, ranimer son courage, elle a cependant tout-à-coup ajouté à ses embarras et même à ses dangers. Pourvoir aux subsistances de plus de 300 mille hommes qui s'étaient si subitement rassemblés, eût été pour elle une tâche très-difficile, pour ne pas dire impossible à remplir; et elle aurait pu voir ces accès d'un généreux zèle, se convertir en mécontentemens fort alarmans. Elle a donc très-sagement fait, en se hâtant d'échapper, par une prompte signature, au double péril dont elle était menacée.

ITALIE. De Bologne, le 5 mai.

Les deux conseils s'étant installés et ayant élu leurs présidens et leurs secrétaires, il fut arrêté que les charges ne changeraient provisoirement qu'à quinze jours.

Une députation du sénat se présenta aux deux conseils pour remettre dans leurs mains l'autorité dont il a été dépositaire jusqu'à ce jour. Il leur recommanda les officiers publics qui ont bien mérité de la patrie par leurs services.

Hier, le conseil des trente choisit, selon les formes constitutionnelles, le Directoire exécutif. Les citoyens qui le composent sont, l'avocat Ignace Magnani, de Bologne; l'avocat Louis Vicci, de Modène; et J. B. Guastavillani, de Bologne.

Aujourd'hui, dans tel conseil des soixante, le président Patadini a proposé d'envoyer un courrier au général Bonaparte, pour lui faire part de l'installation des deux conseils et de la formation du directoire; et en même-tems pour le prier d'ordonner que les citoyens qui avaient été relégués à Milan, retournent dans leur patrie. — La motion a été généralement approuvée.

Enfin, on a nommé une députation pour examiner l'ordre publié par le sénat de Bologne, relativement à la vente des biens appartenans aux réguliers supprimés.

On attend ici au premier jour le cit. Lallemand, ministre de la République Française à Venise, lequel a eu ordre de quitter cette résidence. Sa famille est déjà arrivée ici.

On écrit de Vérone, que les soldats esclavons qui ont

pris part aux dernières affaires qui ont eu lieu dans cette ville, ont tous été faits prisonniers de guerre, ainsi que trois mille soldats vénitiens; ils ont été envoyés à Crémone et à Milan. On instruit le procès des chefs du soulèvement; ils seront rigoureusement punis. Vicence, n'ayant fait aucune résistance, n'a point été maltraitée. Une armée française, composée de 25 mille hommes, marche vers Padoue. Elle a détaché 2 mille hommes pour aller réduire à la raison les habitans de la vallée de Sabbia, qui sont toujours en état d'insurrection. D'autres troupes françaises entrent de toutes parts dans l'Etat de Venise.

De Rome, le 6 mai. Un courrier extraordinaire, expédié de Vienne par monseigneur Albani, a apporté des dépêches dont on ignore le contenu. A l'inquiétude qu'a témoignée le secrétaire d'état, on a jugé qu'elles ne portent pas des nouvelles favorables pour notre gouvernement, et l'on craint que le pape ne soit forcé à faire de nouveaux sacrifices.

Dimanche au soir il y eut concert et bal à l'académie de France, pour célébrer la paix. Le ministre de la République Française, le cit. Cacault, avait invité tout le corps diplomatique, la principale noblesse et beaucoup de personnes des classes inférieures; tous se sont empressés de s'y rendre. L'orchestre nombreux et choisi exécuta tous les airs patriotiques. Le bal fut très-brillant, et se termina par un souper servi avec beaucoup de goût et de magnificence.

La nouvelle constitution militaire vient de paraître: les troupes de ligne sont réduites à quatre régimens; ils seront composés de huit compagnies, dont une de chasseurs et une de grenadiers: il y aura dans chaque bataillon cinq capitaines en pied et trois lieutenans. On a réformé soixante-dix enseignes, et il n'en reste que deux par régiment. Les appointemens de tous les grades sont diminués d'environ un quart. Les soldats auront quarante-cinq *paoli* par mois. Les épaulettes d'or sont défendues.

Le trésorier, par ce plan, a perdu l'inspection du château Saint-Ange, de Civita-Vecchia et d'autres ports de mer.

L'entretien de l'armée coûtera cinq cents mille écus romains par an.

Le gouvernement a suspendu la vente des biens de l'hôpital du Saint-Esprit, quoiqu'elle ait été autorisée par le pape. Il est certain qu'il vaudrait mieux vendre les biens des moines, etc., que ceux des hôpitaux; mais on dit que le

gouvernement va suspendre aussi la vente des biens qui appartiennent aux couvens, etc. On ignore quelles peuvent être ses ressources pour fournir aux besoins de l'Etat. C'est en vain qu'il se flatte qu'on se soumettra, dans les provinces, à l'édit de requisition. Après tant de sacrifices et de pertes, il n'y a que la force qui puisse décider à donner le peu qui reste pour un papier qui n'aura bientôt aucune valeur.

On est inquiet sur la santé du saint-pere; depuis qu'il a été saigné deux fois la fièvre est beaucoup diminuée, ainsi que les coliques, dont il est tourmenté; son grand âge rend la maladie assez grave.

De Naples, le 25 avril. Le gouvernement vient de faire imprimer la liste des accusés détenus ou émigrés, avec les noms de leurs accusateurs; plusieurs de ces derniers n'étant pas en état de prouver leurs dénonciations, et craignant d'être punis comme calomniateurs, ont pris la fuite. On cite entre autres les deux princes Pignatelli et Strongoli, qui se sont réfugiés dans la République Cispadane, où ils se donnent pour patriotes persécutés: ils ont pris l'uniforme de simple soldat de la légion cispadane.

Il paraît que la cour napolitaine, forcée de mettre un terme à sa tyrannie, voudrait détourner sur les délateurs la haine publique qu'elle a excitée; mais y aurait-il eu tant de délateurs, s'ils n'eussent été encouragés et récompensés par le gouvernement? Pourquoi d'ailleurs a-t-il laissé si long-temps dans les prisons des milliers de sujets qui peuvent être innocens? pourquoi s'est-il avisé si tard de douter de la probité de ses espions et de ses délateurs? pourquoi a-t-il imposé silence à tous les tribunaux légitimes? Attendait-il que les circonstances lui permissent de faire juger par des commissions les victimes de sa tyrannie? C'est en vain que le ministère se flatte de donner le change; c'est à lui, à lui seul, à rendre compte de ce régime de terreur qui désole le royaume de Naples depuis plusieurs années.

ESPAGNE. De Madrid, le 4 mai.

Nous attendons ici d'un jour à l'autre le général Urrutia qui avait commandé notre armée de Catalogne, pendant la guerre avec la France, et qu'on croyait retiré pour jamais; il va prendre le commandement de l'armée destinée à agir contre le Portugal.

Nous apprenons de Cadix un événement désastreux, don Louis de Las-Casas, liere de notre dernier ambassadeur en Angleterre,

Angleterre, et capitaine général de l'isle de Cuba, revenait en Europe à bord de la frégate la *Nymphe*, accompagnée de la frégate l'*Hélène*. Arrivés à la hauteur de Cadix, les commandans de ces deux bâtimens eurent connaissance d'une escadre de seize vaisseaux de ligne qu'ils crurent espagnols : s'étant bientôt aperçus qu'ils étaient Anglais, ils cherchèrent à se réfugier dans quelque anse voisine ; mais les Anglais détachèrent contre eux deux de leurs frégates. Après un léger combat, l'une des nôtres a été prise ; l'autre s'est fait échouer sur la côte. Le commandant de Cuba avait cependant eu le tems de se jeter dans une chaloupe avec quelques autres passagers, et de gagner la terre. Il était porteur de papiers importants, qu'il eût été bien fâcheux de voir tomber au pouvoir de l'ennemi ; mais ils ont été remis à tems à une barque de pêcheurs, qui avait donné le premier éveil sur l'approche de l'escadre anglaise, et déjà ils sont entre les mains de notre gouvernement.

Des lettres en date du 15 mars, nous apprennent qu'on a défendu à la Havane d'embarquer de l'argent.

On nous mande de Cadix que l'isle de Portorico et la province de Caracas sont tombées au pouvoir des Anglais, et qu'un riche convoi, arrivant d'Amérique sous l'escorte d'un vaisseau de 74 canons, vient aussi de devenir leur proie. On craint même pour la plus importante de nos colonies, pour la Havane. Ce qu'il y a malheureusement de trop certain, c'est que de douze vaisseaux que nous avons dans les Antilles, il ne nous en reste plus que trois. Tous les autres ont été pris, ou ont pourri dans les ports.

Massaredo s'occupe à rétablir la subordination dans le service maritime. Mais malgré son énergie, malgré la confiance qu'il inspire, il ne peut encore s'applaudir de beaucoup des succès. Il a été obligé de sévir contre plusieurs officiers désobéissans.

On écrit de Carthagene qu'une escadre anglaise de douze vaisseaux de ligne et de trente bâtimens de transport, a passé la semaine dernière à la vue de ce port, et y a causé une grande frayeur : on présume qu'elle fait voile vers Minorque.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 2 mai.

Le président de l'Assemblée nationale batave lui a donné hier la nouvelle de la signature des préliminaires. Le ministre de la République Française, Noël, a pris de-là occasion

d'exhorter encore l'Assemblée à accélérer ses opérations, pour terminer la constitution batave. On y travaille avec une grande activité, et on espère qu'elle sera entièrement achevée avant la fin de ce mois. Cependant les dernières discussions ont encore roulé sur la nouvelle forme départementale à donner à la République, en abolissant son ancienne division par provinces; objet sur lequel il paraît qu'on aurait dû, avant tout, commencer par être d'accord; la constitution nouvelle ne pouvant se consolider qu'autant qu'il n'existerait plus de traces de la forme du gouvernement fédératif. Or il paraît que quelques-unes de nos provinces tiennent à leurs anciennes circonscriptions, et à cet esprit d'isolement qui en était la suite. La Frise, en particulier, continue à donner des alarmes: on connaît sa jalousie pour la province de Hollande, et la tendance de ses principaux citoyens vers les principes aristocratiques. Elle est livrée à une administration qui en professe de très-opposés, et dont l'exagération, si elle n'était réprimée, conduirait à l'anarchie. Le rapport sur la division en départemens, a été rejeté dans la séance d'aujourd'hui, et après une longue discussion, il a été résolu qu'une nouvelle commission présenterait un nouveau plan plus conforme aux vrais intérêts de la République.

Au reste, la confiance s'est ravivée à la nouvelle de la signature des préliminaires. Les réscriptions bataves, payables en 1802, 1803 et 1804, et qui étaient à 36 florins, ont montées tout-à-coup à 50.

ANGLETERRE. De Londres, le 18 mai.

Une nouvelle insurrection a eu lieu à Portsmouth. Elle paraît avoir été l'effet de la persuasion où étaient les marins qu'on ne tiendrait pas les promesses qui leur avaient été faites lors du dernier mouvement; elle éclata le 7 mai à deux heures. Ils refusèrent de mettre en mer, et disposèrent les cordes comme pour pendre ceux qui leur déplaisaient.

Des députés transportés dans des chaloupes, lesquelles formaient une ligne de 22 bâtimens, partirent de chaque vaisseau, et les visiterent ensuite tour-à-tour. Après une information qui dura environ une heure, ils firent sortir de *Malboroug* le capitaine Nichols, deux lieutenans, d'autres officiers et le chirurgien, et les mirent à terre dans l'après-midi.

Lorsqu'ils s'acheminèrent vers le *London*, vaisseau amiral, les officiers firent résistance par un feu de mousqueterie et la décharge de leur pistolets. Ils tuèrent et blessèrent ainsi

quelques-uns des députés ; mais ceux-ci eurent bientôt vaincu la résistance , et l'amiral Colpoys fut menacé d'être pendu : on se contenta pourtant de le faire prisonnier et de conférer le commandement du *London* à un de ses lieutenans.

Le lendemain , on s'occupa de faire le procès de l'amiral Colpoys , pour venger la mort de ceux qui avaient perdu la vie dans l'action de la veille. Puis on fit des quêtes pour prodiguer des secours aux blessés , et pour consoler les familles des morts qui se trouverent au nombre de cinq. Enfin , la plus grande partie des officiers de tous les vaisseaux furent conduits à terre , ainsi que l'amiral ; et les insurgés arrêterent de prendre eux-mêmes le commandement.

Cependant on s'occupa vivement , à la chambre des communes , de remédier aux causes du mal. M. Pitt proposa un bill pour autoriser les dépenses que nécessiteraient l'augmentation de solde et d'approvisionnement demandée par les équipages. La chambre envoya un message à celle des pairs , pour les inviter à ne point se séparer que le bill ne fût en état de leur être présenté , il passa dans les deux chambres à l'unanimité des voix , et fut porté en hâte à Portsmouth par lord How , avec une proclamation du roi , portant un pardon général et l'oubli total de ce qui s'était passé. Ces mesures paraissent avoir réussi ; tous les officiers furent reçus en même tems à bord de leurs vaisseaux.

On écrit de Plymouth , en date du 16 mai , que les vaisseaux le *Gibraltar* , le *Puissant* , le *Leviathan* , la *Concorde* , le *Magnanime* , la *Doris* et l'*Anson* , continuent d'être en état d'insurrection. Cependant les équipages maintiennent au milieu d'eux la discipline la plus sévère , et chacun y remplit ponctuellement ses devoirs. Quelques individus ont été punis pour s'être enivrés , ainsi que des femmes pour avoir apporté à bord des liqueurs. L'insurrection a commencé à se manifester par un vaisseau de 74 , dont l'équipage insistait pour aller se joindre à la flotte de Spithéad. Le capitaine n'ayant pas d'ordre , refusa de se rendre à leurs vœux. On dit qu'un des commandans d'un autre vaisseau a été conduit à terre : on espère , au reste , que ce mouvement sera bientôt apaisé , et que les mécontentemens cesseront dès qu'on aura été instruit des concessions qui ont eu lieu à Portsmouth.

Les équipages des vaisseaux en rade à Shéerness ont envoyé des députés à Portsmouth , pour communiquer avec l'escadre étant dans ce dernier port.

La frégate le *Saint-Fiorenzo* , qui est destinée à conduire la princesse de Wirtemberg en Allemagne , est la seule à Shéerness qui ait refusé de prendre part au mouvement.

M. Fox a annoncé dans la chambre des communes, le 16 mai, qu'il se propose de présenter au premier jour, une motion pour le rapport des bills de haute trahison et sédition, passé dans le dernier parlement.

Le même jour, M. Grey prononça un discours véhément contre la conduite de M. Pitt, dans ses relations avec la banque. Plusieurs de ses conclusions furent rejetées par la question préalable. Par une des dispositions de sa motion, il demandait que la conduite du ministre fut censurée : il y eut 60 voix pour cette résolution, et 206 contre. Majorité de 146 voix en faveur de M. Pitt.

Une autre motion tendante à faire voter la censure du ministre, avait été faite dans la séance du 10 mai par M. Whitebread ; elle était une suite des discussions sur les causes des mouvemens insurrectionnels des flottes, et ainsi conçue : *L'honorable William Pitt ayant long-tems différé de présenter à la chambre l'état des sommes nécessaires pour défrayer les dépenses de l'augmentation de paie des marins et matelots de la flotte de sa majesté, ainsi que pour subvenir à la totalité des approvisionnemens, est coupable d'une grande négligence dans ses devoirs, et mérite la censure de la chambre.* Cette motion n'eut pour elle que 63 voix contre 137.

On dit que le Directoire, informé que la princesse royale, épouse du duc de Wirtemberg, avait de la répugnance pour le trajet par mer, a fait offrir au prince de Wirtemberg, pour toute sa suite, la liberté des passages à Stuttgart par Calais.

Dans une assemblée du conseil de la commune de Londres, du 11 mai, il fut proposé d'inviter les électeurs de chaque ville de la Grande-Bretagne, de présenter des pétitions au roi pour demander le renvoi des ministres, et de charger leurs représentans de voter la paix.

L'assemblée se termina par une résolution adoptée à une très-grande majorité, et conçue en termes énergiques, pour désapprouver la conduite du lord maire, à cause des entraves suscitées par lui pour empêcher l'émission du vœu de la bourgeoisie.

Il s'est tenu à Norwick, le 17, une assemblée très-nombreuse, ayant pour but de rédiger une pétition au roi, pour demander les renvois des ministres. Il y fut voté au milieu des plus vifs applaudissemens.

Les frans-tenanciers du comté de Middlesex ont fait une semblable pétition : ils ont arrêté qu'elle serait présentée au roi par les schérifs accompagnés des représentans du comté, et qu'elle serait insérée dans les papiers publics.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 floréal au 5 prairial.

Le conseil des Cinq-cents rejette, par la question préalable, le projet de Chenier, tendant à porter à soixante le nombre des membres du tribunal de cassation, vu la multiplicité des affaires.

Perès [de la Haute-Garonne] présente, à la suite d'un rapport, un projet qui détermine le mode de vérification des membres du nouveau tiers du Corps législatif. Impression et ajournement.

L'ordre du jour appelant la discussion sur les opérations de la compagnie Dijon, Thibeaudeau prouve combien le trésor public a été lésé par les marchés faits avec elle.

La discussion est renvoyée au lendemain.

Sur la fin de la séance, le conseil reçoit un message du Directoire, qui lui annonce que la loi relative au mode du tirage au sort du membre sortant du Directoire, lui ayant paru inconstitutionnelle, en ce que la constitution dit que le président a la signature, tandis que la loi porte que le procès-verbal de ce tirage sera signé par tous les membres, il n'a pas cru devoir lui apposer le sceau de la République.

Le conseil se forme de suite en comité secret, dont le résultat a été l'ordre du jour, à l'unanimité, sur ce message.

La discussion sur les marchés faits avec la compagnie Dijon a continué le 27. On l'a interrompue pour entendre la lecture du manifeste du général Buonaparte contre la république de Venise, qui a voulu renouveler les *Vépres Siciliennes* par le massacre d'un nombre considérable de Français.

Camus a fait régler les dépenses du ministère des finances.

Le conseil des Anciens a approuvé deux résolutions ; la première portant que pour être secrétaire-greffier des administrations départementales et municipales, il faut avoir 24 ans accomplis ; la deuxième qui inflige la peine de mort aux brigands connus sous le nom de *chauffeurs*.

Daubermesnil présente, le 28, au conseil des Cinq-cents, le projet suivant :

1°. Il sera élevé au milieu de la place de la Concorde, un monument destiné à rappeler les triomphes des armées françaises qui ont donné la paix à l'Europe ;

2°. Ce monument représentera les événements les plus mémorables qui ont signalé nos armées ;

3°. Il portera cette inscription : *Aux armées. La République affermie par la victoire et la paix.*

On ordonne l'impression de ce projet et du rapport qui le précède.

Le projet de Perès [de la Haute-Garonne] sur la vérification des pouvoirs, a donné lieu à une discussion assez vive.

Dupeyrat l'a combattu comme inconstitutionnel ; il a soutenu qu'un Corps législatif nouveau se formait le 1^{er}. prairial, et que ce jour-là chaque conseil devait être présidé par l'ancien d'âge.

Boissy demande l'impression du discours de Dupeyrat ; il en approuve et en répète les maximes ; il ne doute pas de l'inconstitutionnalité du projet de la commission.

Crassbus invite le conseil à ne point éterniser, par des impressions dispendieusement superflues, une discussion qu'il est important de terminer sans délai. Il demande que le projet de Perès, qui lui paraît très sage et très-conforme à la constitution, soit discuté article par article.

Hardy appuie cette opinion. Il pense que le Corps législatif du 1^{er}. prairial est le même que celui du 30 floréal ; autrement il faudrait renouveler toutes les commissions, interrompre tous les travaux ; regarder comme non avenues les premières et secondes lectures des projets de résolutions, et les résolutions

elles-mêmes, qui ne sont pas encore approuvées. Ces résultats sont anarchiques ; et ceux qui les soutiennent, ajoute Hardy, prêchent une doctrine digne de Marat.

Bancal, en soutenant le projet de Perès, semble prétendre que les députés qui sortent cette année du Corps législatif, ne doivent cesser leurs fonctions que le 1^{er} prairial au soir.

Cette proposition excite de violens murmures ; elle paraît inconstitutionnelle à tout le monde.

Pelet [de la Lozère] demande que Bancal soit appelé à l'ordre.

Après quelques débats, le projet de Perès est adopté.

Sycyès écrit le 29 au conseil, pour le remercier de l'intérêt qu'il a pris à l'événement qui a pensé le faire périr, et annonce que les médecins lui ont ordonné les eaux pour rendre le mouvement aux membres offensés.

A quelle époque celui des membres du Directoire dont le sort prononce la sortie doit-il quitter ses fonctions ? A quelle époque le nouveau directeur doit-il entrer en activité ?

Oudot, au nom d'une commission spéciale, propose de fixer la cessation des pouvoirs de l'un, et l'installation de l'autre, au 10 prairial.

Cette opinion est combattue ; les uns demandent que ce soit au 20 ; les autres, au 30.

Camus propose un autre projet qui est adopté en ces termes : 1^o. Le membre nouvellement élu sera installé aussi-tôt sa nomination. Dans aucun cas, le membre sortant ne pourra continuer ses fonctions au-delà du 10 prairial inclusivement.

La discussion entamée le 27 au conseil des Anciens, sur la résolution relative à l'abrogation de la loi du 3 brumaire, est reprise le 28.

Thibaut parle en faveur, et Guinaud contre.

Paradis pense qu'on ne peut invoquer les formes constitutionnelles pour défendre des lois qui ne le sont pas ; qu'en le supposant encore, ce principe n'aurait pas d'application, parce que les dispositions

de la résolution ne sont pas les mêmes que celles de la précédente.

Le conseil entend Lacoste qui se prononce contre la résolution, et ajourne la discussion au lendemain.

Dalphonse, Camberousse et Muraire ont occupé la séance du 29, en parlant sur la même question. La discussion étant fermée, le bureau déclare que deux épreuves successives lui paraissaient douteuses. On réclame l'appel nominal. Il est ordonné; sur 183 votans, 93 ont opiné contre, et 90 pour.

Le président annonce, le 30, un message du Directoire exécutif : on le lit; il contient le procès-verbal dressé après le tirage au sort, fait à midi, pour savoir lequel des cinq membres du Directoire quittera cette année sa place.

Voici comme ce tirage, qui a été public, s'est fait : deux urnes ont été placées sur le bureau; chacune contenait 5 boules; dans une des urnes étaient cinq numéros, depuis 1 jusqu'à 5; dans l'autre 5 billets, dont 4 désignaient les membres qui devaient rester, le 5^e. celui qui sortirait. Les membres du Directoire ont d'abord pris chacun une boule du premier vase, pour régler dans quel ordre ils prendraient celles de l'autre vase. Le cit. Laréveillere a tiré le premier, le cit. Cabot le second, le cit. Barras le troisième, le cit. Letourneur le quatrième, et le cit. Rewbell le dernier; le billet portant : *membre sortant*, est échu au cit. Letourneur.

Le conseil ordonne l'impression de ce procès-verbal.

Les commissaires de la comptabilité et ceux de la trésorerie ont aussi fait leur tirage et envoyé les procès-verbaux. Celui d'entre les premiers qui sort de sa place est le cit. Regardin; et entre les seconds, le cit. Leclerc.

Lamarque, président du conseil des Cinq-cents, a demandé, le 30, la parole pour terminer la session du Corps législatif.

Le renouvellement paisible, dit Lamarque; du Corps législatif et du Directoire, annonce que la constitution a pris une marche assurée. Le voilà donc

assis sur des b4ses solides , l'4difice de la libert4 ; d'une part attaqu4 par l'ignorance , le despotisme et la superstition , 4branl4 de l'autre par les efforts de l'exag4ration et de l'anarchie. Il offre enfin un asyle aux Fran4ais , si long-tems agit4s par les orages de la r4volution..... Ah ! comment pourrions-nous conserver encore le souvenir de nos discordes anciennes , quand de toutes parts l'esp4rance de la paix et du bonheur sourit 4 nos regards ? Chacun de nous a senti la folie des extr4mes : fixons-nous tous au sage milieu qu'4tablit la constitution de l'an III. Hors d'elle , il n'y a qu'anarchie , confusion , triomphe momentan4 de la force qui deviendra faiblesse , et qui 4 son tour sera la victime des fureurs dont elle aura donn4 l'exemple. Autour de la constitution , sont les lois protectrices de la propri4t4 , de la s4ret4 individuelle , de la libert4 publique ; avec elle prosp4rent les arts , l'agriculture , le commerce , et s'4l4vent les institutions sociales qui doivent retremper les peuples et leur donner une 4me r4publicaine.

Par elle , le fonctionnaire d4pose ses fonctions avec modestie , et reprenant le simple et honorable titre de citoyen , il va faire usage de ses talens et de la confiance qu'il a m4rit4e , pour propager autour de lui l'amour des lois. Par elle , les nouveaux magistrats apprennent 4 consid4rer les places qu'ils occupent sous le seul point de vue de l'utilit4 publique , et la mod4ration est rappell4e dans tous les esprits...

...P4rissent les 4crits pervers qui , blasph4mant les immortels travaux des Assembl4es nationales , s'efforcent de fl4trir les auteurs de la r4volution et les fondateurs de la R4publique ! Ceux qui ont vu p4rir leurs familles et leurs amis , qui ont brav4 les temp4tes , vaincu les tyrans , ceux-l4 sauront s'4lever au-dessus des calomnies ; l'estime de leurs concitoyens les suivra dans leur retraite , et la gloire dont la renomm4e couronne les Mirabeau , les Bailly , les Condorcet , les Vergniaud , suffira pour soutenir leur g4n4reux d4vouement...

Ce discours que nous regrettons de ne pouvoir transcrire en entier , a 4t4 entendu avec le plus vif

intérêt : les sentimens de patriotisme et de concorde qui doivent animer tous les Français, y sont énergiquement exprimés. Le conseil en a ordonné l'impression et la distribution au nombre de six exemplaires.

La séance du 27^e prairial s'est ouverte à huit heures et demie. Lamarque est au fauteuil, deux secrétaires au bureau; Cholet dit qu'il en manque deux qui sont sortis du conseil : deux des anciens secrétaires les remplacent.

On veut lire un procès-verbal; Dumolard représente que l'Assemblée n'est pas définitivement constituée. Le président fait lire la loi relative à la vérification des pouvoirs, et l'archiviste dépose sur le bureau les procès-verbaux de toutes les assemblées électorales.

On procède à l'appel de tous les membres anciens et nouveaux.

Parmi les absens, on a remarqué Barrère.

Trente-deux bureaux sont nommés ensuite pour vérifier les pouvoirs; chaque bureau est composé de neuf membres, six anciens et trois nouveaux.

Au nom de chaque bureau, un membre fait le rapport sur les trois procès-verbaux qu'il a vérifiés; quand ils n'ont présenté aucune difficulté, les députés élus ont été admis sur-le-champ.

Les procès-verbaux des assemblées électorales des départemens des Deux-Nèthes, du Lot, du Gers, de l'Orne, ont présenté différentes difficultés; des commissions spéciales sont nommées pour les examiner, et la discussion est ajournée, conformément à la loi, à demain et aux jours suivans.

Un des députés du département de la Seine-inférieure étant inscrit sur une liste d'émigrés, on propose également l'ajournement et le renvoi du procès-verbal de son élection à une commission spéciale.

Grassons s'y oppose; il représente qu'aux termes mêmes de la loi du 3 brumaire, l'élection doit être déclarée valide; et le citoyen élu, seulement suspendu de ses fonctions jusqu'à la paix.

Cette proposition est adoptée.

Le défaut d'espace ne nous permettant pas de donner tous les détails de cette intéressante séance, qui s'est prolongée jusqu'à 4 heures; nous allons en présenter un résumé.

La nomination de Barrere a été déclarée nulle.

Après la vérification des pouvoirs, on a procédé à la formation du bureau. Pichegru a été nommé président; les nouveaux secrétaires sont, Siméon, Vaublanc, Henri Larivière et Parisot.

Avant de prendre le fauteuil, Pichegru est monté à la tribune. « Je suis pénétré, a-t-il dit, de la plus vive reconnaissance pour la marque de bienveillance dont le conseil vient de m'honorer en m'appellant à la présidence. Je sens toute l'importance des fonctions qu'il me confie; mais je sens aussi mon insuffisance; je ne prends donc ces fonctions qu'en tremblant, et j'ose espérer l'indulgence du conseil; j'en ai d'autant plus besoin que j'ignore absolument les formes d'usage, et je le prie de me l'accorder toute entière. »

Le conseil et les tribunes ont manifesté un vif contentement du discours de Pichegru, ainsi que du choix fait de sa personne pour président.

Le conseil a envoyé un message à celui des Anciens, pour le prévenir qu'il était définitivement constitué.

Après de longs et chauds débats, il a rapporté les lois qui excluent des représentans du Corps législatif jusqu'à la paix, et celle du si floréal, relative à la sûreté de Paris et de Vendôme.

Le conseil des anciens a approuvé la résolution qui déclare nulle l'élection de Barrere.

Il a nommé Barbé-Marbois pour son président.

Boissy demande, le 1^{er}, que l'élection du cinquième membre du Directoire ne puisse être faite qu'à la majorité absolue.

On approuve, sur un rapport de Favart, les élections de la Loire-inférieure.

Eschasseriaux propose un message au Directoire pour avoir des renseignements sur la situation des colonies.

1. Ils'élève une assez longue discussion à ce sujet.

2. Jourdan a fait, le 3, un rapport sur la proposition de Boissy-d'Anglas, tendante à exiger la pluralité absolue dans la présentation des candidats pour le Directoire; et dans leur choix, la commission a pensé que la pluralité relative n'offrait pas en effet une garantie suffisante.

3. Jourdan a présenté un projet de résolution conforme à cette base.

4. Guillemardet a pensé qu'il était trop tard pour faire une loi sur cet objet. Le conseil des Anciens, ne serait pas à tems de la sanctionner, en supposant qu'il le fit; le délai pour présenter les dix candidats pour le Directoire étant prêt de s'écouler.

5. Barbé-Marbois est président du conseil des Anciens; Tronçon-Ducoudray, Lafondladebat, Servonnet et Godin sont secrétaires.

6. Ce conseil a approuvé la résolution qui interdit aux communes la faculté de vendre leurs biens sans l'autorisation du Corps législatif.

7. Il a passé à l'ordre du jour sur le message du conseil des Cinq-cents, par lequel il lui annonçait qu'il était constitué.

8. Dupont [de Nemours] a demandé, le lendemain 3, le rapport de cet arrêté. Il est convenu que le Corps législatif était permanent; mais il a soutenu que la législature étant nouvelle, elle devait se constituer.

9. Mais Baudin l'a combattu; et la distinction ayant paru plus subtile que solide, le conseil a maintenu son ordre du jour.

Après avoir entendu le rapport de quelques commissions sur des vérifications de pouvoirs, le conseil des Cinq-cents, a arrêté, le 4, 1°. la formation d'une commission spéciale chargée de réviser les lois relatives au libre exercice des cultes.

2°. Que la commission des inspecteurs de la salle sera renouvelée, quoiqu'elle n'ait encore qu'un mois d'existence.

3°. Qu'il lui sera fait un rapport sur la situation des finances.

4°. Que toutes les lois militaires seront également revue .

Bergier demande, le 5, que tous les fonctionnaires publics, frappés par la loi du 3 brumaire, soient rappelés à leurs fonctions, comme les représentans du peuple.

La discussion de cette motion est ajournée à trois jours.

Le scrutin s'ouvre pour la formation de la liste des candidats pour la place vacante dans le Directoire.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution qui détermine que la nomination se fera à la pluralité absolue.

PARIS. Nonidi 9 prairial, l'an 5°. de la République.

Depuis que le nouveau tiers est entré dans les deux conseils du Corps législatif, l'attention publique se fixe toute entière sur le mouvement que cette réunion va imprimer aux affaires. Chacun craint ou espere, selon l'esprit dont il est animé. Le maintien de la constitution paraît être dans toutes les bouches; mais ce vœu est-il dans tous les cœurs? C'est ce que le tems ne tardera pas à nous apprendre; car si l'esprit de faction ou d'innovation est apporté par le nouveau tiers, il ne tardera pas à se manifester: ce que les passions savent le moins faire, c'est de se contenir ou de se cacher; et cette extrême facilité qu'elles ont à se livrer elles-mêmes, est précisément ce qui garantit de leurs efforts.

On a remarqué déjà dans le conseil des Cinq-cents un grand empressement à détruire, ce qui est toujours beaucoup plus facile que de créer. Ce n'est pas qu'il ne faille faire une revue exacte de tant de lois nées dans les circonstances particulières, et même révolutionnaires; mais ce travail doit se faire avec sagesse et maturité. Cette précipitation à révoquer ou abroger, est le premier symptôme de l'esprit du nouveau tiers. Elle n'annonce pas des dispositions bien favorables à ce qui reste des membres de la Convention. On va même jusqu'à assurer que le projet d'une partie du nouveau tiers était d'expulser tous les conventionnels; on prétend que la proposition en a été faite dans le club de Clichy. Si ce projet existe, il serait l'indice et l'avant-coureur d'autres projets plus dangereux et plus alarmans. Mais, nous ne craignons pas de le

dire , ce projet ne sera point rempli ; il n'aura pas même l'assentiment de la majorité du nouveau tiers ; et l'eût-il , il rencontrerait des obstacles insurmontables dans les deux autres tiers , et sur-tout dans le conseil des Anciens qui manifeste de jour en jour , la ferme résolution de réprimer tout esprit de discorde , et de conserver la constitution. Ce sentiment est celui qui domine le plus généralement dans l'opinion ; et quoique certains journaux se hâtent de flatter le nouveau , et d'applaudir à sa marche précipitée , pour l'engager à la suivre , la majorité des deux conseils , soutenue par l'immense phalange des Républicains , l'observeront , et ne souffriront pas que l'esprit de faction devienne jamais prépondérant. Les royalistes , toujours insensés dans leurs espérances , seraient infailliblement la proie de ces hommes intrépides qui ont toujours marché à leur but , et qui n'attendent que le moindre signal pour fondre sur leurs ennemis ; situation déplorable qui exposerait les véritables amis du gouvernement à la fureur de deux partis , dont le choc ne serait pas de longue durée , mais dont les suites ébranleraient encore la République. C'est à la sagesse des deux conseils et du gouvernement à prévenir cette horrible catastrophe.

La nomination du nouveau directeur est consommée. Sur la liste des candidats présentée par le conseil des Cinq-cents , la majorité des suffrages s'est fixée , dans le conseil des Anciens , en faveur du cit. Barthelemy , ambassadeur en Suisse ; sur 218 votans , il a obtenu 138 suffrages ; Cochon , ministre de la police , a eu 75 voix ; le général Beurnonville , quatre ; et le cit. Bougainville , une. Avant l'élection , on avait fait courir le bruit que Barthelemy , sondé sur ses intentions , avait déclaré qu'il n'accepterait pas cette magistrature éminente. Cette circonstance qui n'était point ignorée des deux conseils , ne lui a point fait perdre la majorité des suffrages ; ce vœu si formel , et si honorable pour Barthelemy , est de nature à surmonter toute répugnance de sa part , s'il est vrai qu'il en témoigne quelque une.

Une fête a été donnée , le 29 floréal , au général Massena , dans la salle de l'Odéon , ci-devant Théâtre-Français. Un banquet de 7 à 800 convives , parmi lesquels les généraux Jourdan et Pichegru , et un grand nombre de députés et de militaires de tous grades , des chants patriotiques et guerriers , et un bal ont formé cette fête , qui n'a été troublée par aucun accident , quoique le nombre des spectateurs fût encore plus grand que celui des convives.

Le marquis de Lusignan , général au service de l'Autriche , fait prisonnier en Italie , était détenu à Paris dans la tour du Temple : il a été mis en liberté : c'est le ministre de la guerre qui est allé lui porter l'arrêté du Directoire qui ordonnait sa délivrance.

M. Quirini , ministre de la République de Venise , qui avait reçu l'ordre du Directoire de quitter la France , a obtenu la permission de se retirer à Saint-Cloud , où il attend les événemens ultérieurs qui doivent décider du sort de la République de Venise.

Le Directoire exécutif a écrit avant-hier au ministre de la guerre , qu'il continuerait d'accorder des exemptions définitives ou provisoires à tous ceux qui , se trouvant encore par permission légale dans leurs foyers , seront jugés , dans les circonstances actuelles , pouvoir être plus utiles ailleurs aux intérêts de la République que dans les armées. C'est , dit-il , avec une bien douce satisfaction, citoyen ministre , que le Directoire exécutif vous annonce ce premier bienfait de l'éurore de la paix , et qu'il vous engage à le seconder dans l'application qu'il desire en faire , sans compromettre la parfaite intégrité des armées , et conséquemment le succès des négociations et la conclusion définitive de la paix.

Le cit. Syeyes reparait depuis quelques jours au conseil , le bras gauche en écharpe. Que devient donc le procès de son assassin ? Et pourquoi la justice laisse-t-elle si long-tems impunis de pareils coupables ?

Les Français ont saisi , à Livourne , un tableau de Michel-Ange , que le consul anglais faisait passer à Londres.

On assure que les Anglais ont effectué , du côté d'Honfleur , la descente de 400 forçats , sur les 1,400 qu'on dit que nous leur avions envoyés ; si cela est , dit un certain journaliste , c'est encore 1000 qu'ils nous doivent.

On mande de Toulon , qu'on s'y occupe de l'armement d'une deuxième division : la première est retenue en rade par les vents contraires ; on présume que sa destination est pour l'Italie.

Le cit. Soprany est actuellement chargé , à Paris , des affaires de la république cispadane , à la place du cit. Serbelloni , nommé membre du Directoire de ce nouveau gouvernement.

Voici quelques détails, publiés dans plusieurs journaux, des circonstances de la paix entre l'empereur et la République Française.

Le marquis de Gallo avait fait un voyage au camp français, dans le seul dessein de demander un passe-port pour l'archiduchesse Clémentine, qui doit épouser le prince de Naples. Admis à une conversation particulière avec Buonaparte, il croit s'apercevoir que ce jeune guerrier s'attendrit au nom de la paix, et ne poursuit ses conquêtes que pour l'obtenir. Il hasarde quelques mots relatifs aux conditions, et trouve dans la réponse du général français une modération qui surpasse toute attente. De retour à Vienne, il en fait confidence à l'empereur. Ce prince, long-tems dupe des intrigues dont l'Angleterre l'avait environné de tous côtés, voit pour la première fois de ses propres yeux, et prend en conséquence son parti sans consulter personne. Il dépêche le marquis Gallo vers Buonaparte, pour le sonder, si le sacrifice de la Belgique, que l'empereur était enfin décidé de faire, pourrait assurer à l'Empire le maintien de sa constitution et l'intégrité de son territoire. Buonaparte ayant adopté ces bases, *sans quelques modifications*, l'empereur fit part à ses ministres de ses intentions bien positives de faire une paix séparée, et ordonna que l'on entamât les négociations sans le moindre retard. Le marquis de Gallo y mit tant d'activité que les préliminaires étaient convenus avant qu'on en sût la moindre chose à Vienne, et avant que le général Clarke, nommé négociateur en chef par le Directoire, eût le tems d'arriver. Il vient tout à propos pour les signer, et ce fut encore le marquis de Gallo qui apporta la pièce à Vienne, et revint au camp français avec la signature de l'empereur.

Il se vérifie que Buonaparte avait d'abord demandé 100 millions pour les frais de la guerre; mais les commissaires autrichiens ayant beaucoup marchandé sur la somme, et cet article étant le seul qui trainât la négociation en longueur, Buonaparte a tranché court. « On dirait, a-t-il dit, que nous sommes à terminer un marché. Il convient à la République Française de donner la paix, mais non de la vendre. Ainsi, brisons là-dessus. Je me désiste de ma demande, et la paix est conclue : *Vive la République ! Vive l'empereur !* » On s'embrasse, l'enthousiasme se communique en un instant à toute la ville, et bientôt les quatre parties du monde vont retentir des mêmes cris de joie.

ERRATA. Page 361 de notre dernier numéro, ligne 16 : Il regrette à l'instant tout ce qu'il a touché ; lisez, il rejette.

LENOIR-LAROCHE, Rédacteur.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADÉ 20 PRAIRIAL, l'an cinquième de la République.
(Jeudi 8 Juin 1797 , vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Memorie di matematica e fisica della Societa Italiana, etc.
Mémoires de mathématiques et de physique de la Société
Italique : tom. VII^e. A Véronne, chez DENIS ROMANZINI.

SECOND EXTRAIT.

M. GIOVANNI ARDUINO, dans un mémoire minéralogique et chymique, fait connaître les mines des provinces de Feltre, de Belluno, de Cadore, de la Carnie et du Frioul; il détaille et décrit en même tems les divers fossiles que le sol de ces pays montagneux renferme, et il s'occupe en particulier du sel cathartique amer qu'on vient d'y découvrir depuis peu. Ce mémoire, rempli d'érudition, offre des notions très-exactes de chaque objet dont il traite, et l'auteur y a joint beaucoup d'utiles réflexions.

Le pere Carlo Barletti donne un *Essai analytique de plusieurs météores lumineux*. Il divise son mémoire en cinq chapitres ou sections. Une flamme volante, observée, le 11 septembre 1784, à la châte du jour, forme le sujet des trois premières. Cette flamme marchait à une grande hauteur dans l'air, sur le pays Vicentin, en se dirigeant par les contours du col

d'Euganieie, vers le col de Tende. Sa vitesse paraissait un peu moindre que celle des rayons ordinaires : mais sa lumière était très-vive, semblable à celle du camphre, sans scintillation, sans ardeur, sans détonation et sans pétilllement. Beaucoup de gens observerent ce phénomène curieux ; mais tous jugerent mal de sa distance : ils le crurent très voisin, confondant le point de vision avec le lieu qu'occupait véritablement la matière du météore, comme il arrive pour l'ordinaire dans les observations de ce genre, notamment dans celles relatives aux étoiles tombantes. Le pere Barletti le prouve par plusieurs exemples très-familiers ; et il donne la théorie de cette illusion. Le météore était donc à une hauteur considérable. Il différait peu d'une étoile tombante qui touche à son dernier terme, et qui répand alors plus à loin ses étincelles. L'auteur trouve difficile d'expliquer le changement de direction du météore, c'est-à-dire la courbe qu'il a décrite à cette grande hauteur, et dans un air si rare : mais cette même circonstance qui rend sa projection mécanique presque inconcevable, fournit une raison sensible de son degré de vitesse qui, bien que très-considérable, est au-dessous pourtant de celui de la foudre ; car ici la condensation de la matière et la réaction sont infiniment moindres : or, la flamme du météore aura d'autant plus de volume, elle acquerra d'autant plus d'expansion, que la force comprimante de l'air ou de l'éther sera plus faible.

Dans la quatrième section, l'auteur revient et s'arrête assez long-tems sur les étoiles tombantes. Il fait quelques réflexions sur leur nature encore inconnue ;

et quoiqu'il ne porte pas de nouvelles lumières dans ce sujet, il combat victorieusement par des raisons appuyées sur les faits, l'erreur si commune, non-seulement dans le vulgaire, mais encore parmi des physiciens très-graves, savoir que ces feux tombent véritablement sur la terre, et qu'ils y déposent les restes bitumineux des matières huileuses et sulphureuses qui leur servent d'aliment.

La cinquième section contient une théorie, que l'auteur croit nouvelle, mais qui ne l'est pas, des lumières d'éte, connues sous le nom d'*éclaircs de chaleur*. Ces lumières ne sont point, comme quelques physiciens l'ont établi, de la nature des feux follets; ce sont des explosions de flammes passagères et de tonnerres éloignés, qui se rencontrent, se combinent et se développent mutuellement. Les tonnerres en question, contenus dans de petits nuages, paraissent tourbillonner à la manière des trombes: à mesure que le nuage se rapproche des lumières ci-dessus, le contact des deux atmosphères produit des étincelles électriques plus ou moins fortes: et lorsque le contact se fait par des surfaces considérables, il en résulte de vraies détonations.

On ne regarde pas encore le problème *des stations des planettes*, comme complètement résolu. M. Mayer a essayé de le ramener aux termes d'une équation algébrique, et de le soumettre à une formule générale: mais M. Cagnoli pense que les deux solutions de cet habile calculateur sont également erronées. Il a de son côté fait la même tentative, mais par des routes différentes. Un mémoire très-savant est employé à rendre compte de son travail.

Mais nous passons à celui dans lequel le chevalier Lorgna expose ses nouvelles expériences sur la *dulcification* de l'eau de la mer.

De tous les différens moyens mis en usage pour enlever à l'eau de la mer sa salure et son mauvais goût, le meilleur comme le plus ancien est l'évaporation. La nature l'emploie elle-même; c'est de cette manière qu'elle ramène toutes les eaux à un état uniforme, et les rend propres aux besoins de l'homme et de beaucoup d'autres animaux. Mais l'évaporation artificielle, malgré les précautions imaginées par les physiciens, n'imité point parfaitement les procédés de la nature. La méthode de faire putréfier l'eau de la mer avant de la distiller, ne remplit pas elle-même entièrement cet objet. L'auteur fait ici plusieurs importantes réflexions qui sont des conséquences directes du mémoire dont nous avons rendu compte dans la première partie de cet extrait, et qui jettent beaucoup de jour sur la théorie de ces expériences. Il croit qu'une simple différence dans la manière dont se fait l'évaporation est la seule cause de toutes celles que présentent les résultats. L'évaporation naturelle s'opère par l'action d'une chaleur douce qui n'agit en quelque sorte qu'à la superficie : l'évaporation artificielle est produite par une chaleur forte qui met en mouvement toute la masse de l'eau. Or, selon M. Lorgna, c'est dans la première et non dans la seconde qu'il se fait véritablement une entière séparation des sels, et une précipitation lente et paisible de toutes les matières hétérogènes. Mais il a remarqué de plus, que la nature emploie un autre moyen pour séparer ces matières étrangères de l'eau. Ce

moyen c'est la congélation qui ne rend pas, il est vrai, l'eau parfaitement pure, mais par l'effet de laquelle cependant les parties les plus grossières sont précipitées au fond. En répétant des congélations artificielles, ne serait-il donc pas possible d'obtenir une eau très-bonne et très-saine? Après beaucoup de tentatives réitérées, M. Lorgna est parvenu à rendre telle celle des lagunes de Venise, la plus impure qu'il y ait au monde. Il a fallu pour cela la soumettre à cinq congélations successives, dans lesquelles elle est devenue par degrés tout-à-fait propre aux usages de la vie, comme M. Lorgna s'en est convaincu par différens essais, et sur-tout en la buvant à déjeuner plusieurs jours de suite. Son mémoire est terminé par quelques observations sur l'utilité qu'on pourrait tirer de cette découverte, non-seulement dans les navigations longues, mais aussi dans les fabriques en grand de sel marin. Elle lui sert encore à expliquer la formation des glaces qu'on observe dans les mers polaires, et leurs divers états de salure ou d'impureté.

M. Giovanni Antonio Marino donne des détails intéressans sur l'utilité de l'huile, prise intérieurement, dans la goutte rhumatismale vague. D'après ses expériences réitérées et les cures heureuses qu'il dit avoir obtenues, on peut penser que ce remède, pris en quantité convenable et avec certaines précautions, indiquées sommairement par l'auteur, est en effet l'un des plus prompts, des plus efficaces et des plus sûrs; qu'il agit à-la-fois comme anodyn, comme diaphoretique et comme purgatif; enfin, qu'il guérit en produisant des crises manifestes. Mais

M. Marino ne s'en tient pas-là. Selon lui, son remède convient également à tous les âges, à tous les tempéramens, aux deux sexes, et dans toutes les saisons; on doit toujours le préférer à tout autre: en un mot, c'est un véritable *spécifique*. Or, voilà de quoi les médecins instruits douteront infiniment.

Depuis le milieu du siècle, on s'est occupé plusieurs fois avec intérêt des pierres phosphoriques de Bologne; et les travaux des physiciens d'Italie sur ces corps singuliers, ont mérité l'attention de tout le monde savant. Le comte Motozzo les a soumis à de nouvelles expériences dans les différens fluides aéri-formes: il rend compte des phénomènes qu'elles lui ont présentés. Après avoir rappelé brièvement les diverses opinions adoptées par les chimistes modernes, sur la nature de la pierre lumineuse de Bologne, et après avoir exposé la manière de préparer le phosphore par son moyen, l'auteur passe aux faits nouveaux qui sont l'objet propre de son mémoire. Il en résulte que cette pierre brille plus ou moins, suivant le caractère des airs dans lesquels elle se trouve plongée, c'est-à-dire qu'elle suit la loi des autres substances combustibles, qui brûlent vivement dans l'air oxygène ou déphlogistiqué, allument le gaz hydrogène ou l'air inflammable, et s'éteignent dans l'azote, dans le gaz acide carbonique, etc. Cependant la flamme insensible du phosphore de Bologne n'est pas en état de mettre véritablement en feu le gaz hydrogène: elle continue seulement de brûler dans ce gaz avec un éclat très-vif.

Mais le phosphore bolonais apporte des changemens dans l'état de l'air où il reste enfermé. Pour éter-

miner ces changemens avec une entière exactitude , l'auteur a fait beaucoup d'expériences qu'il décrit fidèlement : c'est par le moyen de l'eudiométrie, par celui de la flamme d'une bougie, par la durée de la vie animale , enfin, par tous les procédés connus en chimie pour l'analyse des gaz, qu'il a constaté les changemens arrivés dans les différentes circonstances, et qu'il s'est mis en état de tirer les résultats suivans :

1°. Les phosphorés de Bologne , introduits dans les fluides aëriiformes , en altèrent et en changent la nature.

2°. Ils rendent propres à la respiration, mais pour un tems très-court, l'air fixe et l'air nitreux.

3°. Non-seulement ils rendent l'air inflammable propre à la respiration, pour un tems court, comme les précédens, mais ils le rendent meilleur que l'air atmosphérique.

4°. On observe un certain rapport entre les résultats eudiométriques de quelques fluides aëriiformes dans lesquels un animal est resté enfermé, et ceux de ces mêmes fluides lorsqu'on y a laissé séjourner un phosphore, c'est-à-dire que l'absorption ou la destruction d'une mesure donnée de cet air, par une d'air nitreux, est plus grande que celle des fluides aëriiformes où l'on n'a placé ni phosphore, ni animal.

5°. Dans tous les airs où un animal est mort, il se produit du gaz carbonique, ou air fixe; car essayés avec l'eau de chaux, ils y précipitent de la terre calcaire, ce qui n'a pas lieu dans ces mêmes airs où l'on a tenu long-tems un phosphore renfermé.

6°. Quoique différens fluides aëriiformes soient rendus, par le moyen du phosphore, plus propres à la respiration, ils ne paraîtraient pas tels cependant, si l'on s'en tenait à la seule expérience de la bougie allumée.

7°. Les émanations du soufre sont plus nuisibles à la flamme des corps en combustion, qu'à la respiration animale, pendant laquelle elles se trouvent modifiées par le mélange de plusieurs autres substances gazeuses.

8°. En introduisant du foie de soufre dans différens airs factices, on obtient des phénomènes analogues à ceux du phosphore de Bologne.

9°. Tous les fluides aëriiformes contiennent un principe aqueux très-abondant, qui mériterait l'examen le plus attentif; car c'est par-là seulement que l'on peut tirer au clair les nouvelles doctrines sur la décomposition de l'eau.

10°. Enfin, il reste clairement démontré, que les expériences eudiométriques sont très-infidèles pour juger des qualités de l'air, relativement à la respiration; que la combustion vive et rapide d'une lumière n'est pas toujours un sûr indice de la bonté de l'air pour l'usage des animaux; et que les propriétés de l'air atmosphérique sont très-différentes de celles que présentent tous les mélanges factices qu'on a tentés jusqu'à-présent pour l'imiter avec différens gaz.

Dans le cours de son grand voyage (1), l'abbé

(1) Il paraît deux traductions de la relation de ce voyage : Quoique la dernière soit de M. Senneber, elle ne fera pas

Spallanzani fut forcé par une tempête de relâcher à Cerigo, autrefois Cythère. Il employa les huit jours qu'il y passa à parcourir cette petite isle, et à observer ce que son histoire naturelle offre de plus intéressant. Les résultats de ses observations furent adressés au chevalier Lorgna qui, suivant l'intention de l'auteur, les a fait consigner dans le recueil que nous annonçons.

Cette isle a soixante milles de circuit. Elle n'a rien d'agréable; c'est presque par-tout des rocs arides et dépouillés. On n'y retrouve aucun vestige du temple de Vénus dont parle Pausanias, ni aucune ruine qui puisse rappeler à l'esprit les beaux jours où l'antiquité venait y célébrer les fêtes de cette déesse. Quatre objets principaux ont fixé l'attention de l'auteur : il a vu, 1°. que cette isle est toute volcanique; 2°. que dans les matieres volcaciées qui la composent il se trouve beaucoup de testacés d'une grandeur remarquable, et beaucoup plus encore de pectinés, les uns et les autres dans un état de pétrification parfaite, mais n'ayant souffert aucune altération par la violence du feu; 3°. qu'une montagne entière est remplie de squelettes d'hommes et de bœufs; 4°. que sur une des faces de l'isle on rencontre une grotte toute hérissée de stalactiques extrêmement curieuses et instructives. L'abbé Spallanzani décrit, avec son exactitude, ordinaire, ces différens objets, et les explique par des vues théoriques qui paraissent d'une

oublier la première, qui s'exécute avec beaucoup de soin, et que les traducteurs enrichissent de notes pleines d'intérêt.

grande vraisemblance. Il nous est impossible de le suivre dans tous ces détails. Nous remarquerons seulement que les exemples des pétrifications encore évidentes et sensibles d'ossements d'animaux ou de dépouilles de coquillages, sont fort communs. On trouve dans l'ouvrage de l'abbé Fortis sur Cherso et Osero, une description d'ossements humains pétrifiés, qui n'avaient nullement perdu leur forme : les immenses ruines de Troÿe, les grands chemins et les aqueducs de Constantinople sont un marbre blanchâtre qui n'est autre chose que des amas de coquillages, également pétrifiés sans décomposition; et notre auteur a lui-même observé que les édifices de Gènes et le noyau des montagnes de la rivière du Poÿent, sont d'une pierre formée de débris de pectinés.

Le nom de Zeviani et l'importance de la matière ne permettent pas de passer sous silence un mémoire fort étendu sur les fungus vénéneux.

Tournefort avait soupçonné que les fungus sont de véritables plantes; mais c'est Micheli qui l'a démontré. Depuis Galien, l'on pensait que leur poison consistait dans un excès de *froideur* insurmontable par les forces de l'estomac. Les modernes ont adopté une opinion contraire : ils ont établi que ce poison dépend d'une acrimonie subtile et caustique, et leur croyance paraît appuyée sur l'examen des effets ou des symptômes que produit l'usage imprudent de ces dangereux végétaux. Dans leur état naturel, les fungus ne manifestent cette acrimonie, ni par leur odeur, ni par leur goût, ni par un sentiment d'aigreur imprimé à la bouche; et dans les analyses chy-

miques elles-mêmes, on n'en retire point autant de produits acrimonieux, que de plusieurs autres substances qui ne sont nuisibles ni à l'estomac, ni aux nerfs. Cette acrimonie des fungus n'est donc point originairement vénéneuse. Notre auteur le croit très-fortement; et à cet égard, il ne fait que répéter ce qu'ont avancé beaucoup de physiciens célèbres. Il ajoute que la qualité vénéneuse des fungus tient à des substances animales qui s'y développent; cette seconde assertion n'est pas plus neuve que la première: mais elle paraît du moins fondée sur de très-bonnes observations. Zeviani a soumis à l'examen le plus scrupuleux des fungus qui avaient empoisonné quatre personnes. Sans qu'ils eussent éprouvé le degré le plus léger de corruption, il s'y développa pendant trois jours entiers une foule de petits vers blancs à tête noire, un peu plus petits que les vers à sole sortans de l'œuf. Voilà, dit l'auteur, en quoi consiste le venin des fungus; savoir, soit dans les œufs, soit dans les vers, soit dans la liqueur seminale fétide que les meres répandent en déposant, ou leurs œufs, ou leurs petits, laquelle peut-être en écarte les autres especes de vers, et les empêche d'en faire leur nourriture. Le poison des fungus est donc un poison du regne animal, qui peut être encore renforcé par l'urine, la salive en un mot, par toutes les humeurs susceptibles d'acquiescer les mêmes qualités. De cette manière, l'on rendra raison des effets terribles, et même contraires, qu'il produit sur le corps humain, réunissant ainsi lui seul les divers caractères pernicieux que les autres poisons ne développent que séparément.

Le pere Fontana continue ses recherches analytiques sur différens sujets. Il parle d'abord de la raréfaction de la lumière que d'Alembert, dans ses opuscules mathématiques, avait ramenée à des formules générales. Dans la seconde section, il examine un nouvel argument produit en faveur du mouvement perpétuel. La troisieme est destinée à démontrer une erreur dans la maniere dont plusieurs mathématiciens mesurent l'hyperbole. Dans la quatrieme, il calcule la force des *pinces*, suivant la différente forme de leur construction. Dans la cinquieme, il détermine la maniere dont la vitesse se communique lors du choc des corps. La sixieme offre plusieurs théorèmes sur le multiplicateur qui rend intégrables les équations différentielles du premier ordre à plusieurs variables. La septieme roule sur les puissances parallèles. La huitieme, sur une erreur grave commise dans le calcul de la résolution des forces. Et la neuvieme enfin, sur l'impulsion que les charpentes et les toits impriment à leurs soutiens.

Le chevalier Fossombroni considere la distribution des eaux dans les alluvions. Il ne s'attache point à discuter les différentes regles prescrites par les Hydrauliciens, et notamment par Zendrini, pour la bonification des terres au moyen des alluvions; les recherches particulieres que chacune de ces regles exige devant venir facilement à l'esprit des professeurs: mais son objet essentiel est de rapporter et d'éclaircir toutes les méthodes au moyen desquelles on peut déterminer le tems convenable pour le complément d'une bonification réguliere.

Depuis plusieurs années, M. Michel Gerardi avait

promis à l'abbé Spallanzani de faire des recherches anatomiques sur les organes électriques de la torpille : il remplit aujourd'hui son engagement. Ces organes sont composés de beaucoup de petits corps allongés, ou petites colonnes perpendiculaires, la plupart hexagones, et toutes unies entre elles par l'intermède d'un tissu cellulaire très-délié. Une des extrémités de ces colonnes touche à la peau du dos, et l'autre à celle du ventre. Leur substance est molle, presque gélatineuse, mais cependant un peu résistante : elle est divisée par de petites enveloppes blanches qui renferment chaque colonne. A l'entrée des organes électriques, on apperçoit un grand nombre de nerfs et de vaisseaux très-fins, distribués d'une manière admirable. L'auteur a cru devoir en conséquence examiner le cerveau, et suivre les divisions des nerfs. Il a trouvé que les trois paires qui vont se perdre dans les organes électriques, sont les plus volumineuses; elles le sont même plus qu'aucune de celles qui sortent du cerveau de la raie, avec laquelle la torpille offre sous ce rapport beaucoup de ressemblance, quoiqu'en général la raie pese environ trois fois autant. Il en est à-peu-près de même du cœur, qui, malgré cette disproportion relativement au volume total du corps, est deux fois plus gros dans la torpille. D'où l'on peut déduire une plus grande quantité de sang, et une plus grande force dans l'impulsion et dans la vitesse avec lesquelles ce fluide est transmis à toutes les parties, et notamment aux organes électriques. Ainsi donc, rassemblant tout ce que présente la structure de ces organes, les nombreuses membranes horizontales qui composent les

colonnes, les divisions multipliées des nerfs et des vaisseaux, l'énergie du cœur, la masse et la vélocité du sang, l'auteur fait voir que la nature a prodigué ici tous les moyens par lesquels se produisent les forces vivantes.

Deux mémoires de mathématiques, l'un de M. Jean-François Malfatti, l'autre de l'abbé Oriani, traitent, le premier, des séries récurrentes; le second, des moyens de perfectionner les tubes acromatiques, proposés par Euler.

Enfin, le dernier mémoire contenu dans ce recueil est du père Ermenegilde Pini. On sait que cet habile minéralogiste a consacré plusieurs de ses opuscules, publiés durant les années dernières, à décrire différens fossiles découverts dans le cours de ses voyages en Italie. Ces travaux ayant excité l'attention méritée l'estime des savans, il les continue, soit par lui-même, soit par le moyen de personnes instruites et sûres dont il dirige les recherches. C'est le résultat de leurs efforts et des siens qu'il publie dans le mémoire dont nous allons parler.

Il commence par les mines de fer de l'isle d'Elbe. Outre beaucoup de morceaux colorés et changeans, il a trouvé dans ces mines une hématite azurée, presque lenticulaire, que l'on voit passer rapidement par le jaune de feu, le verd d'émeraude, et le verd de rubis assez vif, à mesure que l'on souffle dessus, et que la vapeur de la respiration s'y dépose. Dans une autre hématite de la même couleur, mais plus prononcée, il a observé deux cristallisations; l'une parallépipède, et l'autre hexagone. Il prend cette occasion de défendre, contre les observations, de

Romé de Lisle, plusieurs assertions répandues dans ses autres ouvrages, et il tâche d'appuyer de nouvelles preuves son opinion touchant la nature des cristaux de feldspath trouvé dans le granit de Baveno, lesquels sont ordinairement des parallépipèdes presque équilatéraux, à sommet polyèdre, mais où se trouvent pourtant mêlés quelquefois des prismes rhomboïdaux et des prismes hexagones.

Les feldspaths découverts sur le Saint-Gothard, et dont il a parlé dans ses opuscules minéralogiques, sont devenus le sujet de recherches nouvelles, qui n'ont fait que confirmer ce que l'auteur avait avancé précédemment touchant les caractères de leur cristallisation. Il a vu, par exemple, que la forme rhomboïdale est en effet celle qu'ils affectent le plus ordinairement; que l'on doit regarder les cristaux de roche qui se rencontrent sur cette montagne, comme les plus gigantesques (1); que malgré le volume qu'ils présentent quelquefois, on y trouve d'innombrables gradations descendant jusqu'à la petitesse d'une aiguille; que les plus petits cristaux sont répandus sur les plus grands et forment, à raison de leur disposition ou le feldspath aciculaire ou le reticulaire; que les feldspaths sont blancs ou laiteux, ne décrépitent point au feu, quoique cristallisés, et font, par conséquent, une exception au principe de Kirwan, qui paraît n'avoir pas connu ceux de cette montagne; que plusieurs d'entr'eux exhalent, quand on les brise, une odeur analogue à celle de la pierre dite

(1) Le pere Pini a vu dans le Valais un cristal de deux pieds et demi de diamètre.

del porco, odeur qui ne se manifeste point par le simple frottement d'un morceau contre l'autre; d'où il résulte que dans la structure lamelleuse de ces feldspaths, il se trouve des différences qui les distinguent de ceux observés par M. de Saussur et dont Romé de Lisle adopte les caracteres comme généraux : enfin, le pere Pini a remarqué que les couleurs changeantes qui rendent ces cristaux si beaux et si précieux, dépendent de la disposition de leurs lames, cet effet devant se rapporter à la dispersion et à la réfraction de la lumière, qui suffisent pour rendre raison de toutes les variétés qui s'y présentent.

Quand l'auteur, en 1781, publia ses observations sur le Saint-Gothard, il crut devoir ranger parmi les feldspaths, les pierres de cette montagne qui réunissent les propriétés externes dont les minéralogistes avaient déjà fait les caracteres distinctifs de ce genre; comme la structure lamelleuse, la scintillation par le frottement de l'acier, la nature changeante, la cristallisation rhomboïdale ou parallépipède du plus grand nombre, la fusion assez facile, l'espece de roc dans laquelle on les rencontre, et qui est du véritable granit dont le feldspath est un ingrédient.

Mais n'y aurait-il pas des moyens plus sûrs de distinguer ces pierres de toutes les autres? ne vaudrait-il pas mieux, par exemple, recourir à l'analyse chimique? L'auteur pense que non : et les tentatives de Bergman, de Kirwan et de plusieurs autres le confirment dans cette idée. Il pense même que la méthode de classification, qui s'appuie sur les phénomènes chimiques, est très-incertaine et variable.

En

En effet, plusieurs pierres d'une apparence très-différente et qu'on regarde avec raison comme formant des espèces distinctes, se trouvent à l'analyse, composées des mêmes matériaux. Peut-être même les diverses méthodes, employées par les chimistes pour cette opération, produiraient-elles quelque confusion dans les résultats. D'autre part, il est certain que les minéralogistes ont souvent trouvé des principes constitutifs fort différens, dans des pierres regardées comme feldspaths, quoiqu'ils eussent employé la même méthode d'analyse. Dans les feldspaths de Baveno, Scopoli n'a point trouvé la terre pesante dont Kirwan admet la présence comme un caractère essentiel de leur genre : et au contraire, il y a reconnu la terre de chaux, qui, suivant Bergman, n'entre point dans leur composition. Si d'ailleurs, indépendamment des principes constitutifs du feldspath, il s'y rencontre quelque substance saline, comme le pere Pini ne peut en douter, vu l'odeur de ces pierres frottées l'une contre l'autre, vu encore cette terre calcaire qu'on retire des feldspaths de Baveno et l'odeur semblable à celle de la pierre *del porco*, qu'exhalent ceux du St.-Gothard quand on les brise; il est aisé de voir que la classification prise des matériaux exigerait, pour les feldspaths en particulier, plusieurs autres caractères que ceux généralement admis.

Le pere Pini a trouvé sur le St.-Gothard une autre pierre fort transparente et fort pure qui se rapproche beaucoup du feldspath, mais qu'il ne croit cependant pas être du crystal de roche. Les grandes variétés, observées dans les feldspaths, lui font penser que, par de légères dégradations, ils passent à l'état

de certains cristaux assez communs sur cette même montagne. Plusieurs variétés élégantes de ces mêmes pierres, rassemblées dans d'autres parties de l'Italie, fournissent quelques autres observations à notre auteur ; mais il s'arrête particulièrement sur deux espèces de pierres curieuses, fournies encore par le St.-Gothard ; la première est un schorl blanc à rayons concentriques ; et la seconde, une (tour maline).

Mais il est impossible de le suivre plus long-temps dans ces détails.

Nous allons donc terminer ce long extrait, en exposant le résultat des expériences faites par le père Pini, pour combattre l'opinion de ceux qui pensent que les *adulaires* (1), ou pierres changeantes, ne sont que des zéolites. Leur principal argument consiste dans l'assertion que l'adulaire et la zéolite se comportent au feu de la même manière. En démontrant par le fait que cela n'est pas, leur opinion croule d'elle-même.

Ici se trouve le détail des expériences.

« D'après tout ce qui précède, il est clair, dit l'auteur, 1°. que l'adulaire ne s'altère point à un feu léger, tandis que la zéolite se gonfle, et tend à se fondre ; 2°. qu'à un feu considérable, la zéolite se fond plus promptement que l'adulaire ; 3°. que le verre résultant de la zéolite est, quant au poids, au volume, à la consistance et à ses autres qualités, très-différent de celui dans lequel l'adulaire se transforme d'où l'on peut conclure que ces deux pierres se com-

(1) Tel est le nom qu'il leur a donné lui-même.

potent très-différemment au feu , et que l'adulaire n'y développe pas un seul des caractères propres à la zéolite.

» La principale propriété de cette dernière est de s'y gonfler , et de fournir un verre écumeux : quoique suivant les expériences de Cronsted , celui de quelques espèces soit plus écumeux que celui des autres , toutes , sans exception , présentent à leur surface des bulles blanches qu'on n'aperçoit point dans la fonte des adulaires. La seconde propriété des zéolites est de se fondre facilement ; mais ce mot *facilement* est relatif , et ne peut se déterminer que par comparaison. En comparant donc l'adulaire à la zéolite , on voit que la fusion de l'une exige plus de sept minutes d'un feu très-vif , tandis que l'autre commence à se fondre à la première impression du creuset chauffé en blancheur. »

BELLES-LETTRES ET GRAMMAIRE.

Éléments raisonnés de la Grammaire Française ; ouvrage élémentaire , propre à initier les jeunes gens aux Belles-Lettres et à la Rhétorique. Par JOSEPH ROULLÉ. Trois volumes in-8°. A Paris , chez l'auteur , aux ci-devant Écoles de Droit , place du Panthéon ; et chez JOHANNOT , libraire.

PREMIER EXTRAIT.

NOUS n'avons pas imprimé le titre de cet ouvrage , tel qu'on le lit au frontispice , parce que les compositeurs de notre imprimerie ne sont pas accoutumés

F a

à l'ortographe du cit. Roullé. Il sera aisé de le restituer dans son ortographe véritable, lorsqu'on saura que ce grammairien a proposé, et a eu le courage dans ses trois volumes, de supprimer toutes les lettres qui n'étaient pas rigoureusement nécessaires pour exprimer une articulation, ou un son.

C'est à cette idée philosophique qu'il a consacré une partie de son ouvrage. Nous avons déjà vu le cit. Domergue mettre à exécution une semblable idée, de même que le Nestor des grammairiens français, le cit. Wailly. Adanson l'avait exécutée, il y a plus de trente ans dans ses *Familles des Plantes*. Nous rappellons avec plaisir et reconnaissance ces écrivains généreux, que la dépense, ou la crainte du reproche d'innovation n'a point empêché de travailler à perfectionner notre langue écrite.

Depuis trois ans il a paru en France plus d'ouvrages de grammaire, que l'on n'y en avait imprimé dans le cours de ce demi-siècle. Quelle cause a produit ce travail? quel attrait particulier a soutenu les auteurs dans une carrière aussi épineuse? Ah! disons-le avec franchise: on ne peut méconnaître ici l'esprit philosophique dont les progrès ont été si rapides depuis que la révolution a détruit tous les préjugés chez les Français, et a démontré aux autres peuples la possibilité de les terrasser, lorsqu'ils en auront conçu le ferme dessein. Les anciennes institutions chargées d'élever la jeunesse, s'opposaient à toute amélioration; et (le croira-t-on?) c'était encore en latin, il y a douze ans, que l'on enseignait la philosophie dans l'université de Paris. Ce colosse antique abattu, il a été permis d'espérer d'utiles ré-

formes. La grammaire française, celle de toute l'Europe, qui paraît renfermer peut-être le plus d'anomalies, a fourni aux esprits actifs et réfléchis une source féconde de réforme et d'amélioration. La langue étant le domaine de tous, un grand nombre de citoyens ont cherché à perfectionner son orthographe ; de même qu'il est arrivé depuis trois ans à presque tous les arts et à toutes les manufactures. Rappelons-nous que Port-Royal fixait la même langue à la fin du règne orageux de Louis XIII, et après la guerre de la Fronde.

Le titre d'*Éléments* est trop modeste pour ce recueil ; car c'est le véritable nom que l'on doit donner à l'ouvrage du cit. Roullé. Il renferme des traités de prononciation, d'orthographe, d'élocution, du tissu du discours, de l'art de traduire, du mécanisme des vers français, de la poésie en général, des avantages et désavantages de la versification latine et française ; un abrégé de logique, ou de l'entendement humain ; un discours sur la manière de lire les fables, ou de les réciter ; enfin, une introduction aux éléments de littérature. L'auteur aurait pu sans orgueil l'intituler : le *Guide* de ceux qui veulent étudier la grammaire, les belles-lettres et la logique, ou l'art de penser, de parler et d'écrire.

L'auteur s'explique ainsi sur le fonds de son ouvrage..... — « J'ai cueilli avec soin la fleur des meilleurs écrivains, tels que, messieurs de Port-Royal, Duclos, Fromant, Girard, d'Olivet, Vaugelas, Fleury, Rollin, Dumarsais, le Batteux, Beauzée, Condillac, Domergue, de Wailly, etc. J'ai rassemblé leurs préceptes les plus clairs et les mieux raisonnés. J'ai

tâché de les lier et d'en former un corps de doctrine plus simple. Voilà tout mon mérite, si c'en est un. Le grand art d'instruire les jeunes gens, ce (ce mot est sans doute mis par erreur du compositeur, car il est absolument inutile) n'est pas de les enfoncer dans les sciences, mais de les promener sur les sources où elles se puisent, de leur donner du goût pour les aimer, et des méthodes pour en acquérir ce qui leur conviendra, de leur apprendre l'art de se perfectionner. »

Voici un court exposé des réformes opérées, ou mieux, exposées par notre grammairien. « J'abats cet échaffaudage des *cas* qui n'existent ni dans notre langue, ni dans l'anglais, ni dans l'hébreu, etc.; des différentes sortes d'*articles* que je réduis à une seule espèce; des divers *pronoms* que je distribue seulement en trois classes, pronoms de la première, de la seconde, de la troisième personne: Il (l'*échaffaudage* sans doute: ce mot était assez éloigné, pour devoir être répété) ne sert qu'à masquer et à obscurcir notre langue. Le système des *conjugaisons*, des *modes*, des *tems* dans les verbes, est de même simplifié et ramené à une marche plus certaine et plus commode. »

« Je ne vois quelques difficultés réelles qu'à l'égard de l'*article*, de l'*usage des tems du subjonctif*, du *participe* et de l'*ortographe*. Encore, si l'on fait attention aux principes établis sur ces trois premiers objets, on verra bientôt que les difficultés cessent d'être aussi grandes qu'elles le paraissent d'abord. L'*ortographe* d'une langue vivante, soumise à des variations continuelles, dépend plus de l'arbitraire, ren-

ferme en conséquence des difficultés que l'on peut cependant diminuer, en adoptant l'orthographe la plus simple. »

Voici un exemple de la manière dont le cit. Roullé traite les questions de syntaxe : — Il y a des occasions où l'on est dans l'usage d'exprimer la négation *ne* (après *douter*, ou *craindre*) : mais si l'écrivain n'a pas tort, dit le cit. Wailly, c'est au moins la faute de la langue. Exemple : « Puis-je douter que vous ne daigniez m'honorer quelques instans d'une attention bienveillante ? »

Ce n'est pas, ajoute le cit. Roullé, l'écrivain qui a tort ici ; c'est la langue. Pourquoi admettre une négation où il n'y a point d'idée négative ? Les latins disaient, *non dubito quin*, je ne doute pas que *ne*, notre *ne*, est un des anneaux de la chaîne qui lie servilement en mille occasions notre idiôme à l'idiôme latin. Ayons le courage d'affranchir notre langue de toutes les entraves qui la gênent, comme nous avons brisé les fers qui nous avilissaient. Il n'y a qu'un grammairien, zélé de l'ancien régime (*régime* signifie, ici sans doute, *méthode*) qui puisse blâmer Crébillon d'avoir fait dire sans négation à Pharasmane dans *Rhadamiste* :

Doutez-vous, quels que soient vos services passés,
Qu'un retour criminel les ait tous effacés ?

Notre grammairien au lieu de distribuer les verbes en quatre conjugaisons, les a rassemblés sous un même *paradigme*, ou une même conjugaison. Par cette méthode il délivré les jeunes gens de l'embaras d'une infinité d'exceptions ; car il n'y a d'abord de bien régu-

liers que les verbes terminés en *er* à l'infinitif. Ensuite, beaucoup de tems des autres conjugaisons terminées en *ir*, *oir*, *re*, ou sont différens, ou se confondent. Exemple ; *finir* fait au présent et au second préterit simple, *je finis*, *je finis* ; au premier préterit composé, *j'ai fini*, etc., etc. Comme il n'y a point de regles pour toutes ces différences, c'est à l'usage à donner la marche de ces verbes. Condillae avait reconnu la superfétation des diverses conjugaisons : cependant il les a données. Mais il ajoute : « Je ne conseille » à personne d'étudier ces conjugaisons ; c'est de » l'usage qu'il faut les apprendre. »

Pour suppléer au silence des autres grammaires, il consacre vingt pages à l'exposition des différences qui caractérisent les verbes irréguliers et defectueux. Il fait entr'autres sur le verbe *aller* la remarque suivante, qui est très-judicieuse. — Faut-il dire *je vais*, ou *je vas* ? Le commun des grammairiens répond qu'il faut dire *je vais* ; parce qu'on dit, ajoutent-ils, *je me tais*, *je fais*. Quel abus de la raison ! Si l'on disait à l'infinitif, *allaire* au lieu d'*aller*, cette raison serait moins ridicule ; mais puisqu'on dit déjà à la seconde et troisième personnes, *tu vas*, *il va*, l'analogie demande à la première, *je vas*. Il en est de même de *je puis* ou *je peux*.

— Du Marsais prétend que ce sont les maîtres d'écriture qui ont introduit le *x* à la fin des mots, parce que cette lettre prête le plus à ce qu'ils appellent *traits* dans l'écriture. On peut ajouter que les procureurs, les clercs, les gens de chicane, etc., abusant de la loi qui leur permettait de se faire payer par lignes d'écriture, employaient cette lettre ainsi que

l'y, afin de former plus de pages ou rôles. Comme ils étaient en grand nombre et qu'ils étaient presque les seuls qui sussent écrire, ils auront introduit insensiblement ces caractères. Cette conjecture se changera en certitude, si l'on fait attention que les caractères *y* et *x* n'ont été introduits que depuis que les parlemens ont été rendus sédentaires. C'est depuis ce tems-là qu'on voit le *s* se transformer en *x* dans une infinité de mots; que l'y est employé presque par-tout à la place de l'i, soit que les mots viennent du grec, soit qu'ils viennent du latin, ou de quelque autre langue. *Icy*, *celuy-cy*, *lyre*, pour *lire*, *reluyre*, *réduyt*, etc. L'auteur cite en preuve les *Conseils de Pierre Fontaine*, du XIII^e. siècle; *Beaumanoir*, au XIII^e. siècle; et Philippe le Long à la ville de Narbonne, au XIV^e. siècle. Dans le dernier écrivain, on voit déjà l'i transformé en *y*; mais aussi les gens de chicane commençaient à avoir de l'influence.

Le traité de l'ortographe, est celui dans lequel l'auteur a marché seul, est sorti des ornières de la routine. Il n'a pas été arrêté par la crainte du *ridicule*; cette arme si terrible en France. Elle n'a pas toujours été la seule que l'on y ait employée contre les grammairiens. Le roi Chilpéric voulut corriger l'ortographe de son tems; et deux maîtres d'école aimeraient mieux se laisser couper les oreilles que d'adopter ce changement. Le célèbre et infortuné Ramus (la Ramée), philosophe, mathématicien, littérateur habile, essuya des persécutions à Paris, pour avoir enseigné la véritable prononciation du *qu* latin. Il suffisait de prononcer comme lui le mot *quamquam*, c'est-à-dire, *kouamkouam*, au lieu de *kamkam*, comme

L'on prononçait alors généralement, pour encourir la censure (cette anecdote fournit l'origine de l'expression française, faire un *kankas*). Des assassins envoyés par un de ses rivaux, le tuèrent à la Saint-Barthelémy. Les écoliers, animés de l'esprit de leurs professeurs, signalèrent leur haine sur son cadavre.

Le lecteur sera satisfait de la distinction matérielle établie par le cit. Roullé, entre les voyelles et les consonnes. — La consonne ne dépend pas comme la voyelle d'une situation d'organes qui puisse être permanente. Elle est l'effet d'une action passagère; d'un tremoussement ou d'un mouvement momentané de quelque organe de la parole; comme de la langue; des lèvres, etc. En sorte que si j'ai comparé la voyelle au son qui résulte d'un tuyau d'orgue ou au trou d'une flûte, je crois pouvoir comparer la consonne à l'effet que produit le battant d'une cloche, ou le marteau sur l'enclume. Fournissez de l'air à un tuyau d'orgue; ou au trou d'une flûte, vous entendrez toujours le même son; au lieu qu'il faut répéter les coups du battant, ou ceux du marteau pour avoir encore le son que l'on a entendu une première fois. De même si vous cessez de répéter le mouvement des lèvres qui a fait entendre le *b* ou le *p*, si vous ne redoublez point le tremoussement de la langue qui a produit le *c*, on n'entendra plus ces consonnes... La voyelle est donc le son qui résulte de la situation où les organes de la parole se trouvent pendant tout le temps que l'air de la voix sort par la trachée-artère; et la consonne est l'effet de la modification passagère que cet air reçoit de l'action momentanée de quelque organe particulier de la voix.

Y'a-t-il des *triphthongues*, comme l'ont pensé quelques grammairiens ? Doit-on donner ce nom à la réunion des trois voyelles *eau*, de l'*eau* ? L'auteur répond négativement. Ce n'est autre chose qu'un simple *o* écrit avec trois caractères. Il n'existe point de *triphthongue*. Les grammairiens n'ont pas assez distingué les vraies diphtongues des fausses, les auriculaires de celles qui ne sont qu'oculaires.

Il craint avec raison que le penchant qui nous porte à adoucir continuellement la prononciation de notre langue, ne rende cette langue molle, efféminée et monotone. Il donne des regrets mérités à la diphtongue *oi* (prononcée *oa*) qui devient si rare aujourd'hui. Il dit à ce sujet. — Plus un mot est manié, plus la prononciation en devient faible. On a dit autrefois *roine*, et non pas *reine*; et de nos jours, Charolois est devenu Charolés, harnois a fait harnés, (Ajoutons aussi que depuis la révolution, Marseillés est devenu Marseillois.) Ce qu'on appelle parmi nous *société*, et ce que les anciens n'auraient appelé que *cotterie*, décide aujourd'hui de la langue et des mœurs. Dès qu'un mot est quelque tems en usage chez le *peuple des gens du monde*, la prononciation s'en amollit. Si nous étions dans une relation aussi habituelle d'affaires, de guerre et de commerce avec les Suédois et les Danois qu'avec les Anglois, nous prononcerions bientôt *Danés* et *Suédés*, comme nous disons *Anglés*. Avant que Henri III devint roi de Pologne, on disait les *Polonois*. Mais ce nom ayant été fort répété dans la conversation, et dans ce tems-là, et depuis à l'occasion des élections, la prononciation, qui n'est pas incompatible avec l'impatience

de s'exprimer, nous fait altérer jusqu'à la nature des mots, en les coupant de façon que le sens n'en est plus reconnaissable. On dit, par exemple, aujourd'hui proverbialement, *en dépit de lui et de ses dents*, au lieu de ses *aidans*. Nous avons plus qu'on ne croit de ces mots raccourcis ou altérés par l'usage.

On dit ordinairement.... *que pour bien parler français, il ne faut point avoir d'accent....* Cette expression ne doit pas être prise à la lettre; car rien n'est aussi fatigant qu'une *récitation monotone*, c'est-à-dire sans action. — On veut dire qu'il ne faut avoir ni l'accent gascon, ni l'accent picard, ni l'accent étranger, ni aucun autre accent qui n'est pas celui des gens bien élevés de la capitale.

Le cit. Roullé s'élève encore avec raison contre l'usage des écoles, dans lesquelles on s'obstine à prononcer *b, bé; c, cé; d, dé*, etc., malgré l'autorité de l'académie française, qui dans la dernière édition de son *Dictionnaire* a adopté la prononciation *be, ce, de*, etc. Cette méthode a réussi parfaitement entre les mains de ceux qui emploient le bureau typographique de Dumas. Elle l'emportera à la fin sur l'ancienne, par l'avantage qu'on ne pourra pas s'empêcher d'y reconnaître; mais il faudra du tems, parce que cela est raisonnable.

La suite au numéro prochain.

M O R A L E.

Cours élémentaire de Morale, ou le Père instituteur de ses Enfans, ouvrage propre à l'instruction publique; par MAURICE LEVESQUE. A Paris, chez l'auteur, rue Saint-Benoît, n°. 764, près la rue Taranne; DESBASSE, libraire, au Palais-Égalité; BAUDELO et EBERHART, imprimeurs, rue Saint-Jacques, n°. 30.

LORSQUE l'instruction publique n'a encore qu'une marche chancelante, on doit savoir gré aux écrivains qui s'efforcent de lui donner un peu d'activité, et d'aplanir la route pour les instituteurs comme pour les élèves. Cette louable intention a dirigé le citoyen Levesque dans la composition de ce livre élémentaire. « Tracer un système de morale complet, et fondé sur les bases solides et invariables de la nature, en développer suffisamment tous les principes et toutes les règles nécessaires à la conduite de la vie; les mettre par la clarté de la méthode, et par la simplicité du style à la portée de la jeunesse dont l'éducation n'a pas été tout-à fait négligée; leur donner une forme intéressante, variée, et propre à épargner à un âge si tendre la sécheresse et l'austérité des préceptes; enfin, inspirer par-tout la haine du vice et l'amour de la vertu: tel est le but de l'ouvrage que je vous offre, dit-il, en s'adressant aux instituteurs dont il relève avec justice les honorables fonctions, et sur le zèle desquels il se repose du soin de le corriger, en quelque sorte, et de se propor-

tionner à l'intelligence des enfans, toutes les fois que, malgré ses efforts, il n'aura pas su demeurer à son niveau ».

Ce cours est divisé en trois parties. La première, composée de dix entretiens entre un père et son fils, roule sur les sens, les sensations, les facultés intellectuelles, la raison, la sociabilité de l'homme, etc.; la seconde, en quatorze dialogues, traite des vertus et des vices; la troisième, où l'auteur a pris la forme épistolaire, est consacrée au développement des principales passions et des principaux devoirs de l'homme en société. Quelques notes terminent l'ouvrage, et contiennent des applications historiques, véritable manière d'enseigner la morale aux enfans, et même au commun des hommes, que les faits frappent toujours plus que les raisonnemens.

M É L A N G E S.

Lettre au Rédacteur du Mercure contenant la dénonciation de plusieurs plagiat.

Vous savez, citoyen, qu'il s'est toujours commis dans la république littéraire des vols non moins reprehensibles que ceux qui se commettent dans la société civile. On les connaît sous le nom de *plagiat*. Ne serait-il pas utile d'appeler de tems en tems l'attention publique sur ceux qui s'en rendent coupables, afin de retenir, au moins par la honte, ceux qui seraient tentés de les imiter. L'antiquité nous a conservé le trait d'un Bathylle, qui eut l'impudence

de s'attribuer ces deux vers de l'inimitable Virgile, *Nocte pluit tota*, etc. ; et l'on n'a pas oublié que le jésuite Labbé, pendant plusieurs années, fit paraître des ouvrages qu'il volait, en tout ou en partie, à ses confrères les auteurs. Ces deux hommes ont de nos jours des imitateurs. Permettez-moi de citer quelques exemples.

Un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur les Bibliothèques est le traité latin de *Lomejer*, qui parut à Utrecht en 1669, et qui y fut réimprimé en 1680 avec des augmentations. A la vérité, les nombreuses citations de l'auteur sont souvent étrangères à la matière qu'il traite. Mais ses recherches savantes et curieuses font oublier ce défaut. Et quoique *Lomejer* ne soit connu que des savans, une suite de plagiats, plus hardis les uns que les autres, l'a mis entre les mains de tout le monde ; dès 1680 le Gallois l'analyza, sans le nommer, dans le traité *des plus belles Bibliothèques de l'Europe*. En 1713, l'auteur de *la Science de la Cour*, Chevigny, copia presque tout l'ouvrage de le Gallois dans *l'Idée générale des Études et des Bibliothèques*. Les deux tiers de l'article *Bibliothèque*, dans *la grande Encyclopédie*, ne sont qu'un extrait de le Gallois. Cet article a été inséré dans *l'esprit de l'Encyclopédie*, et copié par M. *Robinet* dans son *Dictionnaire de l'Homme d'État*. Voilà donc *Lomejer* dans toutes nos Bibliothèques sous le nom d'auteurs plus ou moins célèbres. Le mal est que les abrégiateurs aient dénaturé plusieurs de ses traits.

1°. Il avait tiré d'une lettre de *Julien* un passage qui prouve le goût de cet empereur pour les livres, en ajoutant que deux savans avaient fait servir ce

passage d'inscription à leurs Bibliothèques. Voici le sens des paroles de Julien : *Les uns aiment les chevaux, d'autres aiment la chasse; et moi, dès mon enfance, j'ai toujours aimé les livres.* Le Gallois et l'*Encyclopédie* disent que Julien fit mettre cette inscription au frontispice de deux Bibliothèques qu'il fonda, l'une à Constantinople, et l'autre à Antioche.

2°. Lomejer rapporte, d'après Maimonides, que Moïse étant sur le point de mourir, écrivit lui-même treize copies de la loi, et qu'il en donna une à chaque tribu, et la treizième aux lévites. A en croire l'*Encyclopédie*, Maimonides assure que Moïse fit faire ces treize copies.

3°. La même *Encyclopédie* nomme Eupennas le savant Erpenius, professeur d'arabe en l'université de Leyde, dont Lomejer cite le témoignage.

Je ne confondrai pas l'estimable Bernardin de St. Pierre avec le Gallois, Chevigny et le rédacteur anonyme de l'article de l'*Encyclopédie*; mais je ne puis m'empêcher de dire que cet intéressant auteur ne puise pas dans le seul livre de la nature les ingénieuses pensées dont ses ouvrages sont remplis. En voici une dont il est redevable au *Spectateur Anglais*:

L'aimable Virginie écrivant de Paris à l'Isle-de-France, parle dans le corps de sa lettre de toute sorte d'objets, excepté de son cher Paul. Celui-ci en fut bien étonné, dit M. de Saint Pierre; mais il ne savait pas que *quelque longue que soit la lettre d'une femme, elle n'y met jamais la pensée la plus chère qu'à la fin.* Dans un Postscriptum, Virginie recommandait particulièrement à Paul deux espèces de graines, etc.; pag. 140, édit. de 1789, in-18.

Un des auteurs du *Spéctateur* assure dans le discours 62 du tom. I^{er}., avoir entendu dire à son ami Honcycomb, qu'une femme qui écrit une lettre ne découvre gueres sa pensée qu'à la fin, dans une apostille.

Ceci pourrait me conduire à examiner s'il n'y aurait pas une maniere de profiter du travail d'autrui, qui n'exposerait pas à l'odieux reproche de plagiat. Je crois qu'il en est une dont le sage Helvétius nous fournit un exemple frappant. Il cite dans le livre IV de l'*Esprit*, ch. 4, comme étant tiré de l'*Essai historique et philosophique sur le Goût*, par Cartand de la Villate, ce magnifique tableau de la superstition égyptienne.

« Comment ce peuple n'eût-il pas été le peuple
 » le plus superstitieux ! L'Égypte était un pays d'em-
 » chantemens ; l'imagination y était perpétuellement
 » battue par les grandes machines du merveilleux ;
 » ce n'était par-tout que des perspectives d'effroi
 » et d'admiration. Le prince était un objet d'éton-
 » nement et de terreur : semblable au foudre qui,
 » reculé dans la profondeur des nuages, semble y
 » tonner avec plus de grandeur et de majesté. C'é-
 » tait du fond de ses labyrinthes et de son palais que
 » le monarque dictait ses volontés. Les rois ne se
 » montraient que dans l'appareil effrayant et formi-
 » dable d'une puissance relevée en eux d'une ori-
 » gine céleste. La mort des rois était une apothéose ;
 » la terre était affaissée sous le poids de leurs mau-
 » solées. Dieux puissans, l'Égypte était par eux cou-
 » verte de superbes obélisques chargés d'inscrip-
 » tions merveilleuses, et de pyramides énormes dont
 » le poids se perdait dans les airs ! Dieux bienfai-

17 sans, ils avaient creusé ces lacs qui rassuraient or-
 18 guilleusement l'Égypte contre les inattentions de
 19 la nature !

20 Plus redoutables que le trône et ses monarques,
 21 les temples et leurs pontifes en imposaient es-
 22 core plus à l'imagination des Égyptiens. Dans l'un
 23 de ces temples était le colosse de Sérapin. Nul
 24 mortel n'osait en approcher. C'était à la durée de
 25 ce colosse qu'était attachée celle du monde : qui-
 26 conque eût brisé ce talisman, eût replongé l'uni-
 27 vers dans son premier chaos. Nulles bornes à la
 28 crédulité ; tout dans l'Égypte était énigme, mer-
 29 veille et mystère. Tous les temples rendaient des
 30 oracles ; tous les autels vomissaient d'horribles
 31 hurlemens ; par-tout l'on voyait des trépieds trem-
 32 blans, des pythies en fureur, des victimes, des
 33 prêtres, des magiciens, qui, revêtus du pouvoir
 34 des Dieux, étaient chargés de leur vengeance.

35 Les philosophes, armés contre la superstition,
 36 s'élevèrent contre elle : mais bientôt engagés dans
 37 le labyrinthe d'une métaphysique trop abstraite,
 38 la dispute les y divisa d'opinions ; l'intérêt et le
 39 fanatisme en profitent ; ils fécondent le chaos de
 40 leurs systèmes différens ; il en sort les pompeux
 41 mystères d'Isis, d'Osiris et d'Horus. Couverte alors
 42 des ténèbres mystérieux et sublimes de la théolo-
 43 gie et de la religion, l'imposture fut inconnue.
 44 Si quelques Égyptiens l'aperçurent à la lueur in-
 45 certaine du doute, la vengeance, toujours suspen-
 46 due sur la tête des indiscrets, ferma leurs yeux à
 47 la lumière, et leur bouche à la vérité. Les rois
 48 même, qui, pour se mettre à l'abri de toute in-

„ suite , avaient d'abord , de concert avec les prêtres ,
 „ évêquē , autour du trône , la terreur , la supersti-
 „ tion et les fantômes de leur suite ; les rois , dis-je ,
 „ en furent eux-mêmes effrayés ; bientôt ils con-
 „ fèrent aux temples le dépôt sacré des jeunes
 „ princes ; fatale époque de la tyrannie des prêtres
 „ égyptiens ! nul obstacle alors qu'on pût opposer
 „ à leur puissance. Les souverains furent ceints dès
 „ l'enfance du bandeau de l'opinion ; de libres et
 „ d'indépendans qu'ils étaient , tant qu'ils ne voyaient
 „ dans ces prêtres que des fourbes et des enthousiastes
 „ soudoyés , ils en devinrent les esclaves et
 „ les victimes. Imitateurs des rois , les peuples sui-
 „ virent leur exemple , et toute l'Égypte se prosterna
 „ aux pieds du pontife et de l'autel de la supersti-
 „ tion. „

Voici maintenant les propres paroles de l'abbé
 Cartaud : « Le desir de commander eut bientôt ins-
 „ truit les rois des moyens de se faire obéir. La po-
 „ litique déploya les ressorts les plus secrets : dix
 „ ans de regne sur un peuple indocile montrent les
 „ hommes sous assez de faces , pour apprendre à
 „ détourner les périls qui menacent le trône. On
 „ sentit l'importance de lui donner de la dignité ,
 „ L'Égypte , que nous regardons par habitude comme
 „ le premier berceau des sciences et du pouvoir su-
 „ prême , vit élever de superbes monumens à la gloire
 „ de ses souverains.

„ Ils se renfermèrent dans le sein de leurs palais ,
 „ imitant le foudre qui doit s'envelopper dans la
 „ nue , pour lancer des éclairs , et tonner avec plus
 „ de grandeur et de majesté. Tout devint mystère ;

» la religion répandit ses voiles , mille emblèmes s'of-
 » fraient à la vue ; l'Égypte entière parut une énigme ;
 » on n'y voyait plus que par l'entremise de ces ver-
 » magiques , qui séduisent les yeux sur les objets les
 » plus simples. L'imagination forcée aux hommages,
 » marqua un respectueux étonnement ; l'imposture
 » aida à ce premier charme ; les oracles parlèrent ;
 » par-tout il se présentait des trépieds tremblans ,
 » des pythies en fureur , des antres qui vomissaient
 » d'horribles hurlemens , des victimes sacrées , et
 » sur-tout des vengeances terribles contre les in-
 » discrets.

» Le concert du trône et de l'autel , fut le pivot
 » redoutable du pouvoir suprême. Les rois consac-
 » crèrent la religion , et les prêtres firent encenser
 » le trône. La religion dépendait du prince , et la
 » sûreté du trône était confiée aux pontifes.

» Les hommes , une fois pliés au joug de l'autorité
 » souveraine , le trône se vit insensiblement porter
 » sur lui-même , et ne plus craindre le saint ressen-
 » timent des pontifes. On ne fit plus mystère aux
 » courtisans des secrets ressorts qui avaient élevé une
 » puissance si formidable. Les yeux les plus éclairés
 » n'étaient plus suspects. Le prince s'était comporté
 » comme un habile magicien qui voudrait élever
 » sans obstacle une forteresse de commandement.
 » D'abord il aurait caché ses vues sous ses enchante-
 » mens. La forteresse une fois en état d'inspirer de
 » la terreur , le charme aurait disparu et dévoilé les
 » funestes machines qui dressaient en secret ce re-
 » doutable édifice.

» Ces conjectures étaient cruelles pour des pon-

» tifes ambitieux. La trahison leur parut noire ; mais
 » les regrets , vains et dangereux. Pour assurer leur
 » vengeance , ils dissimulerent leur ressentiment , ils
 » marquerent d'abord peu de sensibilité , et parurent
 » se renfermer dans l'étroite sphere de leurs temples.
 » Les plus habiles feignirent de rentrer , dans la
 » bonne-foi de leurs premières impostures. La méta-
 » physique répandit ses nuages , on s'échauffa , on
 » discuta , on embrouilla la matiere , et avec de la
 » supériorité et de l'enthousiasme , on fit éclore du
 » sein de ce chaos ténébreux , les pompeux mysteres
 » d'Isis , d'Osiris et d'Orus.

» Leur premier abord parut choquant ; mais une
 » sombre lueur , accompagnée d'un extérieur de
 » respect , rendit les nouveaux initiés circonspects ,
 » et produisit les mêmes effets sensibles qu'une per-
 » suasion éclairée.

» L'enthousiasme des moins pénétrants , conduit sur
 » des vues de fourberie si bien concertées , inspira
 » des transports contagieux. On admira la sagesse su-
 » blime et la haute piété des pontifes , leur feint pur-
 » suer pour les ressorts secrets de l'ambition , les
 » approcha du trône. Le dépôt sacré des jeunes
 » princes leur fut confié. Terrible époque de leur
 » tyrannie ; il ne se trouva plus d'obstacles à leur
 » pouvoir. Les souverains libres , pendant qu'ils les
 » regardaient comme des fourbes , ou des enthou-
 » siastes , devinrent tout-à-la-fois et leurs esclaves et
 » leurs victimes , dès-lors qu'ils le laisserent ceindre
 » du bandeau de l'opinion. Telles purent être les ori-
 » gines du trône et de la religion chez des peuples
 » livrés à l'esprit d'erreur.

19 Tant d'aspects enchantés tenaient l'Égyptien
 20 comme suspendu dans les plus hautes régions. Du
 21 côté du trône , il ne découvre que des objets de
 22 terreur et d'étonnement. Il voit un monarque qui,
 23 du sein de ses labyrinthes , semble annoncer ses
 24 volontés par la voix des tonnerres , ou qui ne se
 25 montre à ses sujets qu'avec les caractères de ma-
 26 jesté les plus imposans. Que n'a-t-on pas vu faire à
 27 ces rois pour s'aggrandir dans l'idée de leurs peu-
 28 ples. Outre le fabuleux de leur généalogie , et
 29 l'auguste dévouement de l'apothéose , que ne
 30 devait pas produire sur des imaginations aussi
 31 vives à s'enflammer que l'étaient celles des Égyp-
 32 tiens , ces superbes tombeaux , ces obélisques
 33 énormes , chargés d'inscriptions merveilleuses , ces
 34 lacs , qui semblaient rassurer orgueilleusement
 35 l'Égypte contre ces inattentions de la nature. La
 36 religion n'était pas moins propre à tracer des im-
 37 pressions pompeuses. Un colosse de Sérapis qui
 38 rappelle l'univers à son premier chaos , si quelque
 39 mortel ose trop l'approcher. Des démons qui exer-
 40 cent d'horribles vengeances par l'entremise secrète
 41 des pontifes , des oracles qui percent l'avenir , des
 42 énigmes sacrées , des magiciens en crédit , et sur-
 43 tout des prêtres qui étaient les dépositaires du
 44 pouvoir des Dieux. »

On voit par ce passage que l'abbé Cartaud avait une
 imagination vive , dont il ne savait pas régler les mou-
 vemens. Son style est plein d'inégalités , quelquefois
 trop brillant , souvent incorrect. Helvétius qui savait
 aussi bien écrire que penser , s'est approprié , pour
 ainsi dire , le tableau que je viens de présenter , en

resserrant les pensées dans de justes limites , et en donnant au style une élégante concision. Cet exemple peut servir à prouver que la partie du style est regardée avec raison comme la plus importante d'un ouvrage. Rappelions-nous en effet les peines que J. J. Rousseau et Buffon se sont données pour perfectionner le leur. J. J. nous dit , dans ses *Confessions* , qu'il consacrait à ses ouvrages les insomnies de ses nuits. Il méditait dans son lit à yeux fermés , et tournait et retournait ses périodes dans sa tête avec des peines incroyables ; puis , quand il était parvenu à en être content , il les déposait dans sa mémoire jusqu'à ce qu'il pût les mettre sur le papier.

Hérault-Séchelles dans son intéressant *Voyage de Montbar* en 1785 , nous apprend que Buffon a avoué au théologal de Semur , homme d'esprit et son ami , qu'il avait écrit dix-huit fois ses *Époques de la Nature* , ouvrage qu'il méditait depuis cinquante ans. Le Plébe français représentait le style sous l'image d'une découpe qu'il faut rogner , nettoyer dans tous les sens , afin de lui donner la forme qu'on lui dénie.

P O É S I E.

INVOCATION DE LUCRECE A VÉNUS.

O MERE des Amours ! ô mere des Romains !
 Vénus , charme éternel des Dieux et des humains ,
 Toi seule , embrasant tout de ton feu salutaire ,
 Peuples l'air , et les eaux et fécondes la terre !
 Tu parais : les frimats reconnaissent ta loi ;
 Les vents respectueux se taisent devant toi ;

L'hiver s'est éloigné ; Cybelle , au loin riante ,
 Étale de ses fleurs la parure odorante ;
 L'Océan aplani roule limpide et pur ,
 Et le ciel respandit de son plus riche azur .
 Dès que le printemps naît , dès qu'on sent dans la plaine
 Des zéphirs créateurs souffler la douce haleine ,
 Soudain , rempli de toi , par mille chants d'amour
 Les habitans de l'air célèbrent ton retour .
 Des coursiers , des taureaux les troupes vagabondes
 S'élançant dans les prés ou traversent les ondes ;
 Tout ce qui vit en toi suit ton aimable voix .
 Dans les mers , dans les ébats , sur les monts , dans les bois ,
 Pénétrant tous les cœurs , ta volupté féconde ,
 Par l'attrait des plaisirs renouvelle le monde .
 Viens donc , viens m'inspirer , ame de l'univers ,
 Principe de la vie et des êtres divers ,
 Des Grâces , du bonheur source éternelle et pure ,
 Tu me dois ton appui , je chante la nature !
 Je chante ; et Memmius est l'objet de mes vers :
 Memmius , qu'ont orné tes présens les plus chers .
 Prête-leur , ô Venus , une grâce immortelle
 Que le tems , comme toi , rende toujours nouvelle .
 Ordonne cependant qu'aux plus lointains climats
 La paix éteigne enfin la fureur des combats .
 Tu peux seule imposer silence au bruit des armes .
 Souvent te Dieu si fier qui préside aux alarmes
 Repose entre tes bras ; là , d'amour consumé ,
 Mars , penché sur ton sein , palpitant , enflammé ,
 Et l'ame suspendue aux lèvres qu'il adore ,
 Repaît de volupté son œil qui te devore .
 Ah ! lorsque tu tiendras cet amant éperdu
 Sur tes charmes sacrés indollement étendu ,
 Que , par un doux parler , ta bouche enchanteresse
 Verse au fond de son cœur une paisible ivresse .
 Aux jours où la discorde agite ses flambeaux ,
 Oserais-je chanter ? Et le fils des héros ,
 Memmius pourrait-il , à sa gloire infidèle ,
 Trahir , pour m'écouter , tout l'état qui m'appelle ?
 Oui , Memmius , de Rome écarte le danger .
 Il faut , pour la science où je dois t'engager ,
 Un esprit libre , calme , et qui , brûlant d'apprendre ,
 Ne puisse s'en distraire avant de la comprendre .
 Je veux te dévoiler le système des ciens ,
 L'ordre de l'univers , l'existence des Dieux .

Je veux, te délivrant des erreurs populaires,
 De la création t'enseigner les mystères.
 Tu sauras, par les lois qu'Épicure décrit,
 Comment tout naît, s'éleve, et comment tout périt;
 Quels sont ces premiers corps, seuls principes du monde,
 Car les Dieux, endormis dans une paix profonde,
 Sans s'occuper de nous, avec tranquillité,
 Savourent les douceurs de l'immortalité.
 Loin des événemens qui passent sur la terre,
 Dans eux-même enfermés, leur grandeur solitaire,
 D'un œil indifférent, sans crainte, sans douleur,
 Voit parmi les humains le crime et le malheur.

Long-tems un monstre affreux qui, du milieu des nues,
 Tensit sur l'univers ses ailes étendues,
 La superstition, usurpant des autels,
 Sous sa chaîne sacrée a courbé les mortels.
 Dans ce commun effroi, du sein de la poussière,
 Un Grec leva les yeux sur cette idole altière:
 Le premier, immobile, il osa l'insulter.
 Rien, dès qu'il le fixa, ne put l'épouvanter;
 Ni ces Dieux si vantés, ni le bruit de leur foudre,
 Ni les cieus enflammés prêts à le mettre en poudre.
 L'obstacle l'enhardit, et brûlant d'arracher
 Le voile où la nature a voulu se cacher,
 Son génie, échappé des limites du monde,
 Parcourut à grands pas l'immensité profonde;
 Et, pénétrant enfin dans ses secrets ouverts,
 Vainqueur, il les apprit à l'aveugle univers.
 Il enseigna des corps les bornes et l'essence.
 Par-là, du fanatisme il frappa la puissance;
 Et, foulant sous ses pieds ce fantôme odieux,
 L'homme, éclairé par lui, marcha l'égal des Dieux.

Mais ne t'alarme pas de ces leçons hardies.
 Ne crois pas, qu'élevant des systèmes impies;
 J'attaque la morale, oracle des humains,
 Et veuille des forfaits leur ouvrir les chemins.
 La superstition seule ordonna des crimes.
 N'est-ce pas, en suivant ses horribles maximes,
 Que les princes des Grecs ont offert sous leurs coups
 Le sang d'Iphigénie à Diane en courroux?
 Quel spectacle!... Une illustre et jeune infortunée
 Des voiles de la mort, la tête environnée!
 Près de l'autel, son pere accablé de douleurs!
 A ses côtés vingt rois, et leur armée en pleurs!

Le couteau saint caché sous l'habit des ministres !
 La belle Iphigénie , à ces apprêts sinistres ,
 Muette , se prosterne , en détournant les yeux .
 De quoi lui sert , hélas ! dans ce jour odieux ,
 Que son sang soit illustre , et qu'elle ait la première
 Au grand Agamemnon donné le nom de père ?
 De ses bourreaux sacrés le cortège cruel
 La souleve tremblante , et la porte à l'autel ,
 Non pas pour y serrer les doux nœuds d'hyménée
 Au milieu d'une cour sur ses pas entraînée ,
 Mais pour y recevoir , par l'ordre paternel ,
 A la fleur de ses ans , un trépas solennel .
 Eh ! quel était le but d'un si grand sacrifice ?
 Le départ des vaisseaux ! l'espoir d'un vent propice ?
 O superstition , voilà donc tes fureurs ! . . .

LÉCOUVÉ.

É N I G M E.

LORSQU'ENTRE mes bras tu te jettes
 Nous sommes toujours dos à dos ;
 Je te procure le repos
 Après tes courses indiscrettes.

L O G O G R I P H E.

J e pare , avec dix pieds , nombre d'appartemens ;
 J'offre à qui me renverse un mois des plus friands.

Explications de l'Enigme et Logographe du N^o. 25.

Le mot de l'Enigme est le *Coin à fendre le bois* ; celui du
 Logographe est *Mariage* , dans lequel on trouve *gen* , *aga* , *mer* ,
ramage , *ame* , *image* , *Rémi* , *air* , *aigre* .

A N N O N C E S.

Histoire de la Révolution de France , précédée de l'exposé
 rapide des administrations successives qui ont précédé cette

révolution mémorable ; par deux amis de la liberté. Les tomes VIII et IX de l'édition in-8°, correspondante aux tomes VII et VIII de l'édition in-18. Prix, 6 liv. ; et 8 liv. 10 sous franc de port. A Paris, chez Bidault, libraire, rue Hautefeuille, n°. 10, au coin de celle Serpente.

Il ne reste plus des sept premiers volumes in-8°.

Le prix des huit volumes in-18 est de 12 liv., et de 16 liv. 10 sous franc de port.

Les quatre derniers volumes, de l'un et l'autre format, paraîtront incessamment.

Journal des Muses, par une Société de Gens de Lettres, n°. III. On souscrit à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n°. 263. An V. (1797.)

Dorénavant il y aura, à la fin de chaque numéro, une notice des ouvrages de Littérature, sur-tout des ouvrages en vers qui paraîtront le plus mériter l'attention du public.

Les nouveaux Troubadours, poëme lyrique. Il paraît chaque mois un numéro de ce Recueil, qui offre un choix de nos meilleurs Romances, Chansons, Vaudevilles, etc. ; les paroles sont imprimées avec goût et correction ; la musique est gravée très-soigneusement à la fin de chaque numéro.

On s'abonne au bureau du *Journal des Muses*, moyennant 9 liv. par an, pour Paris ; et 12 liv., franc de port, pour les départemens.

On trouve au même bureau une Anecdote très-piquante, intitulée : *Pauline et Valcour*, ou *l'Homme du jour*. Prix, 12 s. franche de port.

Histoire des Vaudois, ou des *Habitans des vallées occidentales du Piémont*, qui ont conservé le Christianisme dans toute sa pureté, et à travers plus de trente persécutions, depuis le commencement de son existence jusqu'à nos jours, sans avoir participé à aucune réforme. Deux volumes in-8°. Prix, 3 liv. 12 sols ; et 5 liv. franc de port, A Paris, chez Facha, libraire, rue des Mathurins, hôtel de Clugny.

Essai sur l'électricité de l'eau, par Joseph Bressy, médecin. Un volume in-8°. avec figures. Prix, 2 liv. 8 sous ; et 3 liv. franc de port. A Paris, chez le même.

 NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 25 mai 1797.

Nous avons reçu de Moscou quelques nouveaux détails sur le couronnement de l'empereur de Russie, qui seront lus avec intérêt, parce qu'ils peignent des mœurs et des usages qu'il est utile de connaître.

La cérémonie du couronnement commença à neuf heures du matin ; la procession du palais du Kremlin à l'église cathédrale, fut ouverte par trente chevaliers de la garde, couverts de casques et de cuirasses d'argent ; ils précédaient les pages de la chambre, les députés de tout l'empire russe, les gentilshommes de la cour, les sénateurs et les seigneurs qui portaient les ornemens et les marques de la dignité impériale. Sous un baldaquin porté par vingt colonels, marchaient l'empereur en uniforme militaire, et l'impératrice, revêtue d'une robe riche et décorée d'un collier de diamans.

Arrivées dans l'église, leurs majestés prirent d'abord place sur des sièges, près de l'autel, et les joyaux de la couronne furent déposés sur le trône, auprès duquel se rangèrent les chevaliers.

Après le service divin, qui dura dix minutes, leurs majestés se rendirent sur le trône, et les grands prirent place sur les degrés. L'empereur s'assit sur un siège magnifiquement décoré, et l'impératrice sur un autre siège placé à quelques pas en arrière et de côté. A la droite et à la gauche de l'empereur, se tenaient les grands-ducs Alexandre et Constantin.

Après l'acte du couronnement, qui se fit par l'archevêque, avec les cérémonies d'usage et la plus

grande solennité, l'empereur ôta la grande couronne de sa tête, et la posa une demi-minute sur la tête de l'impératrice, sans en retirer la main, et embrassa ensuite son épouse avec tendresse. Cette scène touchante émut vivement tous les spectateurs. L'empereur plaça ensuite sur la tête de l'impératrice la petite couronne, et leurs majestés se rendirent à l'autel, où elles furent ointes de saintes huiles.

Après la cérémonie du sacre, la procession sortit en ordre de l'église, passa autour du grand clocher nommé wan Waliki et par une autre église, et retourna au palais, où l'empereur termina la solennité en publiant plusieurs promotions et un grand nombre de grâces qu'il répand sur ses sujets.

Six cents soixante et douze personnes ont eu part à la munificence qu'il a déployée dans cette occasion; et l'on porte à 81,800 le nombre des paysans qu'il a donnés; car ce ne sont pas les terres, mais les hommes qui les cultivent qui sont, comme on le sait, les propriétés *foncières* en Russie; la manière d'y mesurer les terres c'est de compter les esclaves qui y sont attachés.

Les ordres que Paul I^{er}. avait donnés, dès les premiers jours de son avènement au trône, relativement à la guerre qui se faisait en Perse, sont exécutés: les troupes russes ont évacué ce royaume.

Nous apprenons de Stockholm que le jeune roi de Suède, qui a banni le faste de sa cour, a porté le même esprit de réforme dans les moyens d'entretenir ses relations politiques avec les puissances étrangères. Il n'aura plus que des ministres du second ordre à Vienne, à Pétersbourg, à Londres, à Madrid, à Constantinople, à Berlin, à Copenhague et à Paris; et des ministres du troisième ordre à Lisbonne, à la Haye et à Dresde.

Le comité qu'il avait nommé pour la fixation des appointemens et des pensions, lui a présenté son travail, qui a été agréé. Voici les principales dispositions qui ont été adoptées: Tous ceux qui ont des emplois, ou des occupations semblables, auront les

mêmes appointemens. Tout traitement personnel ou extraordinaire cessera avec la vie du titulaire, ou à la fin de ses fonctions. Ceux qui ont des émolumens déterminés ne pourront jouir en même tems d'une pension, à moins qu'ils n'aient rendu des services importans à l'Etat, ou qu'ils n'aient été employés à l'éducation de la famille royale.

Le duc de Sudermanie a été assez dangereusement malade pour que le roi eût ordonné des prières publiques dans toutes les églises pour son rétablissement. Il est actuellement en convalescence.

Le comte de Bernstorff, principal ministre de Danemarck; que l'on regarde en Europe comme un des premiers hommes d'état, relève aussi d'une grande maladie, pendant laquelle il a reçu du prince royal les témoignages de la plus haute considération et du plus vif intérêt. Celui de ses fils qui était ministre de Danemarck à Stockholm lui a été donné pour adjoint, en attendant que ses forces lui permettent de se livrer à ses travaux avec son assiduité accoutumée.

De Vienne, le 15 mai.

Le 3 de ce mois, nos volontaires ont fait leur entrée dans cette capitale au nombre de 17 bataillons d'infanterie, un bataillon de chasseurs et le corps de cavalerie aux ordres du prince de Wurtemberg. L'empereur les passa en revue, et les fit ensuite manœuvrer et défiler devant lui. Avant de se séparer, ils réclamèrent unanimement de l'empereur la promesse que dans le cas d'un nouveau danger il leur serait permis de se réunir encore pour donner des nouvelles preuves de leur attachement à la constitution sous laquelle ils vivent et à la maison d'Autriche.

M. Hammond, secrétaire d'état du roi d'Angleterre, qui était arrivé ici le 8. chargé, dit-on, d'une mission importante, vient de repartir. On assure qu'il a témoigné, sans ménagement, son mécontentement de la paix particulière que l'empereur a cru devoir conclure avec la France.

Le marquis de Lucchesini, qui est de retour de l'Italie depuis avant-hier, va mettre ordre à ses affaires domestiques, et ne tardera pas à recevoir son audience de congé. Il paraît que ce ministre prussien, malgré son habileté reconnue, n'a pu parvenir, dans ces dernières circonstances, à remplir tout-à-fait les intentions de sa cour.

ITALIE. *De Gènes, le 15 mai.*

On mande de Naples que le gouvernement ne peut plus dérober à la connaissance du public le vide immense, ou pour mieux dire, total, qui se trouve dans les banques publiques; il cherche à faire des emprunts, mais il n'inspire de la confiance à personne, et personne ne veut lui prêter.

Depuis qu'on a appris à Naples la nouvelle de l'armistice, on parle avec plus de liberté, et on commence à se plaindre hautement, parce que l'on compte sur la protection des Français. Il est aisé d'apercevoir les inquiétudes de la cour; elle s'attend que les gouvernemens français et espagnols demanderont le renvoi d'Acton, et de ses créatures; il est probable que la cour de Madrid reprendra son influence, et forcera même le gouvernement de Naples à se déclarer contre les Anglais, si l'on continue la guerre.

Le pape a envoyé le marquis Massimi au général Buonaparte, pour le complimenter, et en même tems pour demander l'évacuation d'Ancône. Cette ville n'est nullement disposée à rentrer sous le joug papal.

La municipalité reçoit les signatures de ceux qui sont pour l'indépendance et la réunion à la république cispadane. Ils formeront certainement la grande majorité des habitans, et ils ne tarderont pas à proclamer leur indépendance. Quant à la réunion d'Ancône à la république cispadane, le port de cette ville offre de trop grands avantages pour que la nouvelle république ne s'empresse pas de se l'incorporer. Le res. e de la Marche et le duché d'Urbin ne tarderont pas à suivre l'exemple d'Ancône. Ces pays refusent ouvertement de se soumettre à l'édit de réquisition, malgré les garnisons que la cour de Rome y a envoyées. L'entretien de ces troupes est une nouvelle charge pour les communes; mais elle diminue tous les jours par la désertion des soldats qui vont s'enrôler dans la légion cispadane.

On mande de Livourne, en date du 12, que les Français ont remis au gouvernement toscan les clefs de la ville et la

garde des postes ; qu'ils ont fait ôter de nuit l'autel de la liberté qu'ils avaient élevé sur la place, et qu'ils s'étaient déjà embarqués pour aller en Corse. Le corps des canonniers reste jusqu'à nouvel ordre. On suppose que c'est pour aider la garnison à défendre le port dans le cas que les Anglais voulussent l'insulter.

Dans la nuit du 10, entra dans le port de Livourne un brigantin turc, à bord duquel est Imail Ferruch Effendi, ambassadeur de la Porte ottomane à la cour de Londres.

Il vient de se répandre le bruit que le gouvernement de Gênes, pour sortir de l'incertitude où il est sur les vues qu'on suppose aux Français, a résolu de proposer une alliance au Directoire. On trouve assez généralement que cette mesure est tardive.

On dit aussi que les négocians vont obtenir l'institution d'une chambre de commerce qu'ils sollicitaient depuis longtemps.

On ne manque pas d'observer que les circonstances actuelles appaisent des difficultés qu'on trouvait auparavant insurmontables.

Il y a eu quelque mouvement à Sarzane, ville limitrophe de la république cispadane. On espère qu'ils n'auront pas de suite par les sages précautions que le gouvernement a prises. Mais les Cispadans ont parlé si souvent des vues qu'ils ont sur le golfe de la Spezia, qu'on a lieu de craindre que ces mouvemens ne tiennent à un plan préparé. En attendant, on redouble de vigilance, et on a recouru aux grands moyens ordinaires, les prières publiques, etc.

De Vérone, le 10 mai. On avait cru d'abord que l'aristocratie avait abdicqué volontairement, pour prévenir de plus grands malheurs, et pour conserver plus d'influence dans un nouvel ordre de choses. Ces rapports n'étaient pas exacts. Les faits sont aujourd'hui mieux connus, et en voici le précis fidèle :

Le gouvernement vénitien ignorant la paix de l'empereur, et la croyant même très-éloignée, avait organisé (d'après ses liaisons intimes avec la cour de Vienne) des levées contre les Français, et leur massacre à Vérone et dans plusieurs autres endroits de la terre-ferme. Mais dès qu'il reçut la nouvelle de la paix, il sentit qu'il n'avait pas un moment à perdre pour prévenir la vengeance du vainqueur ; il espéra y réussir par des promesses, par des excuses, et par tous les moyens de sa politique. Il députa au général Buonaparte deux nobles chargés

chargés de traiter d'un accommodement. Les députés trouverent à Malghera le général qui se préparait à venger le sang français. Leur présence excite toute leur indignation ; il refuse de les écouter , de traiter avec eux jusqu'à ce que les Français soient vengés ; il leur dit que le conseil des dix et les inquisiteurs d'Etat n'existeront plus , et les renvoya en demandant la punition de tous les coupables.

Le mauvais succès de cette mission consterna le collège et les Pregadi. On délibérait sans prendre aucun parti, lorsqu'on reçut une note du ministre de France , qui demandait , au nom du général , dans l'espace de 48 heures , une réponse précise sur l'arrestation des inquisiteurs d'Etat et du commandant du Lido. Aussi-tôt le grand conseil fut convoqué. Il décréta les arrestations demandées par le général Buonaparte ; et ce qui était bien plus important , il remit à ce général le soin d'établir un gouvernement provisoire jusqu'à ce que l'on eût changé la constitution.

Nous ne savons encore que très-confusément ce qui s'est passé depuis à Venise. On assure qu'un attroupement , composé de gens du peuple et de Barnabottes , se porta sur le palais de Saint-Marc , qu'il fut défendu par des Escavons et des Sbirres , et qu'il y eut du sang répandu. Les ouvriers de l'arsenal et les gondoliers se battirent aussi dans quelques quartiers , en faveur du gouvernement qui n'existait plus. Ces tumultes augmentant à chaque instant , on prit la résolution de former une espèce de municipalité avec des pouvoirs très-étendus. Elle fut composée de l'ex-doge Manin , du secrétaire de la légation française Villetard (le ministre Lallemand était parti) , d'un Battaglia et des avocats Gandolini et Spada (ce dernier était sous les plombs , et venait d'être délivré). Les Français ne tarderont pas à arriver à Venise. On assure que le général Angereau y passe avec un corps de 8,000 hommes.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye , le 26 mai.

L'Assemblée nationale a , dans sa séance du 20 , nommé pour membres du conseil de guerre , qui sera chargé de juger l'amiral Lucas , les cit. Sels , vander Beets , van Overveld , van Kerchem , van Grootenraai , Holland et Byl , tous officiers de marine ; et pour fiscal , J. Spoors.

Dans la séance du 21 , l'Assemblée a entendu différens rapports , un , entr'autres , de Flok , sur la question de savoir

si l'administration des colonies sera confiée à un ministre ou bien à un comité.

La commission, dont Floh était l'organe, a été d'avis qu'un comité était préférable pour une administration qui demande une si grande réunion de connaissances que celles des colonies. Ce comité ou direction administrative des colonies des Indes occidentales devrait être composée de neuf membres, et résider à Amsterdam.

Ce rapport a été ajourné.

Sur un rapport de la commission de la division départementale, il a été décrété que les administrations de départemens résideraient dans les communes suivantes :

D É P A R T E M E N S .

Du Nord-et-Zuyderzée , à Alkmaar.

Dé l'Ye , à Amsterdam.

De la Spaaren , à Haarlem.

De la Merwè , à Dordrecht.

De la Meuse , à Bois-le-Duc.

Dé la Vecht , à Utrecht.

Du Waal , à Nimegue.

Du Rhin , à Zutphen.

De l'Escault , à Middelbourg.

De l'Yssel , à Zwol.

De la Veenen , à Assen.

De l'Eems , à Groningue.

De la Vliè , à Leeuwarden.

Nota. Cette division sera établie en même-tems que le nouveau système financier.

L'Assemblée s'est formée le même jour en comité général à six heures du soir ; et ayant ensuite rendu sa séance publique, elle a discuté l'importante question de l'abolition de la traite des noirs.

Différens membres ont prononcé de longs discours à cet égard ; mais enfin il a été décidé , à l'appel nominal , qu'il ne serait rien fixé dans la constitution relativement à cette abolition.

Une lettre du cap de Bonne-Espérance , en date du mois de janvier , nous confirme la nouvelle de la déclaration de guerre de Tipoo Saïb aux Anglais. Il ne restait plus à cette époque de troupes anglaises au cap, qu'environ 2000 hommes ; le reste avait été embarqué , et était parti pour les grandes Indes.

L'Assemblée nationale a décrété dans la séance du 23 ,

qu'on d'encourager les manufactures nationales, le Corps législatif serait, par la constitution, chargé de veiller à ce que la préférence soit toujours donnée aux étoffes nationales pour l'habillement des troupes de terre et de mer, ainsi que de toutes personnes alimentées aux dépens de l'État.

Elle a ensuite discuté un rapport de Floh, concernant le titre des colonies, et il a été décrété, après quelques débats, que la direction administrative des colonies occidentales sera confiée à un comité composé de plusieurs membres, et lequel sera directement soumis au conseil d'état. Quant à l'administration des colonies des Indes orientales, elle restera telle qu'elle est actuellement jusqu'à ce qu'il en ait été autrement disposé par le Corps législatif.

Dans une séance du soir, il a été décrété que l'université nationale aura, par exclusion aux académies nationales, le droit de conférer le *gradus doctoralis*. Le nombre de ces académies a ensuite été fixé à trois, dont l'une sera placée à Hardowyk, l'autre à Groningue, et la troisième à Breda.

Dans la séance du 24, il a été décrété que les biens ou les fonds ecclésiastiques qui depuis 1581 ont été administrés par les provinces, seront mis par le Corps législatif, avant la fin de la troisième année après l'établissement de la constitution, sous une administration nationale.

L'Assemblée a ensuite adopté une nouvelle rédaction de quelques articles portant en substance que non-seulement les ministres de la ci-devant église dominante, mais encore les *exerciti* et leurs veuves conserveront pendant leur vie, à titre de pension, le traitement dont ils jouissaient sous le gouvernement précédent. Si une commune venait à perdre son ministre dans les six premières années après l'établissement de la constitution, et si elle ne se trouvait pas en état d'en avoir un autre, elle pourra se réunir à une commune voisine, avec l'approbation du Corps législatif, qui aura le droit de leur accorder, pour jusqu'à la fin de la sixième année, par forme de secours, le montant du traitement dont aurait joui son ministre, s'il était resté en exercice.

ANGLETERRE. De Londres, le 26 mai.

Les lettres d'Irlande annoncent que lundi dernier M. Ponsby proposa à la chambre des communes, comme une mesure indispensable dans les circonstances actuelles, d'effectuer une complète réforme de la représentation parlementaire, d'accorder aux catholiques tous les droits politi-

H a

tiques dont jouissent les protestans , et d'abolir toute incapacité publique résultante de la diversité des religions.

Cette motion fut rejetée par 117 voix contre 30.

Les choses sont dans un état si alarmant, que les membres des communes vinrent tout armés à l'assemblée , et qu'on avait distribué d'avance des cartouches à balle à toutes les troupes à pied et à cheval.

Après que la motion eut été ainsi rejetée , l'opposition déclara qu'elle ne se rendrait plus désormais au parlement. « Nous vous avons offert notre mesure , dit M. Grattan , en terminant son discours ; vous la rejetterez. Nous détestons la vôtre , vous y persévérerez. N'y ayant plus aucune espérance entre nous , ni de persuader , ni de dissuader , et ayant rempli notre devoir , nous ne vous troublerons plus désormais , et à compter de demain , nous ne paraîtrons plus dans la chambre des communes. »

Il paraît que ce qui a déterminé cette mesure , jusqu'à présent sans exemple dans l'histoire parlementaire de l'Irlande , c'est la déclaration faite par le secrétaire du lord lieutenant , dans la chambre , qu'il n'y avait aucune loi à faire sur cet objet , et qu'il fallait s'en rapporter aux *fortes mesures* du Pouvoir exécutif.

Le gouvernement d'Irlande , persuadé que dans la situation actuelle du pays , les moyens de douceur seraient préférables à des moyens de force , vient d'offrir , par une proclamation du 17 , une amnistie à tous ceux qui , d'ici au 24 juin , se sépareront de la société des *Irlandais-Unis* , et prêteront le serment de fidélité. Mais n'est-il pas probable que les mêmes raisons qui obligent le gouvernement à ce plan de conduite , détermineront les autres à aller en ayant ? D'ailleurs , le nombre d'individus qui sont exceptés de l'amnistie est si considérable , et les termes des diverses classes d'exception sont susceptibles d'une interprétation si arbitraire , qu'il n'y aurait presque sûreté pour personne. Les chefs et leurs agens sont en outre formellement exclus de l'amnistie , et cette exclusion , indépendamment de tout autre motif , doit leur donner plus d'audace , et les obliger à plus de promptitude et de force dans l'exécution.

A Londres , la société qui prend le nom d'*amis de la réforme parlementaire* , et qui n'est autre chose dans l'opinion publique que la société républicaine , s'est réunie le 18 , au nombre de près de 900 personnes , et après une délibération très-longue et très-animée , a pris les résolutions suivantes :

1°. Qu'il n'y a qu'une *complète et libre* représentation de

peuple qui pût sauver ce pays des calamités dont il est menacé.

2°. Que le changement des ministres actuels ne peut être avantageux au public, à moins que ceux qui leur succéderont n'aient la ferme résolution d'attaquer dans sa source la corruption de l'Etat, et de restituer au peuple tous ses droits dans la formation du Corps législatif.

3°. Que le public reconnaissant envers ceux qui se sont avec constance et fermeté opposés à la guerre actuelle, et aux atteintes portées à notre liberté par une administration criminelle et déréglée, espère que ces personnes persévéreront dans cette saine conduite, par une adhésion publique et solennelle aux principes contenus dans la deuxième résolution.

Cette deuxième résolution était relative à M. Fox, et le membre qui l'a proposée, M. Ferguson, a exposé très-ouvertement sa pensée à ce sujet. M. Fox, a-t-il dit, a annoncé hier une motion pour la réforme parlementaire. Si son plan n'est pas conforme au nôtre, j'espère que nous n'en irons pas moins en avant de notre côté. Nous avons depuis long-tems appris à nous mettre en garde contre les meneurs. Si M. Fox s'est engagé à n'entrer en place qu'à la condition que la réforme parlementaire sera effectuée, je serai le premier à combattre sous lui. Je desire qu'il prenne cet engagement, parce que je sais que quelque purs que soient ses intentions, elles seront inefficaces sans cette mesure. Il fera bien une motion au parlement pour la réforme parlementaire, mais ses amis aristocrates rendront cette motion sans effet..... Je sais bien qu'il n'y a en ce pays aucune classe d'hommes assez puissante pour arrêter la liberté dans sa marche, mais je sais aussi combien les hommes de talent peuvent en accélérer les progrès. Nous avons tous vu, dans le cours de la révolution actuelle, les conflits des partis opposés, mais ces partis n'ont pu renverser la liberté de la France. Elle est restée assise sur des fondemens inébranlables. Le despote de l'Autriche a senti toute sa puissance. Il a été obligé de s'humilier devant ces misérables Républicains. (Ici de nombreux et longs applaudissemens se sont fait entendre dans l'assemblée.) Il a été obligé de s'humilier devant ceux qu'il nommait de *détestables régicides*. Nous ici, non ce n'est pas nous, — notre gouvernement s'est incliné devant eux. Non, il n'y a aucune classe d'hommes qui puisse empêcher la liberté d'étendre ses fortes racines dans chaque coin de la terre. »

» M. Sturt, membre du parlement, a dit : Citoyens, les

enfans de la liberté ont mis à leurs pieds l'empereur d'Allemagne ; et à cette nouvelle , tout homme qui sent et aime la liberté , a été saisi de joie : le dernier de leurs ennemis du continent a courbé la tête devant eux. — Quant à nous , soyons bien déterminés à être libres. La guerre touche à sa fin ; tous les efforts contre l'heureuse nation française seront impuissans. Soyons donc tous unis , bientôt nous recevrons la paix et une alliance avec la République Française. Ces dernières paroles ont été extrêmement applaudies. Il a ajouté ensuite que , quant à la complète représentation du peuple , il exposerait librement son opinion. C'est que tout homme a droit de voter dans l'élection des représentants du peuple.

On sait que cette opinion politique sur le droit de vote , connue en Angleterre sous le nom de *suffrage universel* , fut soutenue pour la première fois , il y a une douzaine d'années , et développée , sinon avec beaucoup de lumière , au moins avec beaucoup de force , par le duc de Richmond. La seule réforme , disait-il , qui puisse être efficace et durable , est de restituer le droit de voter à tout homme qui jouit de sa raison , et qui n'a commis aucun crime déclaré tel par la loi. Il faut y ajouter encore les élections annuelles du parlement. Cet illustre politique s'est montré depuis l'un des plus grands ennemis de la révolution française. Mais il semble que si la constitution de 1791 , en rejetant son principe , qu'elle regardait comme anarchico-aristocratique avait pu le désigner de cette révolution , celle de 1795 était propre à l'y ramener. — Au reste , cette opinion qui , au moment où elle fut annoncée , ne produisit qu'un bruit vague et insignifiant de discussions théoriques , a jeté , depuis de plus fortes racines , et paraît être devenue , par le prodigieux succès de la doctrine de Thomas Payne , la première maxime fondamentale de la politique-pratique du parti républicain.

L'opposition s'est aussi réunie ces jours-ci pour examiner de son côté la question de la réforme parlementaire , et régler à l'avance la forme et les points de la discussion. Cette assemblée était composée de 52 membres de la chambre des communes , et de ce qu'on appelle l'aristocratie de l'opposition , c'est-à-dire , des ducs de Norfolk et de Bedford , des comtes d'Albermale , Oxford , Thanet , Suffolk , Lauderdale , et 3 ou 4 autres pairs. Les ducs de Grafton et Northumberland ont envoyé leur adhésion au plan de réforme. On imagine bien que l'idée du *suffrage universel* n'est pas la base du plan qui a été discuté et adopté dans cette assemblée.

Dans la séance de la chambre des communes du 23 ,

M. Fox a fait la motion qu'il avait annoncée pour demander l'abolition des bills de trahison et de sédition. Il a prononcé sur ce sujet un discours très-éloquent; mais sa motion a été rejetée par 260 voix contre 52. — Il va faire, ces jours-ci, secondé par M. Grey, sa motion sur la réforme parlementaire. On croit qu'il proposera de laisser subsister telles qu'elles sont les élections de comtés, et toutes les élections populaires des cités et des villes, etc. La réforme ne portera que sur les bourgs, qu'on appelle *rotten-boroughs*. Ce plan, qui n'est qu'une correction du système actuel, sera bien éloigné de satisfaire le parti révolutionnaire, et ne plaira pas davantage au parti ministériel. On est très-sûr d'avance qu'il sera rejeté; et M. Fox, qui en est convaincu, se propose, dit-on, après le débat, de quitter la chambre des communes; et d'attendre, pour y rentrer, des circonstances plus favorables.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 3 au 15 prairial.

Le résultat du scrutin pour la nomination des dix candidats, parmi lesquels doit être choisi le nouveau directeur, a été proclamé le 6 par le président du conseil des Cinq-cents. Barthelemy, Bougainville, Vieillard, Rhédon, Tarbé, Garnier, Borda, Demeuniers, Cochon et Beurnonville ont obtenu la majorité des suffrages.

Le conseil a procédé, le 7, à divers scrutins pour la formation des commissions d'inspection, des finances, des dépenses et de la surveillance de la trésorerie.

On formera demain la liste pour l'élection du commissaire de la trésorerie.

Le conseil des Anciens a nommé aujourd'hui 7, pour membre du Directoire, le cit. Barthelemy, ambassadeur de la République en Suisse; sur 218 votans

Il a réuni 175 suffrages. Le ministre de la police générale a été son concurrent, et a obtenu 75 voix.

La séance du 8 a été entièrement remplie par la discussion de la résolution du 27 germinal, portant établissement d'une inspection des contributions directes.

La résolution a été défendue par Lecouteux, membre de la commission dont elle avait obtenu le suffrage ; mais elle a été attaquée par tous les orateurs qui lui ont succédé, et ont soutenu qu'elle était contraire à la constitution, en ce qu'elle dépossédait les administrations populaires de leur droit exclusif sur toutes les opérations relatives à l'assiette et à la levée des contributions. Ils ont ajouté qu'elle était inutile et même dangereuse. Elle a été rejetée.

D'après un rapport de Murairé, le conseil approuve le 9, la résolution du 1^{er} prairial qui abroge la loi du 21 floréal an IV, contenant des mesures de sûreté publique pour les communes de Paris et Vendôme.

Gilbert Desmolières obtient, le 8, au conseil des Cinq-cents, la parole pour une motion d'ordre. Il parle d'abord d'un écrit distribué, il y a deux jours, au conseil, sous le titre de *Réponse aux calomnieux à privilège*, dont les auteurs, en insultant les représentants du peuple, auxquels cet écrit s'adresse, ont eu eux-mêmes assez peu de pudeur pour passer un traité honteux et usuraire, avec le ministre de la marine, traité qui a été approuvé par lui le 10 floréal dernier, et suivi d'une convention particulière. Il s'agit d'un marché de farine. La compagnie Dijon se trouvait liée avec celle Gaillard dans ce marché ; cette dernière s'obligeait de fournir ces farines à un prix excessif, et elle prenait en paiement des traites sur la compagnie Dijon, qui par ce moyen se libérait des sommes importantes qu'elle doit au gouvernement.

Le ministre de la marine, dit Gilbert Desmolières, sous le prétexte d'approvisionner les magasins de la marine, exagère ces approvisionnements d'un tiers pour faire des emprunts d'argent, et se procurer des fonds à l'exemple de ces dissipateurs qui achetaient

des marchandises à crédit, pour les vendre ou les déposer chez des Juifs.

Les fournisseurs sont payés d'avance, on dilapide les deniers du trésor public; des agioteurs, qui n'ignorent point que les ministres, suivant la constitution, ne peuvent recevoir des fonds qu'après des lois expresses qui leur ouvrent des crédits, proposent des manœuvres ténébreuses qui ruinent la fortune publique.

Tous les fonds sont consommés par anticipation, et l'on vient dans des messages vous annoncer la pénurie du trésor public, vous imputer de n'y avoir pas pourvu, et l'on croit garant sa responsabilité en rejetant sur vous le résultat de l'imprévoyance, du désordre, et des dilapidations les plus honteuses.

Gilbert termine par demander qu'une commission spéciale de cinq membres, nommée par le bureau, soit chargée de prendre connaissance du marché de farine passé entre la compagnie Gaillard et le ministre de la marine, ainsi que des conventions particulières et usuraires qui ont été stipulées ensuite, afin d'exécuter la responsabilité prescrite par la constitution, et notamment par l'article X de la loi du 10 vendémiaire an IV, sur l'organisation du ministère.

Cette motion a été adoptée, ainsi que l'impression du discours.

Le reste de la séance a été employé à des nominations.

Le président donne, le 9, le résultat du scrutin d'hier pour la formation des diverses commissions, et la présentation au conseil des Anciens, des trois citoyens, pour remplacer par l'un d'eux celui des commissaires de la trésorerie que le sort a exclu.

Ces citoyens sont Desfermond, Pelet [de la Lozère], ex-législateur; et Gaudin, ancien commissaire de la trésorerie.

Les membres de la commission des dépenses sont les citoyens Dufresne, Frere, Rouzet, Piénot de la

Croix, Macaire, Doumerg, Maliger, Fery, et Duchâtel [de l'Ain].

Ceux de la commission de surveillance sont Thi-
baudeau, Dufresne, Henri Longueves, Cholet,
Gauthier.

La commission des finances est composée des ci-
toyens Gilbert Desmôlières, Duchâtel, Ozun, De-
langre, Dauchy [de l'Oise], Demarcy et Luchetta.

Pastoret, par motion d'ordre : « Une nouvelle ré-
sion vient de naître ; sous elle la justice triomphera,
et bientôt affermie par la paix et l'oubli des erreurs
passées, elle fera le bonheur de ceux-mêmes qui
se sont constamment efforcés de faire le malheur
commun.

» Pour fixer votre opinion sur les événements dont
j'ai à vous entretenir, il est nécessaire de remonter
aux circonstances qui les firent naître, et aux effets qui
les suivirent, etc. »

L'orateur entre ensuite dans les détails de tout ce
qui s'est passé avant et après le 31 mai. Il retrace avec
quelle atroce injustice et quelle froide barbarie une
foule d'estimables citoyens, d'amis zélés de la Répu-
blique ont été proscrits en masse. Il s'efforce de
convaincre le conseil qu'il ne peut se dispenser, sans
se rendre coupable d'injustice et d'inhumanité, de
rappeler les malheureuses victimes qui ont été for-
cées d'abandonner leur patrie pour se soustraire au
glaiue des brigands qui les tyrannisaient sous le regne
de la terreur. Il termine, en conséquence, par deman-
der que le projet de résolution, tendant à rapporter
la loi du 20 fructidor, relative aux fugitifs du 31 mai,
soit soumis à la discussion primidi prochain.

Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour du 10 amenant la discussion sur la
situation actuelle des colonies, Dufresne monte à la
tribune, et commence un discours que l'on se plaint
de ne point entendre. L'orateur, à qui la faiblesse
de sa voix ne permet pas de s'enoncer plus haut,
prie Vaublanc, l'un des secrétaires, de faire la lecture
de son discours.

Vaublanc : Je viens vous entretenir de la partie li

plus malheureuse du globe. Il est ici des marins ; qu'ils nous disent si nous pouvons avoir une marine sans colonies : il est des négocians ; qu'ils nous disent si, avec nos colonies, nous n'avons pas perdu 78 millions, que la balance annuelle du commerce donnait à notre profit.

Après un long oubli, le conseil demanda un rapport sur les colonies. Il l'obtint. Ce rapport, lu pendant trois séances en comité secret, épaissit le voile qu'il faut déchirer, le surchargea de faits inutiles, dissimula les actes des agens du gouvernement, ou les présenta avec une froideur qu'ils ne doivent pas produire.

Pour moi, je viens prouver que Saint-Domingue est au comble du malheur ; que les agens du gouvernement sont coupables. J'ai souvent défendu des citoyens ; j'espérais n'être jamais accusateur ; j'espérais que le gouvernement rappellerait des agens criminels ; on a au contraire affecté de les louer. Il faut donc les faire connaître avec liberté et énergie.

Le gouvernement s'obstine à cacher les maux de Saint-Domingue. Trois messages qu'il nous a adressés, ouvrages du ministre de la marine, ont indigné ceux qui connaissent les faits.

L'orateur fait le récit des crimes de Saint-Domingue, dans sa première et dans sa seconde mission. Il rapporte le témoignage du général Rochambeau, qui atteste que la partie française de Saint-Domingue est la propriété de quatre armées de noirs ; qu'il n'y a de liberté que pour les commandans africains, qui disposent de leurs compatriotes, comme de bêtes de somme ; les noirs débarrassés des blancs, s'entre-détruisent entr'eux. Et la liberté dont on les a enivrés, n'empêche pas qu'ils ne vendent leurs enfans aux Anglais. Le ministre de la marine a paru en douter, mais les agens même du gouvernement en conviennent.

On se servit d'abord des hommes de couleur, pour séduire les blancs ; maintenant, on favorise exclusivement les noirs, et l'on brise, selon l'usage des tyrans, l'instrument qu'on employa.

Après avoir relevé, avec force, divers actes inconstitutionnels, révolutionnaires, atroces, des agens du gouvernement, Dufresne prouve que le Directoire, n'ayant des agens particuliers dans les colonies, qu'en force de l'autorisation du Corps législatif, cette autorisation peut et doit être réitérée. C'est ce qu'il propose. Il dénonce d'ailleurs, par écrit signé de lui, les trois agens Santhonax, Raymond et Giraud.

Ce discours a été écouté avec une attention digne du sujet, et commandée par la manière dont il était traité. On en a ordonné l'impression et la distribution à six exemplaires.

On lit un message du Directoire relatif aux droits d'enregistrement de mutations. Le Directoire annonce que ces droits restent beaucoup au-dessous de cent millions, à quoi on les évalue. Dans l'intention où est le conseil de s'occuper des finances, il est bon qu'il soit instruit de ce déficit.

Renvoi à la commission.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 10, deux résolutions; la première, sur la solde des marins; et la seconde, sur les dépenses du ministère de l'intérieur.

Dupon [de Nemours], qui a fait le rapport de celle-ci, a dit que la commission a vainement cherché à retrancher sur les sommes adjugées, parce qu'il n'y a pas même à glaner après Camus.

La discussion s'ouvre, le 11, au conseil des Cinq-cents, sur les colonies.

Tarbé: Je commence à croire que nous sommes libres, puisqu'il est permis enfin de dévoiler cette longue suite de crimes qui ont désolé St.-Domingue. Je prouverai, par des faits connus, que les agens du Directoire ont violé la constitution et excédé leurs pouvoirs. J'indiquerai ensuite les moyens de ramener la tranquillité dans cette colonie. Ici Tarbé entre dans le détail des torts, des crimes qu'il reproche même à Santhonax et Raymond, et il propose à-peu près les mêmes mesures que Dufresne. On ordonne l'impression de son discours.

Le Directoire annonce par un message, que les

postes ne rendent pas à beaucoup près les douze millions portés dans le bordereau des recettes.

Calès, organe de la commission d'instruction publique, fait un rapport sur l'organisation des écoles spéciales de santé. Il propose l'établissement de cinq écoles pour l'art de guérir, placées à Bruxelles, Paris, Nancy, Montpellier et Angers.

Dumolard observe qu'on se dissimulerait en vain qu'on a des professeurs, et point d'écoliers; des écoles, et point d'enseignement; que l'expérience a dû avorter de l'imperfection des plans d'éducation qui ont été exécutés. Il demande la formation d'une commission, qui, portant ses vues sur l'éducation en général, trace les moyens d'améliorer l'instruction publique.

Cette proposition, appuyée par Boissy-d'Anglas, est adoptée.

La discussion sur les colonies étant reprise le 12, le vice-amiral Villaret Joyeuse prononce un discours dans les mêmes principes que les précédens. Il ne voit qu'un seul moyen de rétablir l'ordre à Saint-Domingue, c'est de le soumettre au régime militaire.

Le conseil des Anciens a procédé, le 11, au scrutin pour l'élection d'un commissaire de la trésorerie sur la liste des candidats présentée par celui des Cinq-cents.

Le cit. Gaudin, ex-commissaire, a été nommé par 136 suffrages; Defermond en a eu 64, et Pelet 8.

Il s'est occupé dans la séance du 12, de la résolution sur les salines nationales. Il n'y a point eu de résultat.

Les membres de la commission de l'instruction publique sont; Pastorét, Doilly, Jourdan, Quatremère, Chenier, Bernardi et Gonicourt.

Gauthier demande, le 13, dans la séance du conseil des Cinq-cents, l'abrogation du serment imposé aux religieuses pensionnées.

Le Directoire annonce que Barthelemy a accepté sa nomination au Directoire, et il donne des nouvelles satisfaisantes de la situation de St.-Domingue.

Les propriétés abandonnées par les Colons sont affermées à des Nègres , sous la main desquels elles prospèrent.

On procède , le 14 , au scrutin pour la formation d'une liste de trois candidats à présenter au conseil des Anciens , pour élire parmi eux un commissaire de la comptabilité , en remplacement du cit. Regardin que le sort a désigné pour sortant.

Le conseil s'attendait à un message du Directoire annonçant la conclusion de la paix définitive avec l'empereur. Il n'a point eu lieu ; mais cette nouvelle n'est pas moins répandue dans le conseil , et tout porte à y croire.

La discussion sur les colonies a continué dans la séance du 15. Tarbé a professé ses principes d'une manière franche , et quelquefois téméraire. Il a exprimé son étonnement que la Convention eût été assez faible pour ne pas se prononcer contre le système suivi par le gouvernement à l'égard des colonies. Mais Thiébaudeau et Merlin [de Thionville] , ayant successivement demandé la parole pour défendre la Convention et le gouvernement , ils ont dit qu'ils se glorifiaient d'avoir contribué à fonder la République , et qu'ils la maintiendraient de tout leur pouvoir.

Pastoret s'est aussi prononcé pour la constitution. La plus grande partie de l'Assemblée a bientôt partagé ces sentimens. Les rapporteurs de la nouvelle commission des colonies ont paru au moins inconsidérés , et il a été arrêté qu'un nouveau rapport lui serait fait.

PARIS. Nonidi 19 prairial, l'an 5^e. de la République.

A voir la précipitation avec laquelle plusieurs membres de nouveau tiers , à peine admis au conseil des Cinq-cents , multipliaient les motions d'ordre , et faisaient nommer des commissions pour revoir la plupart des lois précédemment rendues , il était aisé de juger qu'il y avait un plan formé dont l'effet ne tarderait pas à se manifester. Tarbé , dans la discussion sur les colonies , s'est hâté de le montrer ; le ton injurieux et les expressions plus qu'indécentes avec lesquelles

il a caractérisé les Assemblées nationales, et sur-tout la Convention, et même plusieurs membres du conseil des Cinq-cens, annoncent peu d'adresse et de politique de sa part, dans un moment où il parlait au nom d'une commission, et où il ne s'agissait que de résumer les différens projets qui avaient été présentés; mais cette impolitique et cette maladresse si bien sentie par ceux même de son parti, est le symptôme et l'avant-coureur des intentions et de l'esprit dont certains membres du nouveau tiers sont animés.

Tarbé a été interrompu par une indignation presque générale. Thibeaudau le premier en a été l'interprète, et il a relevé Tarbé avec énergie, mais en même tems avec une sage modération. Plusieurs de ceux qui ont parlé après lui, ont qualifié les expressions de Tarbé d'*imprudentes*. C'était peut-être une grande *imprudence* à leurs yeux, que de se dévouer d'une manière si prompte et si intempestive; mais peut-être aussi y a-t-il eu quelque *imprudence* à arrêter à son début le développement des intentions de certains nombres du nouveau tiers; on aurait connu du moins avec plus de certitude le but auquel ils veulent tendre, quoique le but ne soit pas équivoque pour la majorité du conseil. Quoi qu'il en soit; le sentiment qu'a manifesté la majorité, dans cette circonstance, annonce à ceux du nouveau tiers, dont la marche est si précipitée, combien ils rencontreront d'obstacles, s'ils osent entreprendre de renverser l'édifice de la constitution que les deux Conseils, le Directoire et l'immense majorité des Républicains sont résolus de maintenir. Du reste, le rapporteur *imprudent* n'a pas soutenu cet échec avec le courage que donne souvent l'esprit de parti. Il a prouvé, par ses excuses, qu'il est plus facile de s'exhaler en censures amères, lorsqu'on se croit appuyé, que de montrer du caractère lorsqu'on se voit abandonné. Cette mâle énergie n'appartient qu'à des âmes formées pour la liberté, et qui savent la défendre comme ils savent la chérir. Avant que la discussion sur les colonies fût terminée, le Directoire avait déjà notifié au Conseil le rappel de Santhonax et de ses autres agens à Saint-Domingue.

Le cit. Barthelemy a reçu à Basle, le 9, le courrier qui lui annonçait sa nomination au Directoire. Il a répondu dans les termes très-modestes, qu'il acceptait les fonctions éminentes auxquelles il est appelé, et qu'il se mettrait en route dans trois ou quatre jours. Le cit. Bâcher, secrétaire de légation,

tion, reste chargé d'affaires, jusqu'à l'arrivée du successeur de Barthelemy. Le Directoire a pris un arrêté, pour qu'à son entrée à Paris, il fût reçu avec les honneurs dus à son nouveau caractère. Mais on assure que le cit. Barthelemy est arrivé l'avant dernière nuit presque *incognito*. A son départ de Basle, il a reçu des cantons suisses les témoignages de l'estime la plus flatteuse; il a été accompagné jusqu'aux frontières, où l'on avait élevé un arc de triomphe, avec cette inscription :

Au Pacificateur de l'Europe.

La Haute-cour a enfin terminé l'instruction du procès pour lequel elle avait été convoquée. Le jury a déclaré qu'il n'était pas constant qu'il y eût eu conspiration, mais qu'il l'était, qu'il y avait eu provocation par discours et par écrits, au rétablissement de la constitution de 93. En conséquence, Babœuf et Darthé ont été condamnés à la peine de mort. Germain et plusieurs autres à la déportation. Le reste a été acquitté, parmi lesquels se trouve Drouet; Amar et Vadier ont été renvoyés devant les tribunaux ordinaires pour l'exécution de la loi qui défendait, sous peine de déportation, aux ex-conventionnels de rester à Paris. A peine Babœuf et Darthé ont-ils entendu la lecture de leur jugement, qu'ils se sont enfoncé dans le sein une espee de stylet. La blessure de Babœuf était très-dangereuse. Le lendemain, leur jugement a été mis à exécution.

L'assassin de Syeyes vient d'être jugé. Le jury a déclaré qu'il était convaincu d'avoir voulu assassiner Syeyes *volontairement*; mais qu'il l'avait fait sans *préméditation*. Il n'a été condamné qu'à vingt années de fers. On prétend que lorsque Syeyes a appris ce jugement, il a dit à sa portière: *Ne laissez pas monter le cit. Poule quand il reviendra.*

On assure que le Directoire a reçu du gouvernement anglais la demande d'un passe-port pour un nouveau négociateur qui doit se rendre à Paris. On ajoute que MM. Pitt et Dundas sont sortis du ministère, et qu'il y a beaucoup de fermentation à Londres.

LENOIR-LAROCHE, Rédacteur.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADÉ 30 PRAIRIAL, l'an cinquième de la République.
(Dimanche 18 Juin 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

L'APPARITION APRÈS LA MORT.

DIALOGUE DRAMATIQUE.

Note des Rédacteurs.

(Si nous supposions dans les Français un goût bien exclusif pour la raison, dont leurs plus célèbres écrivains ont été les apôtres zélés, nous nous garderions de leur faire des contes de revenans. Mais les conversions, les illuminations, les mystagogies devenant extrêmement à la mode, il est vraisemblable que quelques-uns de nos lecteurs nous sauront bon gré d'avoir fouillé dans un auteur allemand (1), pour leur fournir cette occasion de plus de rêver les yeux ouverts, et de ressentir les *terreurs agréables* que la superstition attache à ses fantômes, et qui lui servent depuis tant de siècles, à mettre le monde entre les mains des charlatans. Les hommes raisonnables-eux-mêmes ne dédaigneront peut-être pas de se livrer un instant à ce jeu d'imagination. Quand les fables sont données pour telles, l'esprit le plus sage peut se plaire aux impressions qu'elles produisent; et l'on n'apprend à bien connaître la nature humaine, qu'en étudiant avec soin la manière dont les prestiges de tout genre agissent sur elle, et les effets variés qu'elle est susceptible d'en recevoir.)

(1) Erzählungen und dialogen von A. G. Meissner.

SCÈNE PREMIÈRE.

GUILLAUME BASSOW, ADOLPHE WENDLING,
deux amis.

(La scène se passe dans la chambre de Guillaume ;
il est malade.)

ADOLPHE.

MAIS dis-moi donc enfin ce que tu veux ! Tu me cherches par toute la ville ; tu me traînes chez toi ; tu dis à peine un mot par quart-d'heure , pendant toute la soirée ; des *oh ! des oui-dà ! est-il possible ! comment !* et maintenant que je veux m'en retourner à la maison , pour noyer dans le sommeil l'ennui dont tu m'as régale , tu l'attaches à moi de la manière la plus impitoyable , sans vouloir me laisser partir.

GUILLAUME.

Aussi ne partiras-tu point. Serait-ce donc la première fois que nous aurions passé la nuit ensemble.

ADOLPHE.

Au moins la première depuis notre sortie de l'université.

GUILLAUME.

Ne vois-tu pas que le lit est déjà prêt !

ADOLPHE.

Comme si le mien ne-l'était pas !

GUILLAUME.

Il y a là du punch , du tabac , du vin ; choisis
ceste.

A D O L P H E.

Je choisis le sommeil, et je m'en vais.

(*Il se lève pour partir.*)

● G U I L L A U M E (*le retenant*).

Quoi ! lorsque je t'en conjure, par les nœuds de la plus tendre amitié, par les années heureuses de notre première jeunesse que nous avons passées ensemble.

A D O L P H E.

Encore !.. mais il faut donc au moins me donner une raison un peu solide de ce desir si violent !

G U I L L A U M E.

Oui, oui ; je te la donnerai ! demain, demain sans faute !

A D O L P H E.

Oh ! bah ! ce serait comme ce tribunal d'Espagne qui commença par faire pendre un homme accusé de vol, et se mit ensuite à instruire le procès dans toutes les formes !... Pour moi, mon ami, je te déclare que le motif doit toujours marcher, à mes yeux, avant l'action ; et je serais bien fâché pour toi, que tu fusses dans l'habitude de renverser cet ordre.

G U I L L A U M E.

Ah ! par malheur ! cela n'arrive que trop souvent. - Mais, je t'en prie, reste, reste cette nuit avec moi.

A D O L P H E.

Pas une seule minute, si tes *oh* et tes *ah* ne se transforment bien vite en un récit exact et détaillé.

I *

GUILLAUME.

Eh bien ! à la bonne heure ! — Mais, ami, sais-tu garder un secret ?

ADOLPHE.

Si tu en doutes, si tu crains de te confier à moi, c'est bien à tort que tu me donnes le nom d'ami.

GUILLAUME.

Je te dirai donc en confidence...

(Il entend un léger bruit ; il se lève tout effaré.)

Bon Dieu !... qu'est-ce que cela ?

ADOLPHE (avec humeur).

Hé que diable ! depuis quel tems, frere, es-tu devenu une vieille femme ? Comme te voilà tremblant, parce que le vent agite une tapisserie ? Ou crains-tu que quelqu'araignée n'entre dans notre conversation, et n'aille divulguer ces secrets merveilleux dont tu fais un si grand mystère ?

GUILLAUME.

Cher Adolphe, tu ne m'as jamais vu moins disposé à goûter ce ton railleur, ni sur-tout à y répondre

(Il regarde sa montre.)

Revenons donc ; car l'heure presse. — Te souviens-tu de ma pauvre Louise Belger ?

ADOLPHE (d'un ton sérieux).

Mieux que toi peut-être, infidèle ! qui ne craignais pas de l'abandonner après en avoir fait l'objet de la plus violente passion... Mais vous voilà, messieurs les illuminés ! Vous commencez par adorer les femmes comme si elles étaient des déesses ; et quand vous

encens est bien évaporé, vous jetez l'idole dans un coin, vous la mettez en pièces, vous la livrez aux flammes, pour aller recommencer le même manège avec une autre dupe.

GUILLAUME.

Frere, tu as raison; je le mérite: j'en mérite encore davantage. — Ma conscience me parle bien plus amèrement que toi! Je l'ai abandonnée, dis-tu?... Ah! plutôt à Dieu que ce ne fût que cela!.. mais ô malheur! ô remords! vois en moi son meurtrier!

ADOLPHE (*effrayé*).

Son meurtrier! — Diable! J'espere que tu parles par métaphore!

GUILLAUME.

Prends-le comme tu voudras: tu n'iras jamais trop loin! — Ah coupable! insensé que je suis! moi toujours si rebelle aux ordres de mon pere, je n'y deviens obéissant que lorsqu'ils me prescrivent des forfaits. — Quand je me la rappelle dans tout le charme de son innocence, dans tout l'éclat de sa premiere jeunesse; quand je songe aux séductions que j'employai pour l'attirer de la campagne avec sa respectable mere, dans le sein corrompu de la ville... Ah Dieu! il me faudrait le langage d'un autre univers pour t'exprimer ce que je sens... Ses yeux! Ah! celui qui les aurait pu voir et résister à l'amour, celui-là sans doute eût pu voir aussi sans respect les archanges et les séraphins eux-mêmes! — Ses joues!... Elles brillaient, il est vrai, de tout l'éclat de la jeunesse: mais l'aimable pudeur les couvrait bien plus souvent

encore que les roses de la santé. — Ses lèvres !... Le trône du doux sourire, des plus purs sentimens ! — Et sa taille !... Le peintre le plus difficile n'eût pas mieux réussi à lui trouver un seul défaut, que l'envie à découvrir une tache dans son cœur. — Ah cher Adolphe ! cher Adolphe ! ai-je pu repousser cruellement cet ange du ciel ?

A D O L P H E (avec un sourire de pitié).

Dis-moi, je t'en prie, jeune homme à tête faible, qui t'oblige de me faire ici son portrait, toi que ce souvenir tourmente si cruellement ?

G U I L L A U M E.

Et me tourmentât il cent fois davantage, je m'en occuperais encore sans cesse, dans l'espoir de prévenir, au moins par le remords, le châtement que je mérite. Ah mon ami ! dans ce souvenir déchirant, bien déchirant sans doute ! il y a pourtant plus de douceur que d'amertume.

A D O L P H E.

Voilà une singulière manière de sentir ! Mais, puisque c'est la tienne, continue.

G U I L L A U M E.

Entre mille et mille excellentes qualités, cette charmante fille en avait une seule, que l'excès transformait en un véritable défaut ; c'était le penchant à l'enthousiasme. Quand elle était assise à mes côtés, qu'elle se livrait avec confiance à mes sermens, que son cœur répondait à ma tendresse, la douceur de nos embrassemens ne lui suffisait pas ; sa pensée se

portait vers ces embrassemens célestes que nous devions nous donner un jour, à la source même de la vie. Tout le bonheur de ce bas monde s'évanouissait à ses yeux, quand elle croyait entrevoir dans le lointain toutes les merveilles de l'avenir. Son imagination se peignait d'avance tous les instans de sa carrière mortelle : combien ce tableau différait de la réalité, qui suivit de près un si doux délire ! Mais en se séparant de moi pour quelques semaines, pour quelques jours, pour quelques heures, elle pensait toujours à l'éternel adieu de la tombe ; et le pinceau du plus grand artiste ne parviendrait jamais à peindre un lit de mort avec la même vérité qu'elle le faisait par ses paroles.

ADOLPHE (*souriant*).

Eh ! oui, oui, il y a de ces femmes dont les paroles peignent admirablement.

G U I L L A U M E.

Un jour qu'elle se livrait encore plus qu'à l'ordinaire à tous les excès de cette disposition, et que dans la persuasion intime qu'elle serait rappelée avant moi, elle me décrivait d'une manière prophétique son dernier soupir, son dernier adieu, la manière dont son âme m'environnerait après s'être séparée de son enveloppe mortelle ; je lui dis en riant, et pour cacher les larmes dont mes yeux étaient remplis : — Et d'où peut-tu donc, ma chère Louise, avoir cette certitude ? qui t'a ouvert le livre de l'avenir que je croyais en général si bien fermé ? et si tu n'es pas en effet un ange du ciel, comme il est vrai que tu m'as souvent paru l'être, par quel moyen

vois-tu si clairement dans ce qui n'est pour nous qu'obscurité ?

A D O L P H E.

La question était assez raisonnable.

G U I L L A U M E.

Elle se tut quelques secondes : son œil qui, semblable à celui d'un Étienne ou d'une Thérèse, paraissait déjà voir les cieus ouverts, s'attache à la terre, une grosse larme s'en échappe ; et me prenant la main, Louise s'écrie : — Il est vrai, Guillaume, les voies de l'avenir sont obscures ; les ténèbres d'Égypte sont un jour lumineux en comparaison ; et nos regards en-deçà du tombeau, vont expirer sur un mur impénétrable. Mais c'est pour cela même que je vais te faire une demande : elle a flotté long-tems sur mes lèvres ; un pouvoir invisible les a toujours tenu fermées : aujourd'hui c'est lui-même qui m'inspire un double courage pour les ouvrir. — Dis ce que tu veux, lui répondis-je : veux-tu ma vie ? Elle est à toi. — Oh ! non, reprit-elle : il ne s'agit point de ta vie. Mais peut-être l'un de nous pourrait il éclairer l'autre sur les secrets du Très-Haut. Jurons ensemble ici que celui des deux qui franchira le premier le seuil de l'éternité, si toutefois il lui est permis de regarder en arrière, se souviendra de l'autre qu'il aura laissé dans ce monde ; que dans les trois jours qui suivront sa mort, il lui apparaîtra de la manière la moins effrayante ; qu'il lui montrera ce qu'il est permis de montrer, qu'il lui dira ce qu'il est permis de dire. — En prononçant ces mots, son œil s'enflammait de

plus en plus ; sa voix s'arrêta tout-à-coup ; et bientôt elle reprit avec plus de force : — Me trompé-je ? est-ce un rêve ? toi-même n'entends-tu pas derrière ce miroir, les sons d'une musique céleste, semblables à ceux du plus doux harmonica ? C'est le signe d'approbation des substances supérieures ! Guillaume , Guillaume , le serment !

A D O L P H E.

Quelle enthousiaste ! Après d'elle une Bourignon serait peu de chose... Et tu suivis son exemple ? tu fis le serment , ou plutôt la folie qu'elle te demandait ? n'est-ce pas ?

G U I L L A U M E,

Oh que n'eussé-je point juré dans ce moment ! Et ce qu'il y a d'étonnant... je ne suis point, comme tu sais , un illuminé, un fanatique....

A D O L P H E (avec un sourire).

Je sais cela ? Non en vérité ; ce que tu m'en dis est tout-à-fait neuf pour moi.

G U I L L A U M E.

Non, je t'assure, je ne le suis point ; et cependant quand j'eus prononcé ce serment solennel, je crus sentir sur ma joue un souffle si fort, que je me retournai tout surpris, pensant qu'il y avait quelqu'un derrière moi.

A D O L P H E.

Pas derrière, mon pauvre Guillaume : c'est chez toi qu'il était ce quelqu'un... Voilà de nouveaux ma-

tériaux pour l'histoire de la faiblesse humaine !... Mais je ne vois pas quel rapport tout cela peut avoir avec la prière que tu me fais de rester chez toi ce soir , ni pourquoi tu ne pouvais me conter ces merveilles plutôt si plus tard qu'aujourd'hui , à minuit tout juste.

GUILLAUME.

Dans l'instant tu vas le voir. — Eh bien ! ce jour même , si sacré pour l'amour , toucha presque à celui de l'inconstance et de l'infidélité. — Mon père revint , comme tu ne l'ignores pas , des pays étrangers. Le commerce et des hasards heureux avaient quadruplé sa fortune déjà très-considérable : mais en gagnant beaucoup d'or , il en avait contracté l'insatiable soif. Il entendit parler de l'objet de ma tendresse ; il le maudit ainsi que moi , me retira tout ce qu'il put me retirer ; et moi... cher Adolphe , faut-il que je te répète l'aveu de ma faiblesse , de mon inconstance ! — (*Il s'arrête un instant*)... L'infortunée s'aperçut bientôt de mon changement : elle souffrit , mais en silence. Un jour que j'allais la voir , ce que déjà je faisais assez rarement , je trouvai sa demeure déserte , et rien d'elle qu'un billet conçu en ces mots. — Guillaume , je veux t'épargner un plus entier refroidissement , un manque de foi plus coupable ; c'est moi qui me retire. Dieu veuille te pardonner , comme je te pardonne.

ADOLPHE (*essuyant ses yeux*)

Pauvre malheureuse !

GUILLAUME.

Ah ! sans doute bien malheureuse ! Et moi... au lieu de la suivre, au lieu de partager une pauvreté respectable, avec celle qui m'aurait cent fois donné sa vie ; — ingrat et lâche ! je me réjouis de sa résolution, je me raccommo dai avec mon père, je suivis son conseil, je devins le poursuivant d'une autre fille riche, et très-aimable aussi ; — bien plus aimable que je ne le mérite ! — Et je suis resté dans cet état d'indifférence jusqu'à ce matin.

ADOLPHE (*le regardant fixement*).

Eh bien donc ? ce matin ?..

GUILLAUME (*lui donnant un papier*).

Lis cet lettre.

ADOLPHE.

Comment ? — (*Il ouvre le papier, s'arrête, et lit en balbutiant*) : Au moment de rendre le dernier souffle, je te pardonne encore ; à toi par qui je suis retirée si-tôt de ce séjour d'épreuves et d'anxiétés, pour passer dans celui de l'éternel repos. En fuyant, je te dégageai de tous tes devoirs, de toutes tes promesses. Un seul de nos sermens exigeait le consentement de tous les deux ; il est toujours obligatoire. Si le Tout-Puissant le permet, je te ferai connaître mes pensées sur ce nouvel univers que j'habiterai dans peu d'instans. Reçois encore ce dernier adieu. Adieu, Louise Belger ! — Voilà quelque chose d'étrange ! — Et par qui cette lettre t'est-elle parvenue ?

GUILLAUME.

Par un messager de son cousin dont elle surveillait la maison ; et dans le même paquet était contenue une autre lettre de cet homme qui m'accablait des reproches les plus amers. — Il me mandait qu'une maladie de consommation avait été le fruit de cet amour funeste ; que toujours mon souvenir avait été présent au cœur de l'infortunée Louise, mon nom toujours dans sa bouche, et que le désir de me voir était encore exprimé dans son dernier regard et dans son dernier soupir.

ADOLPHE.

(Il tient sa tête appuyée sur sa main droite, reste un instant pensif, et dit avec un ton morne) :

Ainsi donc elle est véritablement morte ! — Il n'y a plus de doute !

GUILLAUME.

Hélas ! malheureusement il n'y en a plus. Ai-je tort maintenant de me dire son meurtrier ?

ADOLPHE.

Plût à Dieu que je pusse ne pas juger comme tu sens !

GUILLAUME.

C'est avant-hier matin que son âme s'est envolée au ciel dans le sein de son Dieu, du Dieu des miséricordes ! mais qui peut-être hélas ! n'en aura point pour mes crimes. — Et cette nuit, la troisième après sa mort, est la nuit décisive. — Tu vois pourquoi je

t'ai retenu ; pourquoi je t'ai conté tout cela aujourd'hui , et pas plutôt.

A D O L P H E.

Il faudrait que j'eusse l'esprit bien bouché pour ne pas le comprendre. Mais je comprends clairement aussi que je serais un fou si je restais plus long-tems. — Que m'importe à moi ton serment et tes devoirs ? S'il n'y a point de visites , je ne sers à rien : s'il y en a , c'est toi seul qu'elle regarde ; je me ferais un crime de te déranger. (*Il se leve.*)

G U I L L A U M E (*le retenant*).

Et tu pourrais m'abandonner ? m'abandonner dans cet instant fatal ?

A D O L P H E.

Encore une fois qu'ai-je à faire ici ? A la vérité , je ne crois pas qu'il vienne rien ; mais si cela pouvait être , je ne suis , ma foi , point en disposition de me compromettre avec les esprits. Adieu ; puisque tu as peur , pourquoi n'aurais je pas peur aussi. (*Il veut s'en aller.*)

G U I L L A U M E (*qui le retient encore*).

Ah je t'en conjure ! au nom de Dieu !.. Ce n'est pas seulement la crainte qui me détermine à solliciter ta présence ; c'est encore le desir de m'assurer si tout ce qui m'arrivera dans cette scene , a quelque chose de réel , ou n'est qu'un rêve de mon imagination. N'as-tu point honte ? Tu es un homme , et tu veux fuir !

ADOLPHE (*après un moment de silence*).

Tu as raison : je suis un homme ; et je reste.

GUILLAUME (*l'embrassant*).

Reçois mes remerciemens les plus tendres ! Je le savais bien d'avance qu'une amitié....

ADOLPHE.

Tais-toi, tais-toi, te dis-je ! Je n'aime pas les éloges non mérités : l'amitié n'est peut-être point ce qui m'empêche de partir. — Mais enfin puisque je reste, tâchons, ami, d'attendre bravement... Que diable !.. Qu'est-ce donc que ce bruit ?

GUILLAUME (*avec inquiétude*).

Un bruit ! Eh quel bruit !.. Où donc ?

ADOLPHE (*se remettant*).

Il est vraisemblablement dans mes oreilles. — Tâchons, dis-je, mon pauvre ami, d'attendre bravement — ce qui ne viendra pas. (*Lui versant à boire*) : Allons, de la gaieté ! du courage ! Le punch est vraiment bon !

GUILLAUME.

Fût-il cent fois meilleur, je ne serais gueres en état de le trouver tel.

ADOLPHE (*buvant*).

Bah ! il paraît d'autant plus excellent, qu'on s'est forcé pour boire les six premiers vers.... Bois donc, te dis-je !

G U I L L A U M E.

A ma place....

A D O L P H E (*avec un rire contraint*).

Ha ! ha ! ha ! à ta place , je penserais que la visite d'une maîtresse morte vaut mieux quelquefois que celle d'une maîtresse vivante.

G U I L L A U M E (*les heures sonnent*).

Ah ! voilà minuit.

A D O L P H E (*regardant sa montre*).

Tu as raison ; minuit ! laisse sonner les horloges : nous allons veiller encore une petite heure ; et puis nous nous mettrons au lit.

G U I L L A U M E.

Au lit ! peut-être !.. Mais non pour y trouver le repos... Écoute !... qu'est-ce que j'entends ?

A D O L P H E.

Quoi donc ?

G U I L L A U M E.

N'as-tu pas entendu ces sons ?

A D O L P H E.

Non !... De quels sons parles-tu ?

G U I L L A U M E.

Comme d'une musique lointaine. — (*Plus effrayé.*)
Écoute... Elle recommence et s'approche.

A D O L P H E (*se levant*).

C'est extraordinaire ! elle m'a semblé venir de la chambre voisine... Es-tu bien sûr qu'il n'y a personne ?

G U I L L A U M E.

Personne assurément : voici la clé. — Les sons recommencent. — (*A Adolphe qui se laisse tomber doucement sur sa chaise.*) — Ah mon ami ! ah mon frère ! qu'as-tu donc ?

A D O L P H E.

Rien ! mais je ne sais ! je m'appesantis... mes yeux se ferment.

G U I L L A U M E.

Ah Dieu ! mais du moins tu ne... Ah ! (*Il aperçoit l'ombre de Louise debout derrière Adolphe.*)

L' O M B R E (à Adolphe).

Dors ! — (*A Guillaume qui veut fuir.*) Reste ! Crois-tu que je ne pourrais pas aussi facilement te suivre que passer à travers des portes fermées ?

G U I L L A U M E (se jettant à genoux).

Ombre bienheureuse ! ombre chère et redoutable ! que veux-tu ?

L' O M B R E.

Faire après ma mort ce que tu aurais dû faire de ton vivant... Tenir ma promesse. — Parjure, tu as ici bas oublié tes sermens et tes devoirs ; je me souviens des uns et des autres, même après que les liens de mon corps ont été brisés. — (*Levant son voile.*) Ne reconnais-tu plus les traits de Louise ?

G U I L L A U M E.

Mon trouble te dis assez que je les reconnais.

L' O M B R E.

Tu ne tremblais pas autrefois ! pourquoi trembler maintenant ?

G U I L L A U M E.

G U I L L A U M E.

Je crains ta vengeance ; je la mérite.

L' O M B R E.

Heureusement pour toi et pour moi, tu te trompes ! — Si j'étais une ombre vengeresse, cette musique amicale ne m'aurait pas annoncée. Un bruit de foudre se serait fait entendre ; et la terre eût tremblé sous tes pas. — Non Guillaume ! la sérénité de mon front, cette douce vapeur qui m'enveloppe, la blancheur de ce voile, te disent assez que j'ai trouvé grace devant le Dieu de clémence ; que je goûte déjà le bonheur, et qu'un bonheur plus grand m'attend encore. — Je viens te remercier.

G U I L L A U M E.

Me remercier ! moi !

L' O M B R E.

Oui ! toi, qui m'as il est vrai rendu plus amer le sens de l'épreuve, mais qui l'as abrégé.

G U I L L A U M E.

Ah ! pardon ! pardon !

L' O M B R E.

Il est accordé. — Leve-toi, et parle sans crainte.

G U I L L A U M E.

Eh ! comment le pourrais-je ? — Mais si tu viens, si, jadis un ange sur la terre, et maintenant un ange pur et plus parfait dans le ciel ; — si tu viens avertir les offenses par des bienfaits, oh ! découvre-moi quelques-unes de ces grandes vérités que la mort

nous apprend, et dont la connaissance était l'objet de l'engagement que nous avons pris ensemble.

L' O M B R E.

Comme si je ne t'avais pas dévoilé déjà la plus grande et la plus importante !... Ouvre les yeux, et vois !

G U I L L A U M E.

Quoi donc ?

L' O M B R E.

Que je vis encore ; qu'il y a pour la mort, un en-deçà et un au-delà ; que dans la destinée humaine, la vie, telle que le monde l'entend, n'est que le péristile de la vie véritable ; que dans l'univers d'au-delà, se trouve pour chacun la juste rétribution due à sa conduite passée ; mais que toujours c'est la main d'un père qui dispense cette rétribution... des châtimens doux et des récompenses infinies !...

G U I L L A U M E.

Et la voie la plus sûre à suivre dans ce que tu nommes, le péristile de la vie ? le moyen de se rapprocher le plus possible de la plénitude du salut ?... enfin, quel guide parmi tous ceux qui s'offrent en foule, ô dis-moi, je t'en conjure, quel guide nous mènera dans le véritable sentier ?

L' O M B R E.

Celui dont tu vois que je suis dans ce moment même les sublimes leçons.

G U I L L A U M E.

Dans ce moment même ! je ne te comprends pas.

L'OMBRE.

Je vais te parler plus clairement... Qu'as-tu été pour moi ? ami ; ou ennemi ?

GUILLAUME.

Pourquoi me retracer ce cruel souvenir ? Malheureux ! Ah sans doute j'ai été ton ennemi , ton meurtrier !

L'OMBRE.

Et tu ne connais pas le sage vénérable , le mortel divin qui nous ordonne d'aimer nos ennemis ; de bénir ceux qui nous maudissent ? ne vois-tu point que c'est lui dont je suis maintenant la doctrine et les exemples ? ou plutôt j'obéis à la voix de celui dont je n'ose prononcer le nom en conversant avec toi ; car le nom qui , parmi les anges et nous , sert à désigner l'Éternel , est trop sublime , trop saint pour être entendu par le ver rampant dans la poussière , par l'être faible et déchu que les miséricordes éternelles ont remis à portée de recouvrer ses droits , mais qui n'a pas encore repris sa nature primitive. — O homme , enfant du crime et de la rébellion ! oh ! que ne peux-tu prier , adorer comme ton devoir te l'ordonne , comme ton plus pressant besoin le demande ? sans prosternations , sans offrandes , sans vaines paroles , pourquoi l'hymne de ton ame , l'encens de tes pensées ne s'élevent-ils point sans cesse vers le ciel , avec l'ardeur la plus vive et la plus pure ?

GUILLAUME.

Éclaire-moi , chère Louise ; éclaire-moi ; je ferai tout.

K 2

L' O M B R E.

La vie et les leçons de l'Homme-divin ne suffisent-elles pas. Mille apparitions, mille miracles ne valent pas la moindre partie.... (Elle s'arrête en entendant la musique reprendre.)

G U I L L A U M E (effaré).

Ces sons ! esprits célestes....

L' O M B R E.

Ne crains rien ! c'est le chant des anges qui rappellent leur sœur ; leur sœur qui commençait à s'oublier. — Je te quitte, Guillaume ; et je te quitte cette fois, peut-être pour toujours.

G U I L L A U M E.

Oh ! pas encore !

L' O M B R E.

Il le faut.

G U I L L A U M E.

Reçois donc, avant de me quitter, le serment que je te serai plus fidèle après ta mort, que je ne le fus de ton vivant.

L' O M B R E.

Ne jure point cela. Oublies-tu donc que Caroline vit, et qu'elle est ta fiancée ?

G U I L L A U M E.

Ah ?

L' O M B R E.

Un second parjure effacerait-il le premier ? ou pourrais-tu penser que là-haut, où toutes les passions se taisent, la jalousie conserve sa puissance.

— Non, Guillaume, la mort de Louise donne à Caroline tous les droits sur toi; et son innocence, l'ignorance où elle était des miens.... En un mot, Guillaume, je laisse à ta raison, à ton cœur, le soin de te dire ce qu'il faut que tu fasses. — Je ne te conseille point d'éviter sa possession, ni de la rechercher, comme je ne te défends point de pleurer ma mort, et d'ensolemniser le souvenir; en tout, je te défends seulement l'excès. Adieu. (*L'Ombre s'évanouit.*)

G U I L L A U M E.

Louise !... elle a disparu; disparu sans laisser de trace que dans mon cœur. — (*Après une pause.*) Je te défends seulement l'excès ! l'innocence de Caroline ! son ignorance ! — Ombre bienheureuse ! je crois t'entendre : j'obéis à ta voix. (*Encore une pause.*) Adolphe ! Adolphe !

A D O L P H E (*se réveillant*).

Me voici ! qu'est-ce donc ? me voici !

G U I L L A U M E.

N'as-tu rien vu, rien entendu, rien senti ?

A D O L P H E.

Rien, si ce n'est que je meurs de sommeil, et qu'il ne fait pas bon dormir sur cette chaise.

G U I L L A U M E.

Mais la musique ?

A D O L P H E.

Tu es fou ! je n'en ai point entendu. Mettons-nous au lit; tu vois bien que ta Louise a oublié le rendez-vous.

GUILLAUME.

Je m'aperçois qu'il y a beaucoup de gens qui dorment, là où d'autres voient et entendent. — Mais viens, suis moi : le lit est préparé dans la chambre voisine. (*Ils sortent ensemble.*)

La suite au numéro prochain.

BELLES-LETTRES ET GRAMMAIRE.

Éléments raisonnés de la Grammaire Française; ouvrage élémentaire, propre à initier les jeunes gens aux Belles-Lettres et à la Rhétorique. Par JOSEPH ROULLÉ. Trois volumes in-8°. A Paris, chez l'auteur, aux ci-devant Écoles de Droit, place du Panthéon; et chez JOUANNOT, libraire.

SECOND EXTRAIT.

LA théorie des noms collectifs n'a pas été développée jusqu'à présent avec assez de soin. On s'est contenté d'exposer les règles qui les concernent, sans expliquer les principes sur lesquels elles sont fondées : ce qui a fait regarder ces règles comme arbitraires. Nous allons leur donner quelque développement, à l'occasion des *Éléments* du cit. Roullé.

On dit, *la plus grande partie du peuple croit, et la plupart des hommes croient.* Le peuple personnifié n'est divisé ici qu'en deux parties personnifiées elles-mêmes, et l'on ne parle que d'une de ces parties, de la plus grande; ce qui exige le verbe au singulier. Mais les hommes ne peuvent être représentés par un seul individu; dans le cas précisé, *la plupart* est l'ex-

pression abrégée de *la plus grande partie*. Les hommes ne pouvant être fractionnés en moindre nombre qu'en un seul ; il ne peut être question ici seulement de deux hommes (cas où l'une des parties serait un singulier), mais de trois au moins. Dès lors *la plus grande partie* en comprend deux , et nécessite le pluriel.

Appliquons le même raisonnement aux noms de nombre. *Cent* ne reçoit point l's , caractéristique du pluriel , et *deux cents* le reçoivent. On dit *vingt et quatre-vingts*. En voici la raison : Le mot *cent* exprime à la vérité pluralité d'objets ; mais il est l'unité des cents. Cette unité est-elle doublée, elle prend la caractéristique du pluriel. De tous les noms de nombre, *mille* seul fait exception. Ce n'est point une bizarrerie ; il nous semble qu'il n'y en a point dans les langues. Si l'on ajoutait l's à *deux mille* , on pourrait confondre ces mots avec une mesure itinéraire de l'Angleterre, de l'Italie, etc. , appelée *mille* qui prend l's au pluriel.

Revenons au cit. Roulé. Cet écrivain fait une excellente observation sur la méthode que l'on emploie pour former le goût des élèves. — On leur met sous les yeux les morceaux des plus frappans des auteurs. On fixe leur attention sur les pensées brillantes. On leur fait observer les traits. Cette méthode a des inconvéniens : elle jette l'esprit hors de sa règle du vrai goût. Tout doit être remarqué dans un bon auteur , et les endroits qui paraissent les moins remarquables sont quelquefois ceux où les maîtres doivent s'arrêter le plus. C'est souvent ce qui fait le tissu de l'ouvrage : c'est-là que les beautés ont leur source , leur raison , leur naissance : c'est ce qui les prépare ,

ce qui les relève. Un esprit nourri d'antithèses et de méthaphores ne peut manquer d'être à sec, quand on lui demandera du bon sens. Cependant c'est par le bon sens que les hommes valent, quand ils valent quelque chose. Que dirait-on d'un homme qui jugerait d'un édifice seulement par les moulures et les croisées, et qui ne ferait nulle attention à la distribution des pièces et à la solidité du tout? Il y a dans les bons écrivains un corps suivi de pensées naturelles, prises dans le sens commun, et tirées des entrailles même du sujet; c'est la base de toute composition. Sur ce fond uniforme ils sement les fleurs de l'élocution, etc., etc.

Au milieu de très-bonnes observations on est étonné d'en trouver une hasardée. La voici (*note (1), page 7 du II^e. volume*). — Ayant vu par hasard une écriture qu'on me dit être tartare, j'y apperçus beaucoup de caracteres chymiques. Il ne serait peut-être pas difficile de faire voir que les caracteres orthographiques, ou l'alphabet, viennent de pareils caracteres. Les anciens chymistes peuvent avoir marqué les matieres dont ils se servaient, par les lettres initiales qu'ils ont configurées à leur maniere. De-là, l'origine de l'écriture. Ceci n'est qu'une conjecture; et je laisse le soin de l'apprécier aux savans, qui se livrent à cette science. L'écriture hiéroglyphique des premiers Égyptiens n'était probablement que des caracteres chymiques.

Nous répondrons à ces conjectures que les caracteres chymiques actuels n'ont que 3. ou 4 cents ans d'antiquité; qu'à la vérité, les auteurs chymiques grecs des sept et huitieme siècles, dont on conserve

des écrits, en ont employé, mais qu'ils différent des nôtres; et qu'enfin l'écriture tartare date certainement d'une époque plus reculée. Quant à l'écriture hiéroglyphique des Égyptiens, elle était vraisemblablement *représentative* des objets réels, et *allégorique* pour les sujets abstraits. Mais on ne connaît aucun mouvement, ni aucun texte d'écrivain, qui annonce son identité avec les caractères chimiques.

Une conjecture plus heureuse est celle-ci. — Les Latins faisaient un usage si fréquent de leur adjectif démonstratif, *ille, illa, illud*, pour donner plus de force au discours, qu'il y a lieu de croire que c'est de ces mots que viennent notre *le* et notre *la*: *ille ego*, je suis celui-là; *mulier illa*, cette femme-là; *ille Deum pater, illa rerum domina fortuna*, etc. etc.... Il y a un grand nombre d'exemples de cet usage que les Latins faisaient de leur *ille, illa, illud*, sur-tout dans les comiques, dans Phèdre, et dans les auteurs de la basse latinité. C'est de la dernière syllabe du mot *ille*, quand il n'est pas employé comme pronom; et qu'il n'est qu'un simple adjectif indicatif (ou plutôt un vrai article, comme nous l'avons dit dans l'abrégé ou premier tome), que vient notre article *le*: à l'égard de notre article *la*, il vient du féminin *illa*.

On lit à l'article des *genres*, que dans la Tartarie, où les chevaux font la principale force et la principale richesse des habitans, il y a un *genre* particulier pour cette espèce d'animal. C'est encore un exemple dont nous nous servons pour prouver l'opinion énoncée ci-dessus, que les langues n'ont point de bizarrerie. Notre ignorance présomptueuse a supposé des caprices et des bizarreries, pour expliquer

des anomalies, dont les causes lui sont inconnues). Ici, par exemple, si les Tartares cessent jamais d'être un peuple nomade, s'ils habitent des villes, ils ne vivront plus de lait de jument, le nombre de leurs chevaux diminuera nécessairement. On ne verra plus alors de raison évidente d'une prédilection excessive pour le cheval; et l'on attribuera le *genre* propre à cet animal, à une fantaisie bizarre. Avouons de bonne foi notre ignorance, plutôt que de créer des chimères pour la déguiser.

Le respect pour le grand nom de Racine n'a pas empêché Delivet de critiquer ces vers (*Esther, acte III, scène VIII, vers 3*) :

..... On va donner en *spectacle funeste*

De son corps tout sanglant le déplorable reste.

C'est un solécisme, dit Delivet. Pourquoi adoucir les termes; comme si deux ou trois brins de mauvaise herbe gâtaient un parterre émaillé des plus belles fleurs. On dit absolument *se donner en spectacle*, comme *regarder en pitié*, et beaucoup d'autres semblables où le substantif joint au verbe par la préposition *en* ne peut être accompagné d'un adjectif.

— *Non* vient indubitablement du verbe latin *nolo* je ne veux pas. Je soupçonne qu'il peut venir aussi de *nonas* (mot latin qui signifie une certaine heure du jour, la troisième après midi). Quand les Latins ne voulaient pas accorder ce qu'on leur demandait, ils renvoyaient *ad nonas*, ou *nonis*; à *nonas*, d'où s'est formé *non*, c'est-à-dire je ne veux pas; comme chez nous, dans les comédies et dans le discours familier on dit souvent, *tartars*, à *dema-n*, pour dire que l'on

ne fera pas une telle chose. En Russe, on dit également *javstra, demain, pour je n'en ferai rien, etc.* *Ne* est la première lettre du verbe latin *nego*, je nie, ou nous vient de quelqu'autre langue voisine... *Oui* est le prétérit simple du participe du verbe *ouïr* : nous disons *oui* par ellipse, pour *cela est ouï*, *cela est entendu*, je ferai telle chose. Les Latins disaient dans le même sens *dictum puta*, croyez que cela est dit.... Cependant nous mettons ces mots *non, ne, ne pas, ni point, oui*, au rang des adverbes, pour éviter une trop grande métaphysique.

Le *oit*. Roullé propose dans les adverbes de tems un changement qui pourra choquer par sa hardiesse, mais qui est motivé sur une analogie évidente. — *Un jour, d'ordinaire*, ne sont des adverbes que par abus. Il me semble qu'il serait mieux d'écrire *un jour, d'ordinaire*, etc. sans les séparer et sans apostrophe. C'est ainsi qu'on écrit *aujourd'hui, autrefois*, qu'on écrivait il n'y a pas encore long-tems, *au jour d'hui, autre fois*, etc.

Nous répéterons jusqu'à satiété le principe de l'accord du participe avec le régime, parce qu'un grand nombre (nous ne disons pas seulement de *personnes*) d'écrivains se trompent tous les jours sur cet objet. — Voici le principe établi par Duclos et Dolivet... Le participe s'accorde avec le régime, toutes les fois que celui-ci précède le verbe auquel il a rapport ; c'est-à-dire le verbe *transitif*, ou qui agit sur le régime.

Le *cit*. Roullé donne avec raison un développement étendu à ce principe ; et nous allons le suivre. *Exemples* : Les lettres que j'ai reçues ; les entreprises qui se sont faites ; la justice que vos juges vous ont

rendus ; la position du sujet *juges* avant ou après le verbe ne change rien au principe ; le participe n'en est pas moins variable. Si l'oreille trouve dure la seconde locution, il est aisé de conserver à la phrase son premier tour, qui est le plus naturel. Restaut et d'anciens grammairiens ont prétendu que la position du sujet avant le verbe rendait le participe *indéclinable*, c'est-à-dire invariable. Ils vont trouver la réfutation de leur opinion dans l'explication des exemples suivans.

Imitez les vertus que vous avez *entendu* louer : on ne doit pas dire *entendues*, parce que le pronom *que* n'est pas régi par le verbe *entendu*, mais par le verbe *louer*..... Terminez les affaires que vous avez *prévu* que vous auriez : on ne dit pas *prévues*, parce que le premier *que* n'est pas régi par le verbe *prévoir*, mais par *vous auriez*.... Elle s'est *fait* peindre, et non pas *faite*, parce qu'on pourrait dire, elle a *fait* peindre elle ou soi.... Elle s'est *crevé* les yeux, et non *crevie* s les yeux sont le régime simple ou direct de *crever*, se n'est que le régime composé, ou datif des Latins, elle a *crevé* les yeux à soi.... Elle s'est *tuée*, et non pas *tué*, parce que *se* est le régime de *tuer*.... Elle s'est *laissée* mourir, et non *laissé* : le pronom *se* est ici le régime de *laisser* ; il ne saurait être celui de *mourir*, qui étant un verbe neutre ne peut avoir de régime.... Elle s'est *laissé* séduire, et non *laissée*, parce que *séduire* est un verbe actif qui a un régime ; elle a *laissé* séduire elle. Mais on dira toujours : elle s'est *laissée* aller ; *aller* étant neutre n'a point de régime.... Les académies se sont *fait* des objections, et elles se sont *répondu* sur les difficultés qu'elles s'étaient *faites*. Je dis d'abord

fait, répondu, et non *faites et répondues*, parce que les deux pronoms *ce* sont des régimes composés (ou datifs latins; à *soi*) et non les régimes simples de *faire* et de *répondre*. Mais on dit *faites* dans le dernier membre de la phrase; en effet, *que*, ou lesquelles difficultés, sont le régime simple du verbe *faire*, et non *se*, ou à *soi*. On doit encore dire, elle s'est *rendue* la maîtresse; elle s'est *trouvée* guérie; elle s'est *rendue* catholique, etc. *Rendue, trouvée*, ne sont que des premiers adjectifs avec lesquels doivent s'accorder les seconds *guérie, catholique*, et même *maîtresse* qui est pris ici adjectivement.

Le mot *en* n'est pas soumis à la règle énoncée ci-dessus, et ce n'est point une anomalie. *En* suppose toujours la préposition *de*; il équivaut à *de lui*, ou *d'elle*, ou *d'eux*, ou *d'elles*. Ainsi, n'étant point un régime simple, il ne peut influencer sur le participe.... De deux filles qu'elle avait, elle en a *fait* une religieuse et le régime simple de *fait* est *une* (*d'elles*, équivalent de *en*).... Elle n'avait que deux filles, elle les a *faites* religieuses: *les* est ici le régime de *faire*, et il donne son genre au participe.

Enfin, je l'ai *entendue* chanter, la cantatrice, c'est-à-dire j'ai entendu *elle* qui chantait.... Je l'ai *entendu* chanter, la nouvelle ariette, c'est-à-dire j'ai entendu chanter l'ariette.... La maison que j'ai *faite*, et la maison que j'ai *fait* faire: dans le premier exemple, le participe est *transitif*, ou agit sur *que*; dans le second, il est *intransitif*, c'est l'actif *faire* qui est *transitif*, etc. etc. etc.

Voici une remarque singulière qui diminuera le nombre des prétendues bizarreries de notre langue.

On dit très-bien ; il m'y a mené ; on ne dit pas, menez m'y ; il faut dire, menez-moi là. On dit cependant, menez-l'y. Cette dernière locution est correcte, parce qu'elle est l'élosion de menez-le y. Mais on dit menez-moi, et non, menez me ; ainsi, point d'élosion. A la vérité, on dit parlez-m'en, donnez-m'en, quoique l'on dise parlez à moi, donnez à moi. Il paraît que la raison de cette locution n'est point inconnue, comme le croit le cit. Roullé ; elle vient de l'ancien français : on disait alors *me* pour à moi ; et l'on dit même encore, venez *me* donner, *me* parler, etc.

Nous terminerons nos citations par la suivante ; qui renferme une distinction très-fine.... *Lui* et *leur* ne s'emploient point indifféremment, en parlant des personnes, des bêtes et des choses. L'usage veut qu'on ne s'en serve qu'à l'égard des personnes, ou du moins à l'égard des bêtes et des choses qu'on regarde, comme animées et agissant. *Exemples* : Un homme dit fort bien d'un autre qu'il se repose sur *lui* de cette affaire, qu'il s'appuie sur *lui*, etc. Mais il dirait mal d'un lit ou d'un bâton, reposez-vous, appuyez-vous sur *lui* : il doit dire, reposez-vous, appuyez-vous *dessus*. Quoiqu'on dise d'un cheval, il faut *lui* appuyer les éperons, *lui* rendre la main ; on ne peut pas dire, je n'ai jamais monté sur *lui*, je ne me suis jamais servi de *lui*.... On n'a jamais monté *dessus*, on ne s'en est pas encore servi. Un homme dira très-bien d'une maison qu'il aime : J'y ai fait de grandes dépenses, mais *elle* m'en dédommage bien, car je *lui* dois toute ma santé et tout mon repos ; je ne vivrais pas sans *elle*. On regarde alors la maison comme un médecin, ou un remède *actif* :

ce qui revient à ce que l'on a dit plus haut des choses animées et agissant.

Nous recommandons l'usage du premier volume de cette grammaire, au premier âge. Il est l'abrégé des deux autres, les idées en sont simples, et le style est clair. L'auteur a cru devoir adopter dans ce premier volume, destiné à l'enfance, le dialogue, comme plus propre à réveiller l'attention; mais son dialogue n'est pas sec et haché; les réponses remplissent souvent plusieurs pages, et contiennent des détails intéressans.

Le second volume, destiné au second âge, traite la même matière que le premier; mais avec plus d'étendue. Le premier donne simplement l'instruction, le second donne l'instruction et la motive.

De premières études soignées doivent servir de préparation à la lecture du troisième volume. L'auteur y développe en effet tout ce qu'il faut savoir sur la syntaxe, la construction, les rapports généraux des mots, sur les figures grammaticales et oratoires. Il prend de là occasion de parler de trois genres d'éloquence et du style épistolaire. Son traité de syntaxe est terminé par l'analyse grammaticale de l'*Idylle des Moutons*. Le reste du troisième volume contient un traité de versification, de prosodie; un chapitre sur l'art de lire les fables, les règles de la traduction, et enfin une introduction aux *Éléments de Littérature*.

Nous invitons le cit. Roullé à donner au public les *Éléments de Littérature* qu'il lui promet, et nous lui répondons du succès s'il emploie dans cet ouvrage le même discernement dans le choix des meilleurs mor-

ceux de Rollin, de Crevier, d'Aubert, de d'Alembert, de le Batteux et de Marmontel. C'est ainsi qu'en présentant l'analyse et l'extrait de Dolivet, de Girard, de Duclos, de Dumarsais, de Beauzée et de Wailly, en les liant avec goût, en les accompagnant d'observations ingénieuses et de critiques sages, il s'est montré (dit le cit. Domergue, excellent juge dans cette matière) le rival de ces hommes célèbres.

N É C R O L O G I E.

LE 12 de ce mois, est morte *Louis-Elisabeth de la Rochefoucauld*, veuve de Jean-Baptiste-Frédéric de la Rochefoucauld d'Enville, née le 16 septembre 1716, et fille de François de la Rochefoucauld, petit-fils de l'auteur des *Maximes*. Elle était née avec toutes les vertus qui semblent former le patrimoine de sa famille; et quoiqu'elle les pratiquât sans la moindre ostentation et par la seule impulsion de son penchant, cependant une longue vie, toute consacrée à l'exercice de la bienfaisance, lui avait acquis une célébrité qui attachait à son nom la vénération universelle. De tout tems, sa maison fut ouverte aux savans et aux gens de lettres de tous les pays; le mérite et le talent étaient les premiers titres pour y être admis; et parmi les hommes distingués qui s'y rassemblaient, ceux qui étaient les plus recommandables par leur caractère personnel ou par l'objet de leurs travaux, étaient ceux qui y étaient accueillis
avec

avec le plus d'empressement. L'ami le plus éclairé et le plus courageux du peuple, le sage Turgot, attira plus particulièrement son estime et son attachement; cette philanthropie active qui leur était commune établit entr'eux une liaison que la mort seule a pu faire cesser. Madame d'Enville seconda de tout son pouvoir les vues bienfaisantes du magistrat philosophe, et les lumières de son illustre ami dirigeaient les mouvemens d'un cœur toujours pressé du besoin de donner. Elle introduisit à la Roche-Guyon la culture des pommes de terre; elle y fonda des établissemens de charité pour l'éducation des jeunes filles; elle y encouragea le travail de mille manières. Par le moyen d'atelier de charité, elle fit faire des chemins qui ouvrirent des débouchés aux denrées du pays, et un accès commode à celles dont il avait besoin. Ses aumônes ne contribuèrent jamais à entretenir la paresse et à étouffer l'industrie; elle donnait des alimens aux vieillards et aux infirmes, des secours aux malades, pour le soin desquels elle entretenait un chirurgien, des métiers aux enfans, des vaches aux pauvres qui avaient perdu les leurs. A la 76^e. année d'une vie dont tous les jours avaient été marqués par des actes de bienfaisance, elle se sentit frapper coup sur coup dans les objets de ses plus chères affections. Son fils et son petit-fils périrent successivement dans un espace de peu de jours d'une mort atroce. Le premier, dont le nom rappelle tant de vertus, rouvre tant de regrets, fut massacré sous ses yeux, à Gisors, par une bande de furieux, instrumens aveugles de la proscription que lui avait attiré son généreux dévouement pour la cause pu-

blique. La nouvelle de ce meurtre fit retentir dans toute l'Europe un cri d'horreur universel, et jeta l'effroi dans le cœur de tous les gens de bien. La douleur de madame d'Enville fut profonde, mais ne la rendit jamais injuste. Les sentimens qui l'attachaient à la gloire et à la prospérité de sa patrie ne furent jamais altérés par l'amertume de ses pertes. Dans les derniers jours de sa vie, son ame généreuse s'enflammait encore au récit des nobles exploits du jeune vainqueur de l'Italie, et sur-tout de sa conduite après la victoire. A cette époque de deuil, où l'âge, le malheur et la vertu semblaient avoir perdu tout droit sur les ames, elle avait été jetée dans ces prisons où gémissent tant d'honorables victimes. Sa belle-fille, digne héritière des vertus d'une famille à laquelle elle tient par le sang et par l'alliance, fut heureusement la compagne de cette captivité, et ces deux femmes respectables trouverent dans leur tendresse réciproque un adoucissement à leurs maux. A la fin de septembre 1794, on apporta à madame d'Enville l'ordre de sa liberté; son premier mot fut de demander si celle de madame de la Rochefoucauld y était comprise; et sur la réponse négative qu'elle reçut, elle se rejetta dans les bras de sa fille, en déclarant que la liberté sans elle lui serait plus affreuse que la prison. Le 1^{er} octobre suivant, l'ordre de liberté fut donné à toutes deux, et la joie publique qu'excita leur délivrance, à être un prix assez doux pour le courageux dévouement qui l'avait sollicitée. Cet amour de la bienfaisance, qui fut pour madame d'Enville la passion de toute sa vie, fut aussi le soutien et la jouissance de ses

rniers momens. Dans les premiers jours de prairial, un affaissement extraordinaire annonçait sa fin prochaine. Un jeune homme estimable, qui avait été attaché à son fils, désirait une place pour laquelle la recommandation de madame d'Enville pouvait servir d'un grand poids. Cette occasion d'être utile sembla la rappeler à la vie, et ranimer en elle ses facultés qui avaient toujours été dévouées à ce généreux exercice; ses soins furent actifs et couronnés par le succès. Elle put encore en apprendre la nouvelle; elle en goûta la satisfaction, et monta au ciel, en portant sur son visage l'empreinte de la naissance d'une bonne œuvre.

POÉSIE.

LA VIE HUMAINE.

STANCES.

SONGE vain, qu'on nomme la vie,
Relais qui luit et disparaît,
Le philosophe l'apprécie,
Vit sans crainte et meurt sans regret.

Je veux, d'un coup-d'œil poétique,
Dans le miroir des fictions
Observer le tableau magique
De tes changeantes visions.

Quelle est cette joyeuse fée,
Dansant, riant à tout propos?
Une marotte est son trophée,
Sa main agite des grelots.

Toujours légère, toujours vive,
Un vain caprice la conduit:
Voyez sa surprise naïve;
Tout l'amuse, rien ne l'instruit.

L *

Partageant sa vaine surprise,
 Jouant de ses vivacités,
 Errant de méprise en méprise,
 Un enfant court à ses côtés.

Guide étourdi du premier âge,
 Folie, ah ! ne te vois-je pas ?
 Oui, c'est toi : l'enfance volage
 Te suit de faux pas en faux pas.

Quel autre enfant vois-je paraître
 Couronné de myrtes fleuris ?
 C'est un Dieu ; sans doute il doit l'être :
 J'en juge à son divin souris.

Enfant allé, d'un vol rapide
 Il poursuit qui veut l'éviter.
 Armé de traits, son arc perfide
 Perce qui veut lui résister.

Sur ses pas, chargé de sa chaîne,
 Enivré de son doux poison,
 Un captif qu'à son char il traîne
 Insulte à la libre raison.

La jeunesse est ce fol esclavage ;
 Ce tyran si doux, c'est l'Amour.
 Il se rit du sage et du brave,
 Sûr d'en triompher tour-à-tour.

De cette scèpe si changeante
 Combien l'aspect est fugitif !
 Un nouvel acteur se présente,
 Triste, soucieux et pensif.

Quel spectre, à l'œil craux, au front sombre,
 Sans cesse attaché sur ses pas,
 Marche après lui comme son ombre,
 L'obsède et ne le quitte pas !

Emblème, hélas ! trop véritable,
 Pour moi ton sens n'est pas obscur ;
 Tu peins le couple inséparable
 Du chagrin et de l'âge mûr.

Quoi ! voilà donc la vie humaine !
 Ah ! je sens mon cœur oppressé.
 Ciel ! à mes yeux fermé la scène,
 Ou rappelle au moins le passé.

Vœux superflus ! la scène s'ouvre,
 Elle a rembruni ses couleurs.
 Le dernier tableau se découvre,
 Je le vois, et je fonds en pleurs.

La vieillesse au visage blême,
 Le front ridé, les cheveux blancs,
 (Hélas ! elle m'attend moi-même)
 Marche courbée à pas tremblans.

Santé, plaisir, amour, folie,
 Loin d'elle se sont envolés,
 Et tout le fardeau de la vie
 Pèse sur ses reins accablés.

De ses longs manx, cruel remède,
 La mort s'approche et la saisit.
 Le jour s'éteint, la nuit succède,
 Ombre éternelle où tout finit.

Quel œil à travers ces ténèbres
 Percera la nuit du tombeau ?
 Ma main, de ces voiles funèbres,
 Veut en vain tirer le rideau.

O raison, lumière obscurcie,
 Tu me fais entrevoir un Dieu.
 Vaine chimère de la vie,
 Fumée, ombre, vapeur.... adieu.

DE SAINT-ANGÈ.

É N I G M E.

J e servais jadis d'ornement
 A la tête pesante et dure
 D'un animal dont la nature
 Est d'avoir peu d'entendement.
 Depuis peu j'ai changé de sphère,
 J'ai bien un autre ministère.

L 3

Mon bel usage est de parer
 Cet être et frivole et léger,
 Qu'on achete en Asie, et que l'Europe honore,
 Dont on se plaint toujours, que souvent on adore;
 Et du haut du poste éminent
 Où je tiens maintenant mon siège,
 Bien mieux que l'almanach de Liege,
 Je puis prédire à tout venant
 De quel côté nous vient la neige,
 Ou de quel point souffle le vent.

L O G O G R I P H E.

TOUT flatte en moi, le goût, l'odorat et les yeux.
 J'offre, dès ma naissance, une fleur agréable,
 Et je deviens ensuite un fruit délicieux.
 Aussi me trouve-t-on tous les ans présentable.
 La moitié de mon corps est toujours en crédit,
 Et l'autre est tout esprit.

Explications de l'Énigme et Logographe du N^o. 96.

Le mot de l'Énigme est *Fauteuil*; celui du Logographe
 est *Tapiserie*, dans lequel on trouve *pâtisseries*.

A N N O N C E.

Voyages physiques dans les Pyrénées, en 1788 et 1789.
 Histoire naturelle d'une partie de ces montagnes, particu-
 lièrement des environs de Barege, Bagnères, Cauterès et
 Gavarnie; avec des cartes géographiques: par François Pau-
 mot, ingénieur-géographe, des ci-devant académies de Dijon
 et d'Auxerre. Un volume in-8°. Prix, 4 liv., et 5 liv. 10 sous
 franc de port. A Paris, chez Leclerc, imprimeur-libraire,
 rue Saint-Martin près celle aux Ours, n^{os}. 254 et 89.

Nous donnerons incessamment un extrait de cet ouvrage
 intéressant et neuf dans son genre.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 3 mars 1797.

LE congrès vient d'avoir une séance intéressante au sujet du malheureux Lafayette. La motion faite en sa faveur n'a pas eu tout le succès qu'on pouvait en attendre ; mais chaque parti n'a parlé de Lafayette qu'avec l'accent de la reconnaissance. MM. Harpet et Smith ont proposé la résolution suivante :

« La chambre, pénétrée d'une vive reconnaissance pour les services importans et désintéressés que le major-général Lafayette a rendus à ce pays, pendant le cours de la dernière guerre, et déplorant amèrement les longues souffrances que lui fait éprouver une longue et rigoureuse captivité ; souffrances que chacun de nos concitoyens semble ressentir avec lui, arrête d'informer le président des États-Unis d'Amérique, que la chambre verrait avec la plus vive satisfaction toutes les mesures qu'il croirait utiles d'adopter pour opérer la délivrance de leur compatriote. »

Cette motion a été combattue par divers membres, tels que MM. Parker, Bock et quelques autres, sous l'unique prétexte que le Pouvoir exécutif saurait sans doute prendre lui-même toutes les mesures qui sont en son pouvoir, pour acquitter cette dette de la reconnaissance nationale ; mais que l'intervention de la chambre, dans une affaire qui regarde le gouvernement, serait un exemple dangereux à imiter dans d'autres circonstances. Comme la chambre est sur le point de s'ajourner, et qu'elle ne peut discuter un objet si important, c'est à regret, ont ajouté ces

orateurs, que nous nous voyons obligés de demander la question préalable sur cette proposition qu'il nous serait trop douloureux de négativer.

MM. Smith, Parker et Livingston ont répliqué. Selon eux, l'intervention de la chambre, loin d'affaiblir le Pouvoir exécutif dans les négociations qu'il entreprendra à ce sujet, ne ferait qu'y ajouter plus de poids. La manifestation des sentimens de la chambre ne serait que celle des sentimens de tout le peuple. Elle rappelait les promesses tant de fois réitérées dans le congrès, qu'il ne cesserait de prendre part à la bonne ou à la mauvaise fortune du marquis. A quoi servirait-il donc que le peuple fit tant de vœux pour lui, et ne manquât jamais de rappeler son nom dans toutes les fêtes qui réunissent les familles, et de faire de constantes prières au ciel pour sa délivrance, si l'on ne tentait rien pour accomplir cet objet ? La puissance qui tient Lafayette dans les fers n'attend peut-être qu'un prétexte, tel que notre intervention peut lui offrir, pour le rendre à ses amis : on nous oppose mille craintes, mille scrupules ; a-t-il donc écouté toutes ces craintes, lorsque dans sa première jeunesse, bravant à-la-fois les périls de la guerre et la disgrâce de son roi, il est venu consacrer à notre liberté sa bravoure et sa sagesse, et nous offrir toute sa fortune ?

Après une longue discussion la question préalable a été posée et adoptée.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 5 juin 1797.

C'était une opinion assez généralement répandue, et même appuyée par quelques faits, que le nouvel empereur de Russie n'aimait point les favoris de sa mère, et l'on s'attendait à les voir tous disgraciés. Cependant celui d'entr'eux qui pendant près de vingt ans avait joui de la confiance particulière de Catherine II, a été l'objet des faveurs les plus signalées de Paul I^{er}. Le comte Besborodcko a reçu de ce monarque, à l'oc-

casion de son couronnement, une terre qui était récemment retournée à la couronne dans le gouvernement d'^{ite}, une autre très-considérable dans celui de Wo^g. ^g La dignité de prince de toutes les Russies, le titre d'altesse, et six mille paysans à son choix. Quelque tems après, le chancelier d'Etat, comte d'Ostermann, ayant donné sa démission à cause de son grand âge, a été remplacé par le même comte Besborodko.

Il paraît certain qu'aussi-tôt que la nouvelle du danger dont était menacée la capitale des Etats héréditaires de la maison d'Autriche, parvint en Russie, Paul I^{er}. donna ordre de faire marcher à son secours une armée considérable sous le commandement du feld maréchal Suwarow. On prétend que cette armée devait être composée de 100,000 hommes d'infanterie et de 40,000 de cavalerie. Mais il est probable que quand la signature des préliminaires de la paix n'aurait pas arrêté sa marche, elle serait arrivée trop tard pour sauver Vienne; et que l'étendard tricolore eût été planté sur les remparts de cette ville avant que les Russes eussent paru sur les bords du Danube.

On avait répandu ici la nouvelle de la mort du roi de Prusse. Cette nouvelle est complètement démentie. Mais il paraît certain que le monarque prussien est attaqué d'une maladie très-grave, dont on a peu d'espérance de pouvoir le guérir.

Le Danemarck recueille les fruits de la sage neutralité qu'il a adoptée. Son commerce s'est élevé à un très-haut degré de prospérité. Le conseiller de conférence, Ancker, l'un des directeurs les plus éclairés et les plus actifs de la compagnie asiatique a fait récemment sur l'état de cette compagnie, par lequel nous savons que dans des tems très-difficiles, et en moins de six ans, elle a payé 2,712,400 rixdalers; qu'elle a huit navires en sa possession, cinq chargemens en mer qui sont payés, et valent plus d'un million et demi; qu'elle a dans ses magasins plus d'un demi-million de marchandises; qu'elle n'a plus d'autres dettes que celles qui tiennent à la nature du commerce; qu'elle retire tous ses billets, ne laisse en souffrance aucune des traites qui lui sont

adressées, etc. Nous croyons qu'il y a peu de compagnies de commerce en Europe qui puissent présenter de ses affaires un tableau aussi satisfaisant.

Une société d'admirateurs de Catherine II avait donné pour sujet d'un prix proposé par elle une ode en l'honneur de cette princesse. Toutes les muses allemandes et françaises du cercle de Basse-Saxe et des environs se sont évertuées sur ce vaste sujet. Mais ce sont les muses françaises qui ont vaincu. L'ode couronnée est l'ouvrage de M. Lerebours, ancien avocat général de la cour des aides de Paris.

Le baron de Grimm est arrivé ici avec la qualité de ministre plénipotentiaire de Russie près le cercle de Basse-Saxe.

De Francfort-sur-le-Mein, le 5 juin.

Les apparences et même la certitude de la paix de l'empereur avec la République Française ne dissipent pas toutes nos craintes et toutes nos inquiétudes. À l'aspect des mouvemens et des préparatifs des deux grandes puissances de l'Allemagne, on peut appréhender que cette malheureuse contrée ne soit débarrassée d'une guerre étrangère que pour devenir le théâtre d'une espèce de guerre civile. Tout est en armes dans la Prusse; les recrutemens s'y font avec la plus grande activité. Des magasins considérables s'établissent sur plusieurs parties des frontières de cette monarchie; et il est certain que plusieurs armées vont camper. D'un autre côté, l'empereur, dont les troupes occupent encore Ingolstadt, fait travailler aux fortifications de cette place avec beaucoup d'activité; des ordres sont arrivés de Vienne pour mettre la ville d'Ulm en Suabe en état de défense; on assure que l'on a tracé aux environs d'Amberg un camp pour quarante mille Autrichiens; enfin, l'empereur exhorte tous les palatins de Hongrie à ne pas se laisser détourner par les bruits de paix des preuves de dévouement que donne la noblesse hongroise, et à continuer la levée en masse. Ces démonstrations ont un caractère d'autant plus alarmant, qu'il existe entre les cabinets de Vienne et de Berlin, beaucoup de germes de

mésintelligence et de rupture , dont des faits récents peuvent en accélérer le développement. On sait que l'empereur a rejeté avec hauteur la médiation de la Prusse dans sa négociation avec la France. L'Allemagne retentit des actes du conseil aulique et de la chambre impériale , qui condamnent les procédés que Frédéric-Guillaume avait cru pouvoir se permettre en qualité de margrave d'Anspach et de Bareuth contre plusieurs Etats de Franconie, tels que l'évêché d'Eichstadt, la ville libre et impériale de Weissembourg, et la grande maîtrise de l'ordre Teutonique, et qui annulent toutes les prises de possession et les actes de souveraineté qui avaient été exercés en son nom. Il n'y aurait qu'une déférence entière à ces décrets de la part du roi de Prusse, qui pourrait, si non le réconcilier avec la cour de Vienne, du moins priver celle-ci du prétexte de l'intérêt du corps germanique et du maintien de la dignité impériale pour entreprendre la guerre; et par cela même la lui rendre plus difficile, puisqu'elle ne pourrait plus être regardée comme guerre d'empire. Mais peut-on s'en flatter ?

ITALIE. *De Milan, le 30 mai.*

Depuis que les Français ont fait des progrès en Italie, la majorité des Génois, excepté les oligarches et leurs adhérens, parlait librement de la nécessité d'une révolution dans leur gouvernement; mais depuis la fondation de la République Cispadane, et sur-tout depuis l'indépendance de la Lombardie, des dispositions à l'effectuer se sont ouvertement manifestées. Tout le monde prévoit dès-lors que l'oligarchie génoise ne pourrait subsister long-tems entourée de gouvernemens démocratiques, et l'on crut que les vues et les intérêts des Français et des nouveaux Republicains accéléreraient l'époque de ce changement.

Depuis lors, les groupes sont devenus plus nombreux; les orateurs ont parlé avec plus de liberté des abus du gouvernement actuel et des droits du peuple. On a commencé à chanter, le soir dans les rues, des chansons patriotiques; les mesures violentes que le gouvernement a prises pour dissiper les groupes, n'ont fait que les rendre plus nombreux.

Le 21, jour de dimanche, les patriotes se rassemblèrent à l'Aqua-Verde, place qui sert de promenade; ils ne se

bernerent pas à chanter des airs patriotiques et à parler de liberté ; à mesure qu'il passait des nobles connus par leur dévouement à l'oligarchie , ils les accueillirent par des huées et par les cris à bas les excellences. Ils se portèrent ensuite au théâtre ; pour y faire chanter ces airs patriotiques ; mais les portes de la salle ayant été fermées , ils se retirèrent et allèrent chez notre ministre pour le prier de demander la liberté de deux patriotes arrêtés quelques jours auparavant. Le cit. Faypoult leur promit d'adresser une note au gouvernement à ce sujet , et les invita à se séparer.

Les patriotes les plus ardens crurent , d'après ce qui s'était passé dans cette journée , qu'ils étaient déjà assez forts pour se déclarer , et opérer une révolution pacifique. En conséquence , lundi matin il y eut un rassemblement à Banqui ; de orateurs dirent que le tems si désiré était arrivé , que le peuple devait reprendre l'exercice de ses droits et manifester sa volonté au gouvernement. Plusieurs patriotes allèrent chercher le fameux apothicaire Morando , dont la pharmacie était le rendez-vous. Il fut l'un des cinq députés que l'on élut par acclamation. Morando est un patriote ardent et énergique , mais sans talent et sans lumières , comme presque tous ceux qui se rendaient chez lui. Ses co-députés ne sont pas sans talens , mais il n'ont pas cette considération que le petit peuple attache à la fortune ou à la naissance.

Ces députés et d'autres patriotes disaient qu'il ne s'agissait point d'employer la force , de faire violence à personne , mais de manifester la volonté du peuple souverain. Comme ils n'avaient point d'armes , comme rien n'annonçait les dispositions pour une attaque violente , on ne peut douter que leur intention ne fût d'opérer une révolution pacifique.

Le gouvernement instruit de ce qui se passait , et craignant que les patriotes n'eussent avec eux une partie de la dernière classe du peuple , qui est le seul soutien de l'aristocratie , prit le parti de négocier , tant pour gagner du tems que pour se sauver , dans le cas que les événemens ne lui fussent pas favorables. Il fit un acte par lequel il promettait de consentir à toutes les concessions que le peuple désirerait , et dans lequel il parlait de gouvernement provisoire. Il envoya cet acte par deux députés au ministre de France , et l'invita à aller à Banqui pour assurer les patriotes de ces dispositions , et les engager à rentrer dans le calme.

Le cit. Faypoult , quoique malade , céda aux instances du gouvernement , parla aux patriotes , et les assura qu'ils avaient obtenu ce qu'ils demandaient. L'acte du gouvernement fut

affiché, les patriotes se félicitaient et s'embrassaient de joie, se croyant au comble de leurs vœux.

Le ministre alla ensuite au palais pour faire part au gouvernement du succès de sa mission, et expédia un courrier à Milan, pour mander au général Buonaparte que la révolution s'était faite pacifiquement à Gènes, et lui demander un corps de troupes.

Pendant que le gouvernement paraissait traiter avec les patriotes, il faisait venir au palais les charbonniers, les portefaix, les sbires, et les hommes de la dernière classe du peuple, qui, par le canal des curés, des chefs de quartier et d'autres émissaires de l'oligarchie, étaient entretenus par toutes sortes de moyens dans des dispositions contraires au vœu de la liberté. Une partie de ces gens fut introduite dans le palais, et on distribua des armes et des munitions à ceux qui n'en avaient pas.

Les patriotes s'apercevant qu'on faisait des dispositions hostiles contre eux, songèrent à s'armer. Ils se portèrent à la porte du pont-royal, voisine de Banqui, à plusieurs autres portes, au vieux môle et à des batteries. Ils n'éprouèrent aucune résistance de la part des troupes qui les gardaient; ils s'emparèrent des armes qu'ils y trouverent et n'y laisserent personne pour les garder. S'ils avaient pensé qu'on dût en venir aux mains, s'il était entré dans leur plan d'employer la force, ils auraient sans doute commencé par s'emparer du poste de Saint-Bénigne, d'où ils auraient commandé le port et la ville.

Une troupe de patriotes, auxquels s'étaient joints des marins et autres gens de la dernière classe du peuple, se porta à la Darsena et mit en liberté les esclaves et la chiourme d'une galère. Ce ne pouvait être en conséquence du plan qu'on suppose aux patriotes, puisque par-là, loin d'augmenter leurs forces, ils écartaient ceux qui étaient disposés à se réunir à eux.

Ces expéditions, dont l'objet était de se procurer des armes, prirent du tems. Quand les patriotes allèrent au palais pour sommer le gouvernement de tenir ses promesses, ils le trouverent rempli et environné de tous ses défenseurs, les charbonniers, les portefaix, et une nombreuse populace à qui on avait distribué des armes.

Les patriotes avaient négligé de gagner une partie de ces gens, ce qui leur aurait été aisé, parce qu'ils ne croyaient pas en avoir besoin. Ils étaient sûrs que toutes les classes honnêtes de citoyens pensaient comme eux. Personne en effet de ces

classes ne s'arma pour la défense du gouvernement, pas même aucun individu des différens corps civiques. Le gouvernement n'aurait pas manqué de les faire mettre sous les armes, s'il avait su qu'il n'avait pas de plus grands ennemis.

L'armée de l'oligarchie (à qui on donnera le nom de peuple) commença l'attaque et repoussa les patriotes. Ceux-ci, mal armés et sans chefs militaires, furent obligés de se retirer vers le môle vieux, le pont royal et la Darsena, mauvais poste, où ils se défendirent tout le jour et la nuit. Leur nombre était considérablement diminué depuis qu'ils s'étaient aperçus qu'il fallait livrer un combat auquel ils n'étaient pas préparés, et que les forces étaient trop inégales. Il y a eu cependant beaucoup de morts, de blessés et de prisonniers. Beaucoup de familles honnêtes sont en deuil.

Vous connaissez cette partie du peuple de Gènes, que la plus stupide superstition et l'impunité du meurtre attachent au gouvernement.

Vous n'aurez pas de peine à vous former une idée de l'excès de férocité de ces gens excités par des prêtres, animés par l'argent qu'ils avaient reçu et par l'espoir du pillage. Le doge lui-même avait harangué les charbonniers et les portefaix, et les avait suppliés, en versant un torrent de larmes, de défendre la religion et le prince.

Je ne m'arrêterai pas à vous décrire les cruautés exercées sur beaucoup de Génois, sur ceux mêmes qui n'avaient pris aucune part aux événemens du jour, mais qui sont connus par leurs opinions patriotiques.

Vous aurez de la peine à croire que les Français ont eu le même sort ; plusieurs ont été fusillés dans les rues, d'autres maltraités et traînés au palais. On a été en arracher plusieurs de leurs maisons. Moi-même je n'ai échappé à la poursuite des brigands qu'en me sauvant sur les toits. Nous étions tous proscrits comme Français.

Le cit. Fappoudi, en allant au palais, pour faire part du succès de sa mission, avait été insulté et couché en joue par les milices de l'oligarchie. La difficulté et le danger d'en sortir, le retinrent jusqu'au soir ; jamais position ne fut plus cruelle. Après avoir été appelé comme le garant du traité entre le gouvernement et le peuple, accablé de douleur et de fatigues, ne sachant ce qui se passait au-dehors que par le canal des oligarches qui l'entourent, il est sollicité par ceux-ci à écrire à Buonaparte que la contre-révolution est faite, et qu'il n'est plus besoin de troupes françaises. Notre ministre y consent,

mais sans doute il ne l'aura pas fait dans les termes qu'on lui prête.

Au reste, les oligarches ne sont pas plus rassurés après leur victoire; elle leur a prouvé que le nombre de leurs ennemis est plus considérable qu'ils ne croyaient, et ils sentent que, loin de diminuer, il va augmenter tous les jours.

L'oligarchie se flatte en vain de conserver tous les pouvoirs, même en réformant les abus les plus crians: la lutte pourra être plus ou moins longue ou violente; mais il faudra qu'elle finisse par rendre à la nation l'exercice de ses droits politiques. L'opinion est déjà formée, et le nouvel ordre de choses qui s'établit en Italie, en accélère tous les jours les progrès.

Détails sur la révolution de Venise.

L'armistice accordé par les Français à la ville de Venise devait expirer la nuit du samedi au dimanche 7 du courant. Le noble Condulmer eut, quelques heures auparavant, une entrevue avec le général français. Le but de Condulmer était d'obtenir une prolongation indéfinie. Le gouvernement travaillait en apparence à se démocratiser; mais en réalité, il tramait sourdement. La loyauté des Français consentit sans difficulté aux demandes de Condulmer; mais ils prirent des précautions, dans le cas que les hostilités dussent avoir lieu.

Le mardi, les nouvelles que la Consulte reçut des députés augmentèrent ses craintes, et la décidèrent à prendre un parti.

Les Esclavons, au nombre de douze mille et plus, que le gouvernement avait fait venir des provinces, faisaient craindre que la ville ne fût mise au pillage; quelques oligarches les secondaient, et plus d'une maison avait déjà souffert de leur brigandage.

Le mécontentement universel qu'excita le séjour de ces hordes, et les discours auxquels il donna lieu, furent interprétés par les espions du gouvernement comme les symptômes d'un feu révolutionnaire dont l'explosion était imminente. La Consulte en fut effrayée, et laissa entrevoir ses dispositions. Le gouvernement se trouva aussi-tôt dans une désorganisation totale: il n'y avait alors d'autre moyen de se sauver que de se jeter dans les bras des Français, et de rappeler paisiblement la république à sa première démocratie. Il n'y avait alors de la légation française à Venise que le cit. Villetard; deux personnes privées eurent recours à lui; mais comme il ignorait si elles n'avaient pas été envoyées par le gouvernement,

uniquement pour sonder les dispositions des Français, il leur fit une réponse insignifiante.

Les circonstances devenaient à chaque instant plus critiques, et la consternation de la junte était à son comble : c'est alors que plusieurs membres de cette junte, et entre autres le doge, proposerent un changement total dans le gouvernement. Il fut arrêté d'ouvrir et d'exposer aux regards du public les fameuses prisons connues sous le nom des *Piombi*, où tant de victimes de l'aristocratie ont perdu la liberté et la vie.

Le grand-conseil devait sanctionner les opérations de la junte, et on prépara les écrits relatifs au grand acte de la démocratisation du gouvernement ; c'est ce qui fut exécuté.

En attendant, la vue des fameuses prisons, digne en effet de la tyrannie raffinée qui les avait construites, produisit tout l'effet qu'on devait en attendre. L'esprit public fit en vingt-quatre heures des progrès gigantesques dans toutes les classes, et surtout dans la classe des citoyens aisés. Un groupe de peuple porta sur ses bras, en triomphe, dans toute la ville, un veillard sexagénaire qui avait gémi pendant 43 ans dans ces prisons, par la vengeance particulière d'un patricien qu'il avait offensé dans un âge où les lois exemptent des peines ordinaires. Le peuple prenait un égal intérêt à Spada, négociant arrêté il y a 5 mois avec ses deux fils, âgés de 18 à 20 ans, et traité avec une rigueur dont il porte encore les marques. Le motif de son arrestation fut d'avoir demandé à un de ses correspondans de Milan, s'il pouvait obtenir deux places d'officiers dans la légion lombarde pour ses enfans : tous ses parens et ses amis croyaient qu'il avait péri ; sa résurrection fut un sujet de surprise et de joie.

Le 12, le grand-conseil fut plus tranquille qu'on ne l'avait espéré. La réforme du gouvernement, avec les autres déterminations de la junte, fut approuvée provisoirement ; mais ce qu'on craignait arriva ; une troupe de Barcaroles, d'Esclavons et de Dalmatiens parcourait la ville avec un drapeau de saint Marc, insultant et forçant les passans à crier, *vive saint Marc !* Le vieux gouvernement resta tranquille spectateur du désordre. Cette bande devint plus hardie et plus nombreuse, parce qu'elle était protégée et qu'elle ne trouvait pas de résistance ; bientôt elle répandit l'alarme et la consternation dans la ville ; elle se porta aux maisons de ceux qui avaient été désignés pour le gouvernement provisoire, les pilla, les incendia, et tua ceux qui n'avaient pu s'échapper. Ces désordres avaient été favorisés par ceux qui se flattaient encore de

de sauver l'oligarchie , en désignant au couteau des assassins les patriotes de Venise. On avait entendu plusieurs nobles, en sortant du grand-conseil , dire au peuple rassemblé : *Vous nous avez abandonnés.*

Les citoyens sans armes , et dans l'impossibilité d'en trouver , cherchèrent un asyle dans leurs propres maisons. Une population de 150 mille ames fut , pendant seize heures , exposée aux outrages et aux violences de 4 à 500 brigands. Un brave officier , dont on ignore le nom , pensa de lui-même à réparer la négligence du gouvernement , ou plutôt à résister à la trahison aristocratique. Deux pieces de canon , qu'il plaça sur le pont de Viallo , et dont il fit plusieurs décharges , commencerent à disperser les rebelles , qui s'étaient accrus au nombre de 8 à 900.

Le matin du jour suivant on pensa à une défense plus solide , et les brigands furent totalement dispersés. L'ordre et la tranquillité n'ont été cependant parfaitement rétablis que après l'arrivée d'un corps de troupes françaises commandées par le général Baraguey-d'Hilliers.

De Venise , le 20 mai.

Depuis l'émeute du 12 nous jouissons d'une assez grande tranquillité. Le 16 , on a publié les pieces suivantes :

Proclamation du 16.

Le sérénissime prince fait savoir , qu'en vertu de la résolution du grand-conseil , du 12 du courant , et d'après les principes annoncés dans la proclamation du 14 , le gouvernement sera dorénavant administré par une municipalité provisoire. La municipalité est installée dans la salle du grand-conseil. Tous les officiers militaires vénitiens se rendront aujourd'hui à midi dans la susdite salle , pour prêter le serment de fidélité entre les mains de ladite municipalité.

Donné le 16 mai 1797. Signé, VALENTIN MARINI, secrétaire.
Manifeste de la municipalité vénitienne.

Le gouvernement vénitien , desirant donner un *dernier degré de perfection* au système républicain , qui fit pendant plusieurs siècles la gloire de ce pays , et faire jouir de plus en plus les citoyens de cette capitale d'une liberté qui assure à-la-fois la religion , les personnes et les propriétés ; et dans la vue de rappeler à la mere-patrie les habitans de la Terre-ferme qui s'en sont détachés , et qui néanmoins conservent pour leurs freres de la capitale leur antique attachement ; persuadé d'ailleurs que l'intention du gouvernement français est d'*accroître la puissance* et la félicité du peuple vénitien , en associant son sort à celui des peuples libres de l'Italie , annonce

Tome XXIX.

M

solemnellement à l'Europe entière, et particulièrement au peuple vénitien, la réforme libre et franche qu'il a cru nécessaire à la constitution de la république. Les seuls nobles étaient admis, par droit de naissance, à l'administration de l'État; ces nobles eux-mêmes ont aujourd'hui renoncé volontairement à ce droit, en sorte que ce seront à l'avenir les hommes les plus méritans de la nation entière qui seront admis aux emplois publics. Ils n'en seront que plus zélés pour les intérêts de leur patrie, et plus jaloux de mériter aux yeux du peuple-souverain l'estime héréditaire attachée à leurs noms, en lui rendant les mêmes services que lui ont rendus leurs ancêtres. En attendant que le peuple puisse être assemblé pour élire lui-même ses magistrats, conformément aux formes démocratiques, l'administration de cette capitale demeure confiée aux citoyens dont les noms sont au bas de ce manifeste, et qui ont été choisis parmi toutes les classes des habitans. Cette administration provisoire s'appellera *municipalité*. Une autre administration centrale, composée de représentans de cette municipalité, et d'un nombre proportionné de représentans des provinces vénitiennes de Terre-ferme, de l'Istrie, de la Dalmatie, de l'Albanie et des isles du Levant, veillera, sous le nom de *département*, aux intérêts de la République. Il s'occupera à resserrer les liens du patriotisme entre les provinces et la capitale: seul moyen de rendre à cette République sa première splendeur et son antique liberté. Le dernier vœu des nobles vénitiens, en faisant le glorieux sacrifice de leurs titres, est de voir tous les enfans de la patrie, égaux et libres, jonc au sein de la fraternité, des bienfaits de la démocratie, et d'honorer par le respect des lois le titre plus sacré qu'ils viennent de recouvrer, celui de citoyen.

Donné le 16 mai 1797. Signé; NIC. CORNER, président.

Manifeste de la municipalité provisoire de Venise.

La municipalité de Venise, devenue provisoirement dépositaire de la souveraineté nationale, en conséquence de l'abdication du grand-conseil, déclare, au nom de la nation, que, par l'abdication par lui faite de ses privilèges, il a bien mérité de la patrie. Elle déclare particulièrement la reconnaissance publique envers les membres du gouvernement, et le commandant de la force armée, qui, au moment de l'insurrection de la journée du 12 mai, ont réprimé le pillage des propriétés, et préservé cette ville des massacres et de l'incendie.

« Non moins jalouse que le grand-conseil auquel elle succède, d'établir la démocratie sur les bases de la fraternité, elle déclare, au nom de la nation, une amnistie solennelle pour

toutes les opérations, écrits, discours, conduite et faits politiques, qui, dans le nouveau système, pourraient paraître des erreurs ou des délits, sauf seulement les châtimens dus aux voleurs de la journée du 12 courant, auxquels aucune puissance ne peut accorder l'impunité.

» Elle invite en conséquence tous les citoyens qui conserveraient quelque ressentiment sur le passé, à l'éteindre dans les embrassemens d'une sincère réconciliation; et pour donner à la nation entière un exemple solennel, elle députe deux de ses membres pour solliciter de la générosité du général en chef de l'armée française, la liberté des citoyens Augustin Barbarigo, Ang. Marie Gabrielli et Costantin Corner, ex-inquisiteurs d'Etat, et du cit. Pizzamano, et la cessation des procès commencés contre eux; et pour demander en outre que l'on remette en liberté les ex-patriens, officiers, soldats et individus qui, dépendant du gouvernement passé, ont été mis en arrestation, soit par l'armée française; soit par les municipalités de la Terme-ferme vénitienne.

» Desirant en outre donner au nom de la nation, une preuve distinguée de sa reconnaissance aux patriens peuplés riches, qui, dans cette circonstance, ont sacrifié leurs intérêts personnels au bien de la patrie; elle déclare qu'il sera établi sur les biens nationaux ou sur une loterie, des pensions pour leur subsistance, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu dans le nouveau gouvernement des emplois d'un rapport convenable; et les mêmes mesures seront prises pour les ex-patriennes qui participaient aux bienfaits publics, comme aussi pour les secrétaires, ministres et autres classes de personnes qui ont obtenu des pensions alimentaires, mettant cet acte de reconnaissance sous la garantie de la loyauté nationale; que les personnes qui ont souffert du pillage de la journée du 12, n'en demeurent pas les victimes innocentes; et à cet effet, la nation prend sur elle leurs indemnités, qui seront liquidées avec équité et modération par un comité destiné à cet objet.

» Voulant enfin que le passage de l'ancien au nouvel ordre de choses offre une garantie de plus au crédit national, la nation prend à son compte toutes les dettes contractées par le gouvernement passé envers les particuliers, tant par rapport à la banque, qu'aux divers dépôts faits à la bourse et au trésor public, sur les bases des documens légaux qui seront produits par les agens des administrations respectives. La municipalité provisoire déclare qu'elle se consacrerá à la prospérité de la patrie, à protéger la religion, les propriétés et la liberté de ses concitoyens; elle les invite à la secourir par

leurs sentimens patriotiques , par leurs lumieres , par leurs vertus et par leurs armes ; et pleine de confiance dans leur zele patriotique , elle jure de maintenir la liberté sur les bases de la démocratie. »

Donné le 16 mai 1797. *Signé* , N. CORNER , *président.*

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye , le 4 juin.

Le projet de constitution est enfin terminé ; mais le but de tous les vrais amis de la patrie , des ennemis de tout ce qui peut amener des troubles , n'est encore qu'à moitié rempli. Il s'agit maintenant de savoir si cette constitution sera acceptée : elle aura contre elle les deux partis extrêmes, c'est-à-dire ceux qui regrettent l'ancien gouvernement , et ceux qui n'en veulent aucun , à moins qu'il ne soit entre leurs mains , ou entierement de leur façon. Les premiers resteront , je crois , pour la plupart , indifférens ; le nombre des autres n'est pas considérable. La grande majorité des bons citoyens sent que ce n'est pas des troubles qui rameneront la prospérité , et qui ravivront le commerce dans la République Batave , mais un gouvernement stable , fût-il imparfait. Ce n'est pas qu'il n'y ait des vrais patriotes qui trouvent à cette constitution quelques défauts , mais la crainte des troubles , et le desir d'avoir enfin un gouvernement régulier , les détermineront à se prononcer pour l'acceptation. Ainsi , il paraît probable que , malgré toutes les intrigues , la constitution sera acceptée.

Le dernier rapport de Vreede , dont nous avons parlé , a été mis en délibération dans les dernières séances de l'Assemblée nationale , et il a été décrété que ce sera le 8 août que les assemblées primaires seront convoquées pour délibérer sur l'acceptation ou la non-acceptation. Elles le seront préalablement le 1^{er} du même mois pour procéder à l'élection des électeurs qui devront nommer les membres de la seconde Assemblée nationale , qui se réunira le 1^{er} septembre.

Il eût sans doute été à desirer que l'Assemblée actuelle ne se séparât que pour faire place au gouvernement constitutionnel ; mais en supposant que la constitution soit acceptée , il serait impossible qu'il pût être organisé pour le 1^{er} septembre , époque à laquelle expireront , au terme du règlement , les pouvoirs de l'Assemblée actuelle.

Ce que nous avons dit dans notre précédent numéro sur la division départementale n'étant point entierement exact , cette division étant assez importante pour mériter d'être con-

nue ; voici la liste des noms des quinze départemens , le montant de leur population , et les noms des villes où seront placées les administrations départementales.

<i>Départemens.</i>	<i>Chefs-lieux.</i>	<i>Population.</i>
Nord et Zuiderzée ,	Alkmaar ,	environ 129,672.
De l'Ye ,	Amsterdam ,	217,024.
De la Sparen ,	Haarlem ,	120,167.
Du Delft ,	Delft ,	208,518.
De la Merwe ,	Dordrecht ,	100,305.
De la Meuse ,	Bois-le-Duc ,	110,431.
De la Mark ,	Breda ,	116,845.
De la Vecht ,	Utrecht ,	108,080.
Du Waal ,	Nimegue ,	85,418.
Du Rhin ,	Zutphen ,	136,930.
De l'Escaut ,	Middelbourg ,	87,189.
De l'Yssel ,	Zwol ,	137,060.
De Rees et Aa ,	Assen ,	53,859.
De l'Ems ,	Groningue ,	100,368.
Vlie et Lauvers ,	Lecwarden ,	161,513.

ANGLETERRE. De Londres, le 6 juin.

Les troubles continuent, et l'inquiétude publique augmente. Si une mesure décisive et salutaire ne vient pas arrêter les progrès de cet esprit d'indépendance qui tend à tout désorganiser, une révolution est inévitable. Malheureusement le gouvernement, en perdant tous les jours de la confiance dont il a besoin, perd de sa force en proportion. Les adresses au roi pour le renvoi des ministres se multiplient. Les moyens de rigueur qu'on est déterminé à employer contre les insurgés d'Irlande, loin d'en imposer, paraissent les aigrir davantage. Tout y annonce une guerre civile de la nature la plus grave.

Quant à la révolte des matelots, le ton de sévérité qu'a conservé le ministère à leur égard, a fait échouer la négociation entamée ces jours derniers pour les ramener à l'obéissance et à la règle. Lorsque les insurgens ont appris que le gouvernement rejetait leurs principales demandes, et qu'ils ont eu connaissance de la proclamation du roi contre eux, leur audace n'a plus connu de bornes. Ils ont tenu, à bord du *Sandwich*, un conseil où ils ont arrêté que désormais la flotte mouillée au Nord ne s'appellerait plus que la *République Flottante*. Ils arrêtent presque tous les vaisseaux qui viennent de dehors pour entrer dans la Tamise, et ils les renvoient ensuite après en avoir enlevé tout ce qui leur convient. Ils

ont exigé dernièrement du capitaine d'un bâtiment qui venait d'Ecosse à Londres, un serment de fidélité aux matelots anglais. Tout le pays environnant est couv. de troupes destinées à réduire les mutins : on parle de bombarder les vaisseaux ; ce qui serait une terrible extrémité, qui pourrait causer de grands dommages et entraîner à sa suite des maux plus grands encore.

M. Pitt a fait, le 3, à la chambre des communes, la première et la seconde lecture d'un bill pour déclarer félonie, et en conséquence faire punir de mort quiconque participera à la révolte, soit par des communications avec les rebelles, soit par des insinuations pour engager les sujets de sa majesté à y entrer. On prend tous les moyens possibles pour empêcher qu'on n'apporte de terre aux insurgés les provisions dont ils ont besoin. Un matelot a dit à ce sujet que s'ils ne pouvaient s'en procurer d'Angleterre, ils en trouveraient en Irlande. Au reste, on a brûlé à bord d'un vaisseau en insurrection la proclamation du roi et l'effigie de M. Pitt.

Les nouvelles d'Irlande sont encore plus alarmantes. Le parti insurgé augmente chaque jour et devient plus menaçant. Il y a de fréquentes escarmouches entre des corps armés de ce parti et des détachemens de la troupe de ligne ou des milices du pays. Dans quelques comtes, les habitans les moins disposés à la révolte, prennent le parti de prêter le serment d'obéissance aux Irlandais-Unis, et de prendre des armes de sûreté. On écrit que le même esprit d'insubordination a gagné la flotte de l'amiral Kingsmill, et que les matelots en ont renvoyé à terre tous les officiers.

On a célébré hier, avec les solennités ordinaires, l'anniversaire de la naissance du roi, au bruit du canon et au son des cloches. Il y a eu le matin gala à la cour et le soir un bal, où assistèrent LL. MM. et toute leur famille. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que sur les vaisseaux insurgés de Sheerness et du Nord, la fête de la naissance du roi a été célébrée aussi au bruit de plusieurs décharges de canon, avec tous les pavillons flottans, comme il se pratique dans de semblables circonstances.

Un vaisseau parlementaire est parti, le 2, de Douvres pour Calais, avec une lettre du lord Grenville au Directoire exécutif, par laquelle ce ministre demande un passe-port pour un ambassadeur anglais, qui doit aller à Paris, faire des propositions de paix.

Cette nouvelle a fait remonter nos fonds ; les 3 pour 100, qui étaient, le 3 à 47 $\frac{1}{2}$, étaient aujourd'hui, à 49 $\frac{1}{2}$.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 prairial.

Tarbé a présenté, le 16, au nom de la commission des colonies un nouveau projet. Il se borne à proposer le rapport de la loi du 5 ventôse an IV, qui autorise le Directoire à envoyer des commissaires à Saint-Domingue, et que celui-ci rendra compte des mesures qu'il prendra pour assurer la tranquillité de cette colonie. Ce projet est adopté, après avoir entendu beaucoup d'orateurs, et entr'autres le général Jourdan, qui a opiné pour le régime militaire, et Garan Coulon qui a pris la défense des commissaires du Directoire.

Noailles, organe d'une commission spéciale, a fait adopter la résolution suivante : Le Directoire n'a le droit de nommer des administrateurs provisoires de départemens ou de cantons, que dans le cas où l'administration a perdu tous ses membres.

Le Directoire envoie un nouveau message sur les colonies. Le Directoire trace d'abord le tableau de tous les troubles dont St.-Domingue a été le théâtre depuis l'origine de la révolution. Il ajoute : Le Directoire aurait peut-être à se plaindre du sens forcé que l'on a donné aux différens messages, par lesquels il annonçait une amélioration dans les cultures. On ne peut pas supposer qu'elles soient dans un état aussi brillant qu'en 1788, et lorsqu'il a parlé de leur amélioration, c'était toujours comparativement à ce qu'étaient les choses, lors de l'arrivée de ses agens dans l'isle. Il devait au zèle et aux efforts de ceux-ci, de publier leurs succès. Il le devait aussi aux propriétaires des colonies résidans en France, qui sont peut-être trop découragés. Le Directoire voulait leur rendre l'espoir et fixer de nouveau leurs

regards sur un pays qui leur promet encore de grandes ressources. Impression du message.

Barbé-Marbois a fait, le 16, au conseil des Anciens, le rapport sur la résolution relative aux dépenses du ministère des relations extérieures. Il trouve que cette partie offre, ainsi que plusieurs autres, des réformes considérables à faire. Trop d'employés dans les bureaux, trop d'agens du gouvernement au-dehors, trop de secrétaires d'ambassade. La légation de Constantinople en compte neuf. Il conclut au rejet de la résolution.

Le conseil a déclaré, le 17, valables les opérations de l'assemblée électorale du département de l'Ourthe. Lebrun, Perrée, Fleuriau, Dumas, Rallier, Barbé-Marbois et Pesailles sont nommés pour examiner la résolution sur Saint-Domingue.

L'administration du département du Bas-Rhin adresse une pétition, au conseil des Cinq-cents, sur l'embaras où le jette le grand nombre de fugitifs qui rentrent dans ce département.

Villers demande le renvoi au Directoire, parce que c'est à lui à faire exécuter les lois à l'égard des émigrés qui reviennent avec ces fugitifs.

On dit que Bontoux va faire un rapport sur cet objet; il prend la parole et trace le tableau des maux auxquels ce département a été en proie; dévasté par les armées ennemies; il l'a été davantage par les fureurs de Saint-Just et de Lebas, les plus féroces des proconsuls sous le régime révolutionnaire; tous les édifices étaient des prisons; l'instrument du supplice était dressé sur toutes les places; le soupçon du moindre attachement à l'ancien ordre de choses, ou à un culte quelconque, était puni de mort; la cabane du pauvre n'était pas plus respectée que le palais du riche. Où fut tant de brigandages et de malheurs, ailleurs que sur le territoire ennemi? Depuis on a permis à ses infortunés cultivateurs ou ouvriers de rentrer dans leurs foyers; mais le délai était insuffisant; Bontoux propose de le prolonger jusqu'au 1^{er} nivôse; pour mettre un terme aux persécutions qu'éprouvent ceux qui sont revenus depuis.

On demande l'impression.

Un membre dit qu'il ne s'y oppose pas ; mais il propose de fixer la discussion à vingt-quatre heures après la distribution ; les commissaires du Directoire arrachent les cultivateurs à leurs charrues ; il les plonge par bandes dans les cachots, eux, leurs femmes et leurs enfans ; j'y ai vu, dit-il, des octogénaires, des infirmes, des femmes suivies de dix enfans de tout âge dont quelques-uns à la mammelle ; les terres demeurent incultes ou on les vend ; et quand ces infortunés sortent de prison il ne leur reste que le désespoir pour toute ressource.

La proposition du préopinant est adoptée.

La commission des inspecteurs annonce qu'au 1^{er} fructidor le conseil pourra entrer dans sa nouvelle salle ; aucun changement ne sera fait à la salle actuelle, et 30,000 liv. sont accordées pour achever l'autre.

Le conseil ajourne un projet sur sa garde, et en adopte un sur le traitement des officiers de santé.

Un membre veut prononcer une motion d'ordre sur le rétablissement de la morale et du culte.

Quel culte ! lui crie-t-on. Il insiste long-tems, mais il n'est pas entendu. Sa motion est renvoyée à la commission d'instruction.

Le Directoire annonce au conseil que le cit. Barthélemy est arrivé hier au soir, et a été installé ce matin.

Les doubles élections faites dans l'assemblée électorale du département des Deux-Nethes, occupant le conseil, la discussion est renvoyée au lendemain. Oudot soutient, le 19, la même opinion que Garnier (de Saintes), en avouant la lettre de l'administration centrale au ministre, et la réponse du ministre à l'administration ; il prétend que l'un et l'autre n'ont point entendu le sens de la loi du 5 ventôse ; qu'au surplus, le rapport fait par Jubié n'est pas exact ; qu'il est calqué sur l'exposé qui lui a été fait par un de ceux qui, étant promu à la fonction de législateur par la prétendue majorité, a intérêt de dénaturer les faits. Ce n'est point, dit-il, d'assem-

blées scissionnaires que doivent être qualifiées les assemblées primaires du département des Deux-Nethes. Il y a eu par tout des assemblées doubles, les unes composées de citoyens inscrits sur le registre civique, les autres non inscrits, malgré l'avertissement qu'ils en avaient reçu de la part des administrateurs des Deux-Nethes.

Il conclut au rejet des députés nommés par la majorité, et l'admission de ceux nommés par la minorité.

Bonaventure soutient l'opinion de Jubié, rapporteur, et appuie le projet de la commission qui est adopté ainsi qu'il suit :

1°. Les opérations de la minorité de l'assemblée électorale d'Anvers, réunie aux ci-devant Carmes, sont déclarées nulles et illégales.

2°. Celles de la majorité tenues à l'auberge de l'Ours sont déclarées bonnes et valables.

3°. Les fonctionnaires publics, élus par cette dernière, entrent en fonctions immédiatement après la publication de la présente loi.

A l'occasion des débats auxquels cette résolution avait donné lieu, Quatremere présente plusieurs observations sur l'application juste et précise de l'article de la constitution qui ordonne l'inscription civique, sur la manière dont les municipalités tiendront les registres servant à cet objet, et sur la nécessité de revoir l'instruction en forme de loi pour la tenue des assemblées primaires, électorales et communales. — Renvoyé à une commission spéciale.

L'ordre du jour, du 20, ramène la discussion, si long-temps interrompue, sur le divorce par simple allégation d'incompatibilité. Favart expose les motifs qui ont déterminé la commission à proposer de suspendre ce mode de divorce. Il cite divers faits, pour en montrer l'abus. Le choix n'en est pas toujours heureux. Un homme a exposé à la commission qu'il s'était épousé une femme divorcée, qui avait ruiné son premier mari, et qui, ne trouvant pas à faire aussi bien son profit avec lui, veut en prendre un troisième. — On rit. Cet homme n'a rien qu'il ne

merite. De quel droit comptait-il sur l'attachement éternel d'une femme, dont il avait secondé l'insouciance ?

Félix Faucon : L'importante question qu'on agite tient aux affections les plus délicates : il ne faut donc pas s'étonner de la diversité d'opinions qu'elle produit. L'incompatibilité lui paraît être le moyen le plus utile du divorce. C'est un voile qui cache mille surpitudes. Il importe de ne pas l'arracher.

Déjà il a fait distribuer aux membres du conseil une opinion imprimée, où il a manifesté son avis sur l'utilité et la nécessité du divorce. Il ne la répétera point ici, lorsqu'il pense que la discussion doit encore être retardée. Il faut savoir, avant tout, si l'on veut ou non du divorce. Il croit que ceux qui ne le permettent pas, par incompatibilité, n'en veulent pas du tout. Depuis Charron et Montagne, il est sollicité par tous les hommes qui ont orné le langage de la raison du charme de la bonne littérature. Au reste, quand il se montre l'avocat du divorce, ce n'est pas de celui que nous pratiquons, qui n'est que l'anarchie du mariage. Mais, comme il aime la liberté, quoiqu'on l'ait déshonoré, il regarde le divorce bon et utile, bien qu'on l'ait prostitué. Il ne faut que l'épurer de la lie révolutionnaire qui l'a taché, et alors il sera la sauvegarde des mœurs.

O vous, estimables collègues que je combats ; ne voulez-vous qu'épurer le divorce ? nommons une commission qui s'en occupera. Voulez-vous le supprimer tout-à-fait ? nommons encore une commission, où les objections, pour et contre, seront mûries ; elle nous apportera un résultat qui sera discuté avec la profondeur que la question exige, et l'éclat du talent qu'elle appelle. En attendant, ne suspendons pas le moyen d'incompatibilité ; car c'est ce qu'il y a de mieux dans le divorce. Si vous l'en ôtez, vous tomberez dans ce scandale des séparations, dont on s'est autrefois tant à rougir ; lorsqu'il fallait déduire, énumérer les causes de séparation, et en fournir la preuve par témoins. Débarrassons-nous de ces résolutions

précipitées. L'enthousiasme du bien a, comme le penchant au mal, ses emportemens et ses excès. Supportons encore un mois, s'il en est besoin, un mode que nous n'osons pas définitivement révoquer.

Ce discours, que nous regrettons de ne pouvoir pas donner plus au long, sera imprimé.

Après avoir entendu quelques orateurs pour et contre, la proposition de Félix Faucon est adoptée.

La discussion continue, le 18, au conseil des Anciens, sur la résolution relative à la répartition de la contribution foncière. Lafond-Ladebat qui en avait proposé le rejet, observe que si le conseil adopte cet avis, deux mois s'écouleront avant qu'on en ait proposé une nouvelle. Cependant le trésor public a des besoins pressans. Ces considérations importantes déterminent la commission à proposer l'adoption de cette résolution. Le conseil approuve. On procède ensuite au scrutin pour l'élection d'un commissaire de la comptabilité. Regardin a été réélu.

Lebrun a proposé, le 19, le rejet de la résolution concernant la répartition de la contribution personnelle, somptuaire et mobilière, attendu qu'elle exige du jury d'équité une responsabilité pécuniaire, et qu'elle ne fixe pas le mode dont la répartition des cantons sera soumise à l'administration centrale. Impression et ajournement.

La discussion s'est ouverte, le même jour, sur l'imprimerie de la République. Dupont (de Nemours) a proposé la réduction des dépenses qu'elle entraîne. Ligerot fait rejeter, le 20, la résolution interprétative d'un article de la loi du 20 septembre sur le divorce.

Sur le rapport de Bergier, organe de la commission chargée de la révision des lois inconstitutionnelles, le conseil des Cinq-cents prend la résolution suivante : 1°. la loi du 3 brumaire relative aux suspensions des fonctions publiques est regardée comme nulle et non-avenue ; 2°. aucun citoyen ne pourra être inquiété pour ne s'être pas conformé à ses dispositions ; 3°. les membres du Corps législatif et tous les fonctionnaires publics suspendus en vertu de

cette loi, reprendront leurs fonctions sans délai. Les articles I, II, III, IV et V de la loi du 14 frimaire an V sont rapportés.

Dumolard demande que le conseil rapporte également celle du 9 floréal, qui dépouille les pères et mères d'émigrés. Renvoyé à une commission.

Le Directoire demande à être autorisé à envoyer de nouveaux agens à Saint-Domingue.

Une longue discussion sur la vente des presbytères a occupé la moitié de la séance du 23. Les observations et les projets ont été renvoyés à la commission. Tarbé a répondu à l'assertion de Bonaventure, dans son discours qui avait pour objet la suspension de la vente des biens nationaux de la Belgique, qu'il ne se faisait presque point de transferts d'inscription. Il résulte de la vérification des registres, qu'ils n'ont été jamais plus nombreux. Tarbé attribue cet heureux effet à la volonté bien prononcée de la législature de poursuivre les dilapidateurs, de mettre de l'ordre dans les finances et de l'économie dans les dépenses.

Boissy-d'Anglas a demandé, le 23, par motion d'ordre, le rétablissement, dans les tribunaux, des défenseurs officieux. Cette motion d'ordre a été renvoyée à la commission de la classification des lois. Le conseil s'est formé en comité général.

Sur le rapport d'un membre, il a pris, le 24, une résolution qui relève de la déchéance les rentiers et pensionnaires de la République dont les titres et créances, soumis à la liquidation, n'ont pas encore pu l'être, en justifiant de leur diligence à cet égard, et qui leur accorde un nouveau délai.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 21, la résolution relative à la libre circulation des grains dans l'intérieur.

Il a entendu, le 22, deux rapports; le premier, sur la résolution qui abroge la loi portant autorisation au Directoire d'envoyer des commissaires dans les colonies; et la deuxième, sur celle qui établit une échelle de dépréciation du papier-monnaie. Les commissions ont proposé leur adoption.

Le 23, la commission *ad hoc* a proposé le rejet de la résolution relative aux transactions entre particuliers antérieures au discrédit du papier-monnaie. Ces différens rapports seront imprimés, et la discussion aura lieu après leur distribution.

Plusieurs négocians exposèrent, le 25, au conseil des Cinq-cents, qu'ils ne peuvent parvenir à se faire payer de ce qui leur est dû, parce qu'ils ne savent comment user de la contrainte par corps nouvellement rétablie par une loi.

Savary observe que Jean Debry a tin rapport et un projet de résolution préparés sur les moyens de mettre à exécution la contrainte par corps. Le conseil ordonne la distribution de ce rapport, et que, 24 heures après, la discussion sera ouverte sur cet objet.

Villers fait adopter un long projet de résolution sur les douanes.

Un message avait été précédemment adressé au Directoire, pour lui demander les motifs de ses commissaires qui font arrêter les prévenus d'émigration, et ne les renvoient pas devant l'officier de la police judiciaire.

Le Directoire, en réponse à ce message, transmet un rapport du ministre de la justice, duquel il résulte que chaque citoyen connaissant un émigré renvoyé a droit de l'arrêter, et de le traduire devant le tribunal criminel, à plus forte raison les commissaires fonctionnaires publics et mandataires du gouvernement.

La réponse est renvoyée à une commission.

Marmontel a fait, au conseil des Anciens, le rapport sur la résolution relative à l'emploi des livres qui se trouvent dans les dépôts littéraires. Il n'est point d'avis qu'on en vende une portion, parce que plusieurs appartenans aux parens d'émigrés sont susceptibles de leur être rendus, et que ceux de théologie et de droit seront réputés d'aucune valeur dans les circonstances actuelles.

Impression et ajournement.

PARIS. Nonidi 29 prairial, l'an 5^e. de la République.

Les motions d'ordre se continuent toujours dans le conseil des Cinq-cents. Les propositions se multiplient chaque jour, et les commissions déjà nommées pour les examiner sont si nombreuses, que la préparation et la discussion des projets de résolution qui doivent être la suite de tant de renvois, absorbent la plus grande partie de la nouvelle session du Corps législatif. C'est un bien mauvais ordre de travail que celui qui dépend de circonstances si inopinées et si arbitraires. Si on laisse chaque membre se livrer vaguement, et sans marche fixe, au besoin de produire ses idées, et de provoquer des examens et des délibérations sur les objets qui lui paraîtront nécessaires, jamais le conseil ne pourra mettre de l'ordre dans ses travaux; on sera encombré de commissions et de rapports, et le temps se consumera à entendre bien plus qu'à faire. C'est sur-tout depuis l'arrivée du nouveau tiers que cette intempérance de motions d'ordre s'est manifestée. Le zèle est une des qualités importantes du législateur, mais encore faut-il qu'il soit bien entendu. Si l'on veut procéder avec méthode, et régulariser tant de travaux épars, il paraîtrait convenable de nommer une commission spéciale qui serait chargée de diriger l'ordre du jour, et de consulter pour cet objet les besoins les plus pressans de la République; bien plus que le désir que chaque commission peut avoir de produire son travail. Sans cette mesure, il sera difficile de sortir de l'embarras qu'occasionneront tant de projets, et de s'occuper des lois les plus utiles et les plus urgentes.

Le cit. Barchelemi a été installé dans ses fonctions de membre du Directoire le 28 de ce mois; avec toute la solennité convenable à cette cérémonie. Il a prononcé un discours analogue aux circonstances, où la modestie, la mesure et la dignité se sont fait remarquer. Le président du Directoire lui a répondu de manière à faire augurer que l'union la plus inaltérable régnera toujours parmi les membres du Directoire. Cette bonne harmonie fera le désespoir des mal intentionnés. Déjà certains journaux dont les éloges sont calculés comme leurs satyres, cherchent à séduire ce nouveau directeur par leurs flateries. Dans deux mois il sera peut-être l'objet de leurs diatribes et de leur calomnie; tel est l'esprit de parti; il distribue le tonnage ou le blâme selon l'espoir qu'il a d'en

profiter. Barthelemi ne sera jaloux que de l'estime des Républicains, et en concourant au maintien du gouvernement dont il partage la première magistrature, il montrera aux ennemis de la République que s'ils ont compté sur lui comme auxiliaire, ils lui ont fait la plus sanglante injure.

Dans l'audience publique et solennelle qui a eu lieu décadi dernier au Directoire, il a reçu les ambassadeurs dont les noms suivent :

MM. Dryer, ambassadeur de Danemarck, qui a rempli les mêmes fonctions en Espagne ;

Ruffo, ambassadeur de Naples, et précédemment envoyé de cette puissance à Londres ;

Micheli de Château-Vieux, ministre plénipotentiaire de Geneve, ancien officier aux gardes-suissees.

MM. Cabarrus, nommé par le roi d'Espagne pour assister au congrès, et Jordau, secrétaire de l'ambassadeur de Prusse, ont été aussi présentés au Directoire.

Enfin, le cit. Verninac, de retour de Constantinople, a offert au Directoire un pavillon que le grand-seigneur lui envoie en signe d'amitié.

Tous ces envoyés ont prononcé des discours auxquels le président a répondu.

Il paraît certain que le cabinet de Londres envoie lord Saint-Helens pour ouvrir de nouvelles négociations de paix. On assure que la ville de Lille sera le lieu des conférences. Le Directoire a nommé pour y assister en qualité de ministres plénipotentiaires, les citoyens Letourneur, ex-directeur, Pléville-Palet, ancien officier supérieur de la marine, qui avait été porté sur la liste des candidats pour le Directoire, et Maret qui a déjà rempli diverses missions diplomatiques, et qui a gémi pendant trois ans dans les prisons de Mantoue. Le cit. Colchen, qui a été commissaire des relations extérieures, est nommé secrétaire général de la légation.

ERRATA des N^{os}. 24 et 26. Au N^o. 24, page 355, ligne 23, auxquelles donna lieu le *quatuor de Sylvain*, lisez, auxquelles donna lieu le *quatuor de Lucile*. — Au N^o. 26, page 103, ligne 21, qu'on lui donie, lisez, qu'on lui desire.

LENOIR-LAROCHE, Rédacteur.

ca

MAR 31 1957

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

